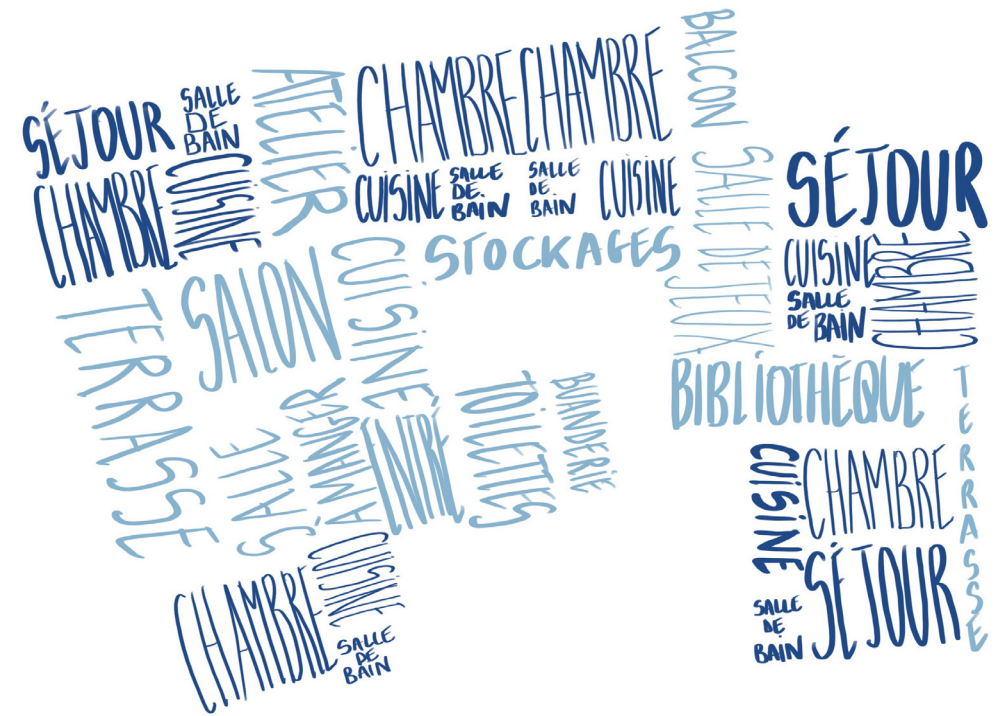


Flexibilité du logement pour mieux répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales



Travail de fin d'étude en & sur l'Architecture 2022-2023

Faculté LOCI (Bruxelles)

Atelier de recherche 2022-2023

TYPOLOGIES

Remerciements

Je remercie mes professeurs Mmes et Mrs Andrea Anselmo, Cécile Chanvillard, Christine Fontaine et Gérald Ledent qui ont toujours su trouver les mots justes pour me faire avancer et m'encourager dans le développement de mon projet architectural.

Je remercie mon experte Mme Chloé Salembier pour son soutien sans faille et de m'avoir fait partager son expérience de chercheuse à travers la monoparentalité et le logement à Bruxelles. Ses nombreuses connaissances ont été d'une grande aide.

Je remercie Mme Laura Gimenez, chargée de projet à l'asbl Angela.D pour s'être investie dans mon expérience dans l'association Angela.D, en animant chacune des rencontres du projet FEM's qui regroupaient les mamans solos et les architectes. Ces moments ont enrichi mes recherches et m'ont permis de nourrir mon projet.

Je remercie également l'ensemble des mamans solos Katrien, Sarah, Nezha et Karoline qui ont bien accepté de répondre à mes questions et me faire partager leurs expériences et leurs difficultés au quotidien. Leurs réponses ont été d'une grande aide et m'ont permis une véritable prise de conscience vis-à-vis de la monoparentalité. Être maman solo n'est pas une tâche facile mais ces mamans gardent le sourire et elles font tout leur possible au quotidien pour leur(s) enfant(s).

Et pour finir, je tenais à remercier l'ensemble de mes proches à savoir Benoît, ma grand mère, le reste de ma famille et mes amis qui ont été tout le long de ce travail de fin d'études une grande source de motivation et d'encouragements. Leurs soutiens m'ont permis d'élaborer ce projet d'habitats partagés en région Bruxelles-Capitale et de vous le faire partager aujourd'hui.

TFE 2023 [LBARC 2200] - LOCI Bruxelles

Titre : *L'habitat partagé : Flexibilité du logement pour mieux répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales*

Etudiante : GARCHER Morgane

Copromoteuse-experte : SALEMBIER Chloé

Copromoteurs : ANSELMO Andrea, CHANVILLARD Cécile, LEDENT Gérard,
FONTAINE Christine

Date de présentation : 21 juin 2023

Résumé :

Au regard des bouleversements sociétaux, le logement en région Bruxelles-Capitale fait face à un défi de taille. La configuration du ménage s'est diversifiée car elle est composée de familles monoparentales, de personnes seules, de personnes âgées, et de couples sans enfant. Nous sommes loin du modèle de l'habitat assimilé à la famille nucléaire constituée de deux parents avec enfant(s). Or, le marché immobilier bruxellois reste inadapté à cette protéiformité du ménage. Aujourd'hui, il ne propose pas un large choix de typologies de logements qui répondent aux besoins de ses occupants. Dès lors, le cas des familles monoparentales requestionne le rôle des architectes et la conception architecturale du logement. A travers l'habitat partagé apparaît une alternative de logements collectifs qui replace l'occupant au cœur de la conception. Cela amène à plus de flexibilité et à une meilleure adaptabilité vis-à-vis des besoins spécifiques des familles monoparentales. A travers une mutualisation d'espaces communs permettant de faciliter le quotidien de familles monoparentales et le vivre ensemble, cette forme d'habitat offre une expérience innovante de l'habitat collectif et un rapport durable entre l'habitant et son habitat.

Mots-clés :

Habitat groupé, cohabitation, ménages, partage diversité typologique, monoparentalité

«C'est ainsi que dans la vie, il n'y a pas de grandes ou de petites choses. Tout est immense. Et la petite idée des logements flexibles se rattache à la grande idée de l'homme libre»

Xavier Arsène Henry,
dans «Finalité de la flexibilité dans le logement»,
dans *Technique et architecture*, n°311, octobre novembre 1976

L’habitat partagé :

**Flexibilité du logement pour mieux répondre aux besoins
spécifiques des familles monoparentales**

LBARC 2239 | Atelier de recherche : Typologies
Morgane Garcher

Co-promoteurs

Andrea Anselmo

Cécile Charvillard

Christine Fontaine

Gérald Ledent

Expert(e)

Chloé Salembier

UCLouvain
Faculté d’architecture, d’ingénierie architecturale, d’urbanisme (Site de Bruxelles)

Avant-propos

Cet écrit s'inscrit dans le travail de fin d'étude pour l'obtention au diplôme de Master en Architecture de la Faculté LOCI, Bruxelles de l'année 2022-2023. A travers ce travail personnel, nous élaborons une réflexion autour du logement en Région bruxelloise.

En effet, nous nous intéressons au mode d'habiter des familles monoparentales qui amène à une évolution des dispositifs architecturaux à plusieurs niveaux ; le logement, l'habitat et la société ; pour mener à une alternative durable de logements qui puisse à la fois répondre aux besoins actuels et offrir une expérience de vie en collectivité innovante : l'habitat partagé.

Cet intérêt autour du mode d'habiter n'est pas un choix pris au hasard. Après neuf années d'études à la fois en Langue, en Art et en Architecture qui ont eu lieu dans quatre lieux, quatre villes, quatre pays différents ; Bournemouth (Angleterre), Strasbourg (France), Singapour et Bruxelles (Belgique); j'ai voulu transmettre les leçons de ces expériences à travers une étude de l'habitat. L'étude de l'habitat induit de se pencher sur la manière dont chaque individu a bâti son cadre de vie, son environnement personnel, son microcosme à soi, son œuvre d'art. L'habitat se matérialise par de multiples formes selon des techniques bien spécifiques qui peuvent être religieuses, esthétiques, culturelles ou encore propres à la collectivité. L'habitat en dit beaucoup sur ses occupants ; leurs sensibilités, leurs habitudes et leurs usages. Parallèlement, c'est aussi l'image d'un foyer, d'une communauté d'individus, issues ou non d'un même ménage, qui partagent et échangent ensemble.

D'ailleurs, j'ai choisi la cuisine comme pièce maîtresse de l'habitat d'aujourd'hui pour illustrer l'expérience du vivre ensemble. Par la relation professionnelle que ma famille porte avec le métier de cuisinier (frère et père) et par une approche architecturale, je veux retranscrire ce rituel du repas, le plaisir du partage et du bien-être ensemble à travers mon projet communautaire.

TABLE DES MATIERES

Préambule

1 Introduction

- 1.1 La monoparentalité et la place du logement
- 1.2 Méthodologie

2 Monoparentalité, logement et l'illustration du vivre ensemble

- 2.1 Etat de l'Art
 - * Définition et notion de foyer en région bruxelloise
 - * La situation de la monoparentalité
 - * Questionnement sur la conception architecturale du logement
- 2.2 Un mode d'habiter : l'habitat communautaire une alternative adéquat aux besoins des familles monoparentales

3 Habitat communautaire : l'expression du vivre ensemble sous multiples formes architecturales

- 3.1 L'habitat cluster
- 3.2 Les circulations
- 3.3 Les espaces intermédiaires
- 3.4 Un foyer central

4 Vers un projet communautaire en région bruxelloise

- 4.1 L'expérience de l'asbl Angela.D et les stratégies adoptées
- 4.2 La place de la cuisine dans les relations humaines
- 4.3 Le site aux abords du parc Tour et Taxi
 - * Un projet tourné vers le quartier
 - * Un projet communautaire avec des espaces communs
 - * Un projet communautaire avec des espaces privés

5 Conclusion

6 Bibliographie

7 Annexes

Préambule

Le XXI^{ème} siècle est souvent désigné comme “le siècle de la ville” : 50% de la population mondiale vit aujourd’hui en ville, un pourcentage qui atteindra 75% d’ici 2050 (Declerck, François, *Construire Bruxelles Architectures et espaces urbains 44 projets en Europe*, 2022). En Europe, on remarque que le taux d’urbanisation est encore plus élevé puisqu’il atteindra, d’ici 2050, les 84%. Le rythme auquel les villes se développent est vertigineux. Si on prend le cas de villes capitales européennes comme la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), celle-ci a connu une augmentation d’environ 26% du nombre d’habitants entre 1989 et 2022 selon l’Institut bruxellois de statistiques et d’analyses (ISBA) et le registre national belge (Statbel). En effet, on est passé de 970 501 habitants en 1989 à 1 222 637 habitants en 2022¹.

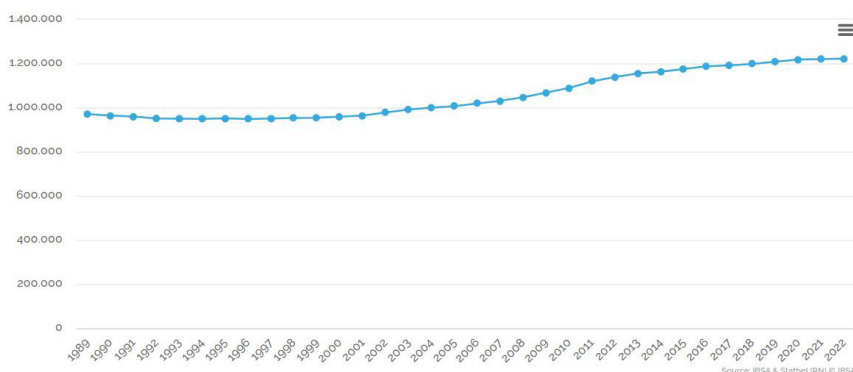


Fig 1. Graphique illustrant l'évolution du nombre d'habitants de la Région Bruxelles Capitale : 1989-2022(en nombre de personnes)

Cet essor démographique génère donc de nouveaux besoins en logement et met en lumière l'évolution du ménage. En effet, au 1^{er} janvier 2020 la Région comptait 555 967 ménage² dont la taille moyenne était seulement de 2,17 personnes³ selon le plan d'urgence de logement établi par le gouvernement de la RBC.

D'ailleurs les projections démographiques⁴ prévoient une augmentation de 6 976 ménages pour 2025 et environ 19 000 ménages supplémentaires pour 2040.

Toutefois, si ce nombre de ménages reste stable entre 2040 et 2070, la taille moyenne des ménages passerait de 2,20 (2025) à 2,31 (2070) personnes, à l'inverse des autres régions (RF, RW) où la taille des ménages aura tendance à baisser dans les prochaines années.

¹ IBSA, *Politiques du logement : comment certaines familles sont laissées pour compte*, janvier 2022

url : file: Etude-logement-ND-OK-2%20.pdf

² Code bruxellois du Logement à l'Article 2, § 1^{er}, 6°

³ Minibru 2020, chiffre au 1 janvier 2019

	2019	2025	2040	2070
population	1.208.542	1.231.192	1.269.292	1.315.175
ménages	551.243	558.219	570.274	570.204

Source : IBSA, mars 2020

Fig 2. Tableau montrant les prévisions démographique de la population et des ménages en RBC, selon IBSA en 2020 ⁶

A travers ces chiffres, on peut constater que la population va s'accroître plus rapidement que la taille des ménages. La demande en logement ne va donc pas augmenter aussi rapidement mais plutôt la taille des logements elle-même. Ainsi, l'enjeu des futures politiques de logements est double. Il est nécessaire à la fois d'augmenter la quantité de logements disponibles et de proposer une plus grande diversité de typologies. Au 1er janvier 2019, la Région comptait 579.619 unités de logements⁶. Si l'on compare ce chiffre au nombre de ménages, on constate que l'offre est théoriquement supérieure à la demande. De toute évidence, ce n'est pas le manque de logements disponibles que souligne le tableau ci-dessous extrait du Plan d'urgence-logement du gouvernement de la RBC 2020-2024 mais plutôt un marché immobilier qui rend inaccessible le logement pour une partie de plus en plus importante de la population. On peut expliquer cela par le fait que les Bruxellois disposent en général d'un revenu disponible moins important que dans les deux autres régions. Selon Statbel, on évalue à 32,6% de la population bruxelloise vivant sous le seuil de pauvreté⁷. Parallèlement, la part des locataires est comprise entre 61% et 64,5% contre 35,5 à 39% de propriétaires⁸. Dès lors, l'accès à la propriété semble difficile à cause des prix du marché acquisitif trop élevés. On remarque également que les prix locatifs et acquisitifs sont plus chers en RBC que dans les autres régions de Belgique.

En 5 ans, cette augmentation atteint 22% pour un appartement 2 chambres.

En 2020, les appartements 2 pièces se négocient 268 923 euros contre 188 840 en Wallonie et 245 851 euros en Flandre⁹. Ce constat alarmant est similaire pour le marché locatif (plan d'urgence de logement). Selon le Monitoring 2023⁹, la moyenne générale des loyers a augmenté considérablement en RBC. Si on prend l'exemple de la commune d'Ixelles, de 2008 à 2021 la moyenne a augmenté de 105%. On est passé d'une moyenne de 547 euros à 1122 euros. C'est le même cas de figure pour l'ensemble des autres communes de la Région Bruxelloise. Inévitablement, ceci renforce les inégalités entre demandeurs. Par conséquent, certains ménages se voient donc dans l'obligation de se tourner vers des logements plus modestes en termes de taille, de loyer, éloignés du centre et en termes d'hygiène allant parfois jusqu'à l'insalubrité. Les derniers bouleversements comme la crise du covid, la crise énergétique n'ont fait qu'accroître ces inégalités.

⁵ Données de ISBA (2020), repris dans le plan d'urgence de logement du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale 2020-2024

⁶ Cadastre 2019, Minibru 2020

⁷ Statbel (Quality report Belgian SILC 2018) ; intervalle de confiance de 28,2 % à 37 % (cité dans Minibru 2020)

⁸ Plan d'urgence-logement 2020-2024 de Nawal Ben Hamou secrétaire d'état au logement, gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale

⁹ Données du Baromètre des notaires belge 2020

¹⁰ Données repris par le monitoring 2023, url : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

1 Introduction

1.1 La monoparentalité et la place du logement

Le droit au logement est inscrit dans la constitution belge répondant à un besoin fondamental, ce droit est chargé de tout un ensemble de dimensions essentielles à la vie des personnes ; c'est un bien auquel on accède, c'est ce qui donne accès à un statut social, c'est avoir un lieu à soi, c'est un espace de vie où l'on fait société où l'on prend soin de ses proches et c'est avant tout un espace ouvert aux autres où l'on noue des relations(définition repris dans le guide pratique Angela.D)¹¹.

Bien que tout le monde devrait avoir accès à un lieu de vie décent, trouver un logement est souvent le parcours du combattant. C'est souvent le cas lorsque tout repose sur un même revenu, c'est le cas des familles monoparentales. La monoparentalité est définie par le sociologue Martin Wägener¹² comme un « ménage formé d'un seul parent et au moins d'un enfant à charge, dans lequel le parent éduque son/ses enfant(s) seul (en continu ou en alternance) et qui assume la totalité ou une partie de la responsabilité financière du ménage ». La notion de « famille monoparentale » date des années 1980 (LeBreton, *La Pérennité du logement collectif, l'habitat évolutif, une réponse au temps qui passe ?* 2015) ; elle participe d'une certaine façon à la « modernisation » de la définition de la structure familiale d'aujourd'hui. L'image de la famille traditionnelle (dit nucléaire) n'est plus dominante. Elle est dorénavant délimitée en trois grands groupes de familles : la famille traditionnelle (nucléaire), la famille monoparentale et la famille recomposée¹³. C'est pourquoi, il est important d'en tenir compte dès à présent lorsqu'on parle de "famille" aujourd'hui.

Cette évolution de la structure familiale (LeBreton, 2015 & ISBA 2021) est due à plusieurs facteurs. En effet, le développement des nouvelles technologies, des moyens de transports, la reconnaissance du travail des femmes, la quête d'individualité et la redéfinition des rôles de chacun peuvent expliquer cela. On peut y ajouter aussi les derniers bouleversements économiques (des crises financières successives), sociales (crises sanitaires), écologiques (crise énergétique, le réchauffement climatique) qui ont complexifié et durci notre quotidien, nos habitudes de vie et nos perspectives futures.

Par conséquent, ces configurations familiales appellent à plus de flexibilité et de souplesse dans la conception architecturale du logement. Un questionnement profond des modalités matérielles et symboliques des logements et de l'habitat en général est nécessaire. Néanmoins, le marché immobilier de la Région Bruxelles-Capitale offre peu de choix en termes de logements qui puissent s'adapter à tous types de ménages (familles monoparentales, personnes âgées, célibataires etc...)¹⁴

¹¹ Le guide pratique de l'asbl Angela.D, asbl bruxelloise Angela.D

¹² Wägener M.(2011), *La monoparentalité à Bruxelles : Première esquisse des données statistiques disponibles* UCL, CRIDIS

¹³ Le guide pratique de l'asbl Angela.D _

¹⁴ Plan d'urgence de logement 2020-2024

Le logement aujourd'hui est conventionnel, normé, planifié et conçu selon un seul et unique modèle, celui de la famille nucléaire. On parle de la standardisation du logement (Lebreton, 2015). Ces configurations sont pourtant aujourd'hui devenues minoritaires¹⁶. Inévitablement, une question se pose sur le rôle même de l'architecture; son rôle étant tout de même d'apporter un habitat qui réponde au mieux aux besoins de ses occupants. C'est pourquoi, il est temps de proposer une alternative, un mode d'habiter qui apporte un nouveau rapport à l'habiter dépassant les limites de la sphère domestique et intégrant des interactions sociales avec autrui. Ce genre de logement existe déjà aujourd'hui. Il s'agit de l'habitat partagé ou cohabitat. Ce modèle de vie collective reste peu présent sur le marché immobilier bruxellois, alors qu'il permet d'offrir plus de choix d'espaces.

Cela se présente à travers une gestion commune et une mutualisation d'espaces communs basés sur le partage et le volontarisme. Cet habitat illustre alors le vivre ensemble. En réalité, ce sont les principaux constituants de l'habitat groupé : "un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes) où chaque résident peut disposer d'espaces privés et d'espaces collectifs. Ce genre d'habitat est basé sur un système d'auto-gestion et sur le volontarisme des occupants. Son fonctionnement a pour objectif d'apporter un autre rapport à l'habitat qui amène à un épanouissement de la vie de l'individu. L'expérience du logement se voit donc enrichie par la création de nouveaux espaces¹⁷.

Cette réflexion amène donc à réfléchir aux multiples formes architecturales de cohabitats pouvant répondre aux enjeux de notre mode d'habiter en Région Bruxelles-Capitale c'est-à-dire le rendre plus diversifié et approprié aux configurations des ménages bruxellois aujourd'hui.

On commencera cet écrit par un état actuel de la monoparentalité en RBC en étudiant le mode d'habiter des parents solos, leurs habitudes de vie, leur quotidien et la place qu'a la femme en tant que cheffe de famille par l'intermédiaire d'études préalables.

Parallèlement, on analysera la conception architecturale du logement bruxellois aujourd'hui et ses limites à travers les besoins spécifiques de ces familles. L'objectif est d'introduire le vivre ensemble qui se manifeste autour de l'habitat partagé comme alternative de logement (partie II).

Par le vivre ensemble, on étudiera quatre formes architecturales d'habitats partagés afin d'en tirer des observations qui nous serviront pour la conception du projet architectural (partie III). Suite à cette étude, on verra que le vivre ensemble peut se matérialiser en une seule et même pièce en particulier la cuisine à travers ses constituants et plusieurs échelles de cuisines (domestique, partagée et communautaire). Ainsi, on énumérera les points importants de l'expérience d'Angela.D qui nous guideront vers une réflexion autour de la cuisine comme la matérialisation du vivre ensemble et une proposition de projet communautaire en Région de Bruxelles-Capitale (partie IV).

¹⁶ IBSA, Population – Ménages – Nombre de ménages privés par type et sexe au 1er janvier 2020,

url : <https://ibsa.brussels/themes/population/menages>

¹⁷ Définition de l'habitat partagé par l'asbl Habitat et Participation, url : www.habitat-participation.be

1.2 Méthodologie

Être famille monoparentale, implique de trouver un nouveau « chez soi » ; un logement approprié à ses propres besoins et à ceux de ses enfants. Toutefois, un parent solo dispose de peu de marge de manœuvre pour se loger.

Rechercher un logement avec un seul revenu est un défi de taille, surtout si le marché locatif privé est difficile d'accès, cher et peu adapté aux besoins. Proposer une réponse adaptée aux besoins des familles monoparentales en termes de logement est devenue une préoccupation politique (Nawal Ben Hamou, *Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales*, juillet 2021). Il est devenu indispensable de réfléchir sur la conception même du logement et d'apporter des innovations qui profitent in fine à toutes et à tous.

Pour apporter une réponse à cette problématique autour du logement en Région bruxelloise, j'ai travaillé auprès de l'asbl Angela.D où j'ai réalisé un travail de terrain qui m'a aidé dans mon étude ethnographique sur les modes d'habiter des familles monoparentales. En effet, j'ai adhéré à l'asbl Angela.D¹⁸ où j'ai suivi un de leurs projets d'habitats partagés : FEM's¹⁹. Ce projet fait intervenir des parents solos avec uniquement des femmes en tant que cheffes de famille. J'ai pris part à des réunions et ateliers maquettes/jeux (deux rencontres) où j'ai pu apprendre à connaître le quotidien de ces

femmes et en quoi FEM's pouvait leur apporter une alternative durable de logements à Bruxelles tout en prenant compte de leurs besoins. Ainsi, cette expérience de terrain m'a permis de cerner les manques et les besoins du logement bruxellois actuel.

Parallèlement, j'ai réalisé quatre entretiens auprès de mamans solos membres d'Angela.D²⁰, de la Maison des parents solos²¹ et par l'intermédiaire de connaissances.

J'ai échangé directement au domicile de chaque maman et de voir leurs logements (organisation spatiale, les conditions de vie, etc.). L'ensemble de ces entretiens m'a fait prendre conscience de l'importance d'apporter plus de diversité dans les typologies de logement. Ce n'est pas seulement un problème qui touche les familles monoparentales mais également d'autres groupes domestiques comme les personnes âgées, les personnes célibataires et isolées.

En complément de cette étude anthropologique, je me suis appuyée sur des études réalisées préalablement par des sociologues, étudiants et architectes. De plus, pour faciliter la mise en pratique par le projet, j'ai réalisé plusieurs visites d'habitats partagés comme CALICO²² et Ambassade²³ tous deux situés en RBC qui ont permis de voir concrètement ces formes d'habitats à travers leur fonctionnement et les dispositifs architecturaux mis en place. Suite à ces recherches, j'ai pu donc identifier et établir la liste des outils (Partie III) à mobiliser pour la réalisation de mon projet communautaire.

¹⁸ Asbl bruxelloise, collectif pluridisciplinaire qui contribue à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes et de réduire les obstacles qui entravent leur autonomie.

¹⁹ Projet d'habitats partagés pour mamans solos prévu en RBC, créé par l'asbl Angela.D

²⁰ Organisation pluridisciplinaire qui propose un accompagnement auprès des parents

²¹ collocation de femmes à Overijse en Wallonie

²² Projet d'habitats partagés pour mamans solos à Forest, créé en 2021 par l'asbl Angela.D

²³ Projet d'habitats partagés à Schaerbeek conçu par l'agence Twice en 2021

2 Monoparentalité, logement et l'illustration du vivre ensemble

2.1 Etat de l'Art

« Foyer : Lieu où habite la famille, demeure ; la famille elle-même, le milieu familial »²⁴

Définition du mot « foyer » paru dans le dictionnaire de l'habitat (2023). Cette manière d'assimiler le foyer au modèle de la famille nucléaire composé d'un couple uni par les liens du mariage ou non accompagné de leur(s) enfant(s) est anachronique. Le foyer n'a jamais été aussi pluriéforme.

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la configuration de la famille a évolué considérablement. En effet, la fin des années 60 est marquée par les revendications de libertés individuelles venant des femmes.

Progressivement, on va rentrer dans un modèle familial où chacun va vouloir sa propre place. Parallèlement, la contraception se généralise à la suite de la loi Neuwirth en 1968. Les femmes peuvent dorénavant disposer de leur corps pleinement et gérer leur fécondité en ayant le choix d'avoir ou non des enfants (LeBreton 2015). La taille de la famille se réduit. Le statut de la femme évolue car celle-ci exerce dorénavant un métier qui mène à des droits, ce qui l'émancipe progressivement de l'image de "la bonne ménagère qui entretient son foyer" qu'on lui assignait auparavant. Des années 60 jusqu'à aujourd'hui, le schéma de la famille nucléaire promu précédemment et majoritaire coexiste de plus en plus avec d'autres groupes domestiques : les familles monoparentales, couples sans enfant, célibataires etc...

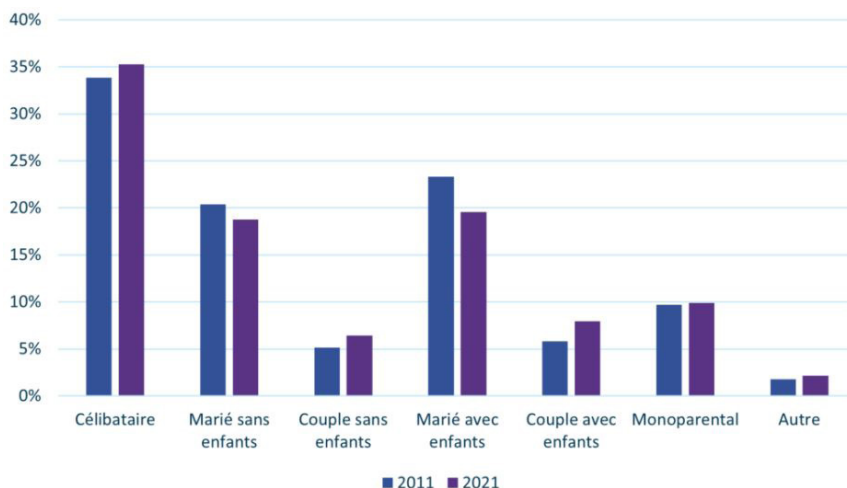


Fig 3. Graphique sur l'évolution du type de ménage en Belgique de 2011 à 2021, source SIRIUS Insight²⁵

²⁴ Définition du dictionnaire de l'habitat, Dicobati, url : <https://www.dicobatonline.fr/>

²⁵ SIRIUS Insight, *Le noyau familial plus petit qu'avant ?*, Evolution du type de ménage en Belgique de 2011 à 2021

url : <https://siriusinsight.be/article-blog/le-noyau-familial-plus-petit-qu'avant/#:~:text=En%202021%2C%20la%20Belgique%20compte,taille%20est%20rest%C3%A9e%20plus%20%C3%B4t%20stable.>

L'autre élément notoire est la part des divorces en Belgique qui illustre bien l'évolution de la sphère familiale belge. Selon la sociologue belge Laura Merla de la famille UCLouvain, le pays a un des taux de divorces et de séparations les plus hauts d'Europe. Ce qui signifie qu'un adolescent sur trois en Belgique a ses parents séparés. D'après Statbel, on estime en 2022 que quatre mariages sur dix se terminent par un divorce²⁶. Inévitablement, le nombre de familles recomposées et monoparentales augmente. La monoparentalité peut aussi être le résultat d'un décès d'un des deux parents, ou bien qu'un parent qui ne reconnaissent pas son enfant (Ligue des Familles, Politiques du logement : comment certaines familles sont laissées pour compte, étude 2022). Selon l'IBSA en 2020, le nombre de ménages avec enfants en situation de monoparentalité en RBC est estimé à 33% des ménages avec enfants²⁷. (voir Fig.4) C'est un chiffre qui engendre donc une demande supplémentaire de logements sur le marché immobilier bruxellois.



Fig 4. Ménages bruxellois selon les configurations familiales, ISBA janvier 2020

Une séparation engendre une recherche de logement pour chacun des parents, ce qui conduit inévitablement à une demande supplémentaire de logements sur le marché immobilier bruxellois. Par ailleurs, il est important d'énoncer les différents rôles qu'une femme ou un homme au sein du ménage acquièrent avec leur statut et leur position sociale tant dans la vie privée, qu'au travail que dans les interactions avec le reste de la société.

On note trois travaux que chaque individu est amené à réaliser au quotidien.

Dans un premier temps, il y a le travail productif qui se définit comme le travail salarié menant à une plus-value qui se matérialise à travers un revenu. Deuxièmement, il y a le travail reproductif (d'après une des définitions du travail reproductif, celle de la sociologue Monique Haicault parue dans le Guide pratique qui s'applique à la sphère privée qui désigne un travail quotidien, répétitif, pénible, gratuit et souvent invisible : l'éducation des enfants, le travail domestique (nettoyage, cuisine,...), soins aux proches etc...

Et pour finir, il y a le travail communautaire qui représente toutes les activités d'administration et de gestion de la collectivité. C'est le rôle citoyen, militant, bénévole qu'assume chacune et chacun.

²⁶ Statbel, Enquête Légère hausse de divorces en 2021, 18 octobre 2022,

url : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/legere-hausse-du-nombre-de-divorces-en-2021>

²⁷ IBSA, Population – Ménages – Nombre de ménages privés par type et sexe au 1er janvier 2020

Selon la configuration du foyer, la charge peut être soulagée et réduite si on est à plusieurs (couple, cohabitant) mais lorsque le foyer repose sur une seule personne comme celle des familles monoparentales, le quotidien représente une charge physique et mentale importante qu'il n'est pas évident d'assumer.

Être parent suscite une organisation journalière qui est rythmée par le travail reproductif (par exemple les tâches domestiques et l'éducation des enfants). Ce travail à la fois répétitif et obligatoire, représente le rôle de chaque parent.

C'est une source de joie, de bonheur mais aussi de préoccupations quotidiennes.

En effet, subvenir aux besoins de sa famille n'est pas toujours une chose évidente surtout lorsque tout repose sur un même revenu.

Trouver un emploi en étant parent monoparental n'est donc pas une mission facile.

Un parent solo sur trois dispose d'un emploi en Région bruxelloise²⁸ et parmi ceux-là plus de la moitié dispose d'un emploi à temps partiel. Le taux de risque de pauvreté de ces ménages est évalué à 35,5% quand il est évalué à 15,1% pour la population globale²⁹.

Souvent, un travail à temps plein ne permet pas de concilier sa vie professionnelle et sa vie de famille. C'est pourquoi, de nombreux parents s'orientent vers un travail à mi-temps. Néanmoins, ce choix n'est pas évident à assumer

financièrement lors de la recherche d'un logement abordable. Tandis que la population bruxelloise souffre d'une précarité économique³⁰, elle souffre également d'un manque de logements abordables financièrement sur le marché immobilier.

De plus, on note un manque considérable de logements de plus de 2 chambres. En effet, 85 % des appartements de la Région de bruxelles-capitale comptent moins de trois chambres³¹. Face à cette inadaptabilité du marché en RBC, les familles monoparentales se voient obligées de réduire leur niveau de confort pour garantir un toit à leur foyer (Ligue des familles, Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages, étude septembre 2021) Ce qui passe, dans certains cas, par la réduction du nombre de pièces, du niveau de salubrité et d'équipement.

Selon une enquête réalisée par la Ligue des familles bruxelloise en septembre 2021 auprès de 1150 parents solos³², 55% d'entre eux estimaient que leur logement présentait un défaut que ce soit en termes de salubrité ou d'équipement (toilette, baignoire, douche, cuisine, etc.).

Parmi les problèmes les plus évoqués, on retrouve une mauvaise isolation, de l'humidité et des infiltrations ou fuites d'eau. Ce constat est davantage problématique lorsqu'on sait que certains parents consacrent près de la moitié de leur revenu dans le foyer.

(voir Fig.5 page suivante)

²⁸ Chiffre repris dans Guide Pratique Angela.D p 19

²⁹ Chiffre repris dans Guide Pratique Angela.D p 19

³⁰ Statbel (Quality report Belgian SILC 2018) ; intervalle de confiance de 28,2 % à 37 % (cité dans Minibru 2020)

³¹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise

³² Etude Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages Ligue des familles réalisé sous la forme d'un sondage IPSOS la Ligue des familles belge, mené du 15 au 30 septembre 2021 auprès de 1150 parents solos avec des enfants de 0 à 25 ans.



Fig 5.Part du budget familial consacrée au logement, Ligue des familles, 2021

Être amené à sacrifier la qualité du logement est une situation de plus en plus fréquente pour ces familles (Ligue des familles, *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages*, étude septembre 2021) .

Un constat alarmant que souligne Christophe Cocu, directeur général de la Ligue des familles suite à cette enquête :

« *Tout cela pour finalement devoir sacrifier en confort, dormir sur un divan ou avec ses enfants par manque de place, tout en consacrant à ce logement plus de la moitié de son revenu*³³. »

Parallèlement, cette enquête montre que l'entrée dans la monoparentalité amène à un déclassement autant sur le marché acquisitif et locatif bruxellois.

En effet, les bailleurs sociaux, les propriétaires demandent une importante quantité de documents à fournir et sont de plus en plus exigeants dans leurs critères de sélections de locataires et acheteurs. D'ailleurs, 90% des parents solo interrogés ont dû fournir une preuve de revenus lors de leur recherche de logement, leur état civil, une preuve de paiement de précédents loyers ou remboursement de crédits, une composition de ménage et même le nom de proches se portant garants. Ce type d'attitude vis-à-vis des parents solos illustre les discriminations que subissent les parents solos systématiquement (Ligue des familles, étude 2021). Pourtant, disposer d'un habitat est un droit qui répond à un besoin fondamental, il est chargé de tout un ensemble de dimensions essentielles à la vie des personnes ; c'est un bien auquel on accède, c'est ce qui donne accès à un statut social, c'est avoir un lieu à soi, c'est un espace de vie où l'on fait société où l'on prend soin de ses proches et c'est avant tout un espace ouvert aux autres où l'on noue des relations³⁴. Toutefois, la crise du logement a accentué les discriminations vis-à-vis des demandeurs. L'accès au logement n'est donc pas garanti pour toutes et tous.

(voir Fig.6 page suivante)

³³ Citation Christophe dans l'Étude Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages Ligue des familles, septembre 2021

³⁴ Chiffre donnés dans Guide Pratique Angela.D p 19

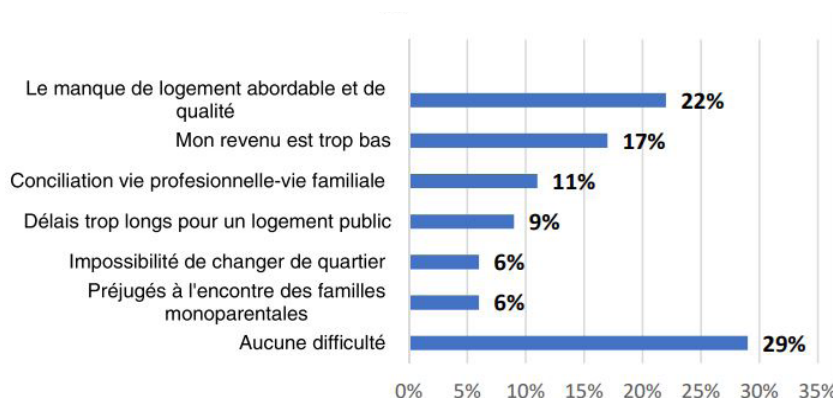


Fig 6. Les Difficultés pour avoir accès à logements, synthèse des familles monoparentales, Ligue des Familles, 2021

C'est davantage le cas pour les cheffes de famille. En RBC, 87% les chef(fes) de familles monoparentales sont des femmes³⁵. Bien qu'elles disposent des mêmes droits que les hommes dans la législation belge, la réalité des femmes est bien plus difficile qu'elle n'y paraît. Elles sont en permanence défavorisées sur le plan social ; elles touchent 330 euros en pension en moins que les hommes chaque mois en Belgique. Ce qui représente une différence de 24,8%³⁶.

Sur le plan économique, ça s'illustre par un écart salarial entre homme et femmes de 21% en salaire annuel, 174 euros en salaire mensuel brut (Guide pratique d'Angela.D) Elles sont également perpétuellement l'objet de stéréotypes de genre qui jouent un rôle dans le nonaccès des femmes à logement et assimilent celles-ci à leurs tâches familiales et non à leur carrière professionnelle et leurs revenus (Bernard, Femmes, *Précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, 2007). Les préjugés sexistes se manifestent sous différentes formes. Par exemple, des refus de propriétaires qui remettent en cause la capacité des femmes à gérer un logement pour l'entretien et le loyer).

De plus, le harcèlement sexuel ou moral est de plus en plus fréquent dans l'espace public. Bien qu'il soit puni par la loi accompagné de fortes amendes, ces actes sont devenus le quotidien des femmes ce qui accentue leur sentiment d'insécurité. Le logement bruxellois est actuellement inadapté aux besoins des différents groupes domestiques, n'offrant pas un large choix de types de logements qui prennent en compte les besoins actuels des ménages bruxellois.

La monoparentalité amène à un questionnement profond sur de la conception architecturale du logement en Région bruxelles-capitale en proposant une alternative de logements durables et accessibles à tous.

³⁵ Service fédéral des Pensions, Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations 2019

³⁶ Données repris par Ibidem., Tableau 39, p.96

2.2 Un mode d'habiter spécifique : l'habitat communautaire, une alternative adéquate aux besoins des familles monoparentales

« Les besoins physiologiques humains sont simples : être au chaud, manger et boire en quantités suffisantes. Etendons cela à nos besoins psychologiques : être en sécurité et désiré. La réussite de l'espèce tient à sa capacité de changement. Bien que nous puissions nous accommoder de toutes sortes de privations, une part de notre réussite est liée à notre besoin intrinsèque de changement et d'amélioration³⁷. »

A travers ces lignes, l'auteur et sociologue britannique Robert Kronenburg tente d'illustrer le comportement primaire de l'espèce humaine quand il s'agit de subvenir à ses besoins. D'après lui, ces besoins convergent tous vers l'habitat. C'est par ce lieu, cet espace que l'être humain existe. C'est pourquoi, il faut avoir une attention particulière dans sa manière de concevoir celui-ci car il est le témoin de l'évolution de l'être humain. L'architecture du logement doit apporter une réponse adéquate à ses occupants qui se matérialise à travers une diversité de type de logement qui satisfait tous types de ménages.

« La production de logements a été tellement standardisée au cours des trente ou quarante dernières années... Elle répond à une surface, au prix du terrain, à une série de normes et c'est tout. On se dit qu'on va faire des T1, des T2, des T3, des T4, sans se soucier des gens qui vont y vivre. Pourquoi ? Parce que tout se vend. Le logement est devenu un produit, pensé pour enrichir ceux qui le fabriquent plutôt que loger ceux qui l'habitent. » déclare la déléguée générale de l'institut des hautes études pour l'action dans le logement Catherine Sabbah³⁸.

Il devient urgent de reconsidérer le rôle des bâtisseurs dans la conception de l'architecture du logement en prenant en compte l'avis des habitants, en offrant une expérience innovante de l'habitat, en mettant en place une synergie entre habitants. Promouvoir l'intérêt collectif au lieu de l'intérêt individuel c'est revoir notre rapport avec autrui et faire évoluer notre mode d'habiter. Face à ces changements sociologiques des ménages qui se généralisent, des alternatives de logements émergent : l'habitat intergénérationnel, les béguinages, l'habitat solidaire. Le modèle de l'habitat partagé ou cohabitat est avant tout un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes). On y retrouve des espaces privatifs, ainsi que des espaces collectifs (d'après la définition d'habitat groupé de l'asbl Habitat et Participation). Il peut être aussi défini comme un « *logement collectif autogéré* »³⁹ basé sur la prise en charge de ses habitants et sur le volontarisme. Il permet un degré d'interactions sociales bien plus développé que de simples relations de voisinage entre habitants. On cherche à placer l'épanouissement de l'habitant au cœur de la conception en intégrant l'esprit de la vie collective par le vivre ensemble.

³⁷ citation de Robert Kronenburg apparu dans le travail universitaire suivant Simon Martin (2021-2022), *Réinventer l'habitat flexible : une dynamique sociale et politique et durable entre hier et demain*, ENSA Paris Val de Seine

³⁸ citation de Catherine Sabbah apparu dans le travail universitaire suivant Simon Martin (2021-2022), *Réinventer l'habitat flexible : une dynamique sociale et politique et durable entre hier et demain*, ENSA Paris Val de Seine

³⁹ Ledent, Salembier, (2021) *Co-Housing to Ease and Share Household Chores? Spatial Visibility and Collective Deliberation as Levers for Gender Equality*

relations de voisinage entre

habitants. On cherche à placer l'épanouissement de l'habitant au cœur de la conception en intégrant l'esprit de la vie collective par le vivre ensemble. Ce type d'habitat date de la première moitié du XX^{ème} siècle et est apparu comme une proposition architecturale répondant à des besoins immédiats notamment ceux des femmes. La mise à disposition d'espaces communs rend possible la mutualisation des services comme la lessive des vêtements et de réduire la charge de travail domestique globale réalisée par les femmes. Dès lors, les premiers modèles de cohabitation sont fondés sur le féminisme matériel dans un but précis : soulager le quotidien des femmes via l'externalisation des tâches ménagères et favoriser une meilleure répartition de celles-ci (Ledent, Salembier, 2021).

Ce type d'habitat pouvait se traduire par des logements sans cuisine qui étaient alimentés via une cuisine centrale comme le Kollektivhus de Markelius à Stockholm en 1934.



Fig 7. Vue de l'espace restauration collective du projet Kollektivhus à Stockholm, source pastvu.com⁴⁰

D'autres projets de cohabitation voient le jour, dans un élan moderniste et en résonance au mouvement philanthropique, l'habitat partagé apparaît comme une réponse aux préoccupations hygiénistes de l'époque. Plutôt, on voit apparaître le modèle des cités jardins en 1898 en Angleterre à travers le projet Garden Cities of Tomorrow de l'architecte britannique Ebenezer Howard. Ce type d'habitat connaît un rapide et immense succès dans le monde entier. Il s'exporte à travers l'Europe.

On voit s'implanter ce modèle entre 1920 et 1940 en Belgique (d'après patrimoine.brussels.be, *Les cités-jardins Le Logis Floréal*). A Bruxelles, vingt-cinq cités y furent alors construites notamment celle du Logis Floréal à Watermael-Boitsfort en 1921.

(voir Fig 8 page suivante)

⁴⁰ Photographie du projet Kollektivhus repris sur le site pastvu.com, url : <https://pastvu.com/>



Fig 8. Vue du Logis Floréal à Watermael-Boitsfort en RBC, source patrimoine.brussels.be ⁴¹

Bien que ces cités soient l'expression de la modernité et d'une architecture qui se soucie de ses occupants avec un approche pragmatique du logement, ce modèle fut mis de côté, considéré comme trop coûteux par les politiques d'aménagement des villes.

Toutefois, suite aux nombreux bouleversements de ces cinquante dernières années (crises économiques, mouvements sociaux, catastrophes environnementales ou encore récemment la crise sanitaire) qui se sont succédés et généralisés pour devenir une réalité quotidienne, le modèle de l'habitat partagé est réapparu. En Région Bruxelles-Capitale, l'habitat groupé s'est développé à partir des années 90. Ce type d'habitat qui consiste à une mise en commun d'un certain nombre de ressources matérielles, financières, sociales voire culturelles pour concevoir un projet commun. C'est une forme de logement collectif qui fait intervenir différents types de ménages qui ont décidé de vivre ensemble. Chacun a accès à un espace privé à lui et partagent des espaces communs qui favorisent la convivialité, qui renforcent la cohésion sociale puisque la gestion de ceux-ci est assurée par ses habitants. Chacun met sa pierre à l'édifice car chaque habitant s'exprime sur les choix pris lors des réunions entre habitants⁴². Différents leviers politiques et économiques ont été mis en place pour faciliter et favoriser le développement de ce type de projet en RBC. En effet, de nombreuses expériences collaboratives ont vu le jour comme ceux mis en place par le Community Land Trust Brussels (CLTB). Cette asbl considère le sol comme un bien commun donc elle achète des logements grâce à des subventions de la Région de bruxelles-capitale propriétaire du terrain. Les occupants deviennent propriétaires de la construction. Il y aussi la coopérative immobilière à finalité sociale Fairground; comme le CLTB cette asbl acquière des espaces pour permettre à personnes à faibles revenus de devenir

⁴¹ Photographie du Logis Floréal repris sur le site patrimoine.brussels.be, url : <https://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/bvah/les-cites-jardin-le-logis-et-floreale>

⁴² Nicolas Bernard, Geert De Pauw, Loïc Géronnez, *Coopératives de logement et Community Land Trusts dans Courrier Hebdomadaire du CRIST* 2010 n°2073, www.cairn.info

propriétaire ou locataire d'un logement digne, abordable et pérenne. Même si le co-housing est une nouvelle tendance à Bruxelles et que son impact reste limité en nombre (Ledent, Salembier, 2021), ce genre de modèle de logement s'est médiatisé et est très prisé par les chercheurs en logement.

D'après le recensement élaboré par Habitat et Participation (Projets de cohabitation répertoriés sous le nom 'habitat groupé', <https://www.habitat-groupe.be/liste-habitats-alternatifs/>), il existe aujourd'hui une vingtaine de projets de co-logements à Bruxelles.

A travers ces projets, on cherche à offrir une alternative de logement qui puisse convenir aux besoins de différents types de ménages par un espace privatif qui répond aux attentes de ses occupants, des espaces et des commodités partagés, ainsi que des modes de gouvernances alternatives.

Dans le cas de l'habitat partagé, on questionne l'espace habité et son expérience en intégrant la notion de « empowerment ». Elle se traduit de l'anglais par "autonomisation" et par un renforcement du pouvoir des occupants qui s'illustre par leurs prises de paroles, leurs décisions prises, leurs sentiments d'appartenance et leurs implications. Au final, c'est grâce à la gestion d'espaces collectifs que « l'empowerment » est rendu possible (Guide pratique d'Angela.D, page 111)

Parmi les projets qui intègrent cette notion, il y a celui de Brutopia (d'après le cours de Utopie et Réalité : transitions de Gérald Ledent). Il met bien en avant le rôle essentiel que joue les 80 habitants. (voir Fig 9)



Fig 9. Vue du projet Brutopia à Bruxelles, source Archdaily⁴³

⁴³ Photographie de la façade du projet Brutopia, repris sur le site archdaily.com, url : <https://www.archdaily.com/641278/brutopia-stekke-fraas>

Chaque membre a sa part de responsabilité tout le long du processus de conception jusqu'à l'état actuel du fonctionnement du projet. Chacun participe à la gestion des espaces communs (laverie-buanderie collective, garage à vélo, jardin, toit-terrasse) tout en assurant une cohabitation harmonieuse.

Finalement, cette alternative d'habitat constitue un copropriété qui prend en compte les besoins physiologiques de ses occupants en proposant une expérience du vivre ensemble par l'acceptation de vivre avec d'autres personnes venant d'autres horizons et de partager un lieu de vie dans un esprit d'entraide, de respect et de convivialité.

L'habitat partagé va donc mener à une exploration des dispositifs architecturaux mis en place pour offrir plus de diversité dans le logement en Région bruxelloise aujourd'hui.

3 **Habitat communautaire : l'expression du vivre ensemble sous multiples formes architecturales**

Les enjeux liés à l'habitat des familles monoparentales en RBC sont nombreux. Cela comprend des interrogations comme les coûts du logement, la salubrité, la mutualisation des tâches domestiques ainsi la solidarité entre parents-solos.

« Jusqu'à ce que j'obtienne ma place dans le projet d'habitats partagés CALICO, c'était assez frustrant pour moi lorsque je regardais sur les sites d'annonces de locations en ligne comme Immoweb de ne pas avoir plus de choix et de logements disponibles. Comment peut-on proposer une alternative de logements qui puissent accompagner les familles monoparentales tout en s'inscrivant dans une optique durable ? » d'après l'entretien avec Katrien Van Cappellen, maman solos, habitante de CALICO et membre du projet FEM's.

Parallèlement, il est important de prendre en considération les trois rôles qu'exercent au quotidien un parent : le travail productif, le travail reproductif et le travail socio-communautaire. Ces éléments doivent être intégrés dans la conception du logement.

Face à l'inadéquation du logement sur le marché immobilier, des nouveaux dispositifs architecturaux apparaissent dans la conception même du logement. En effet, on voit apparaître des nouvelles formes de logements plus en lien aux conditions de vie et à la diversité des arts de vivre des individus qui y habitent : célibataires, familles monoparentales ou recomposées, personnes âgées etc... On fait allusion ici à l'habitat partagé.

Ce mode d'habitat est le résultat d'un retour à des valeurs communautaires comme la solidarité, l'entraide et la convivialité. Il traduit des revendications fortes qui reposent sur une insatisfaction à plusieurs niveaux : le logement, l'habitat et la société.

A travers l'habitat partagé, les concepteurs proposent un autre rapport de l'habitat et un lien nouveau avec autrui. Cela va au-delà de l'habitat collectif classique que nous connaissons tous. On cherche dorénavant à innover et à diversifier l'expérience de l'occupant qui est le principal concerné.

De nombreux projets ont été réalisés ces dernières années à différentes échelles et illustrent bien cette vague d'innovations au sein du logement. L'expression du vivre ensemble se matérialise sous différentes formes.

A partir de là, huit différents projets vont être analysés afin de mettre en évidence leurs qualités et leurs potentielles réponses aux besoins des familles monoparentales.

En termes de typologie, je vais développer quatre familles de projets que j'ai choisies selon les critères suivants : un projet qui diminue l'espace privatif pour augmenter les espaces communs (habitats cluster), des projets qui traitent les espaces de circulations et d'autres les espaces intermédiaires et

un projet qui propose une centralité dans l'espace domestique (un foyer central).
A la fin de cette analyse, nous pourrions extraire les qualités de ces projets pour les adapter plus spécifiquement aux besoins des familles monoparentales.

3.1 Habitat cluster

En tout premier lieu, un des dispositifs novateur et caractéristique de l'habitat partagé d'aujourd'hui est l'habitat cluster⁴⁴. Le projet Kraftwerk 2 réalisé à Zurich en 2011 par Adrian Streich Architekten est un projet phare de cette nouvelle typologie d'habitat partagé. A première vue, le cluster s'apparente à une grande colocation mais à la différence, il est composé de petites entités autonomes privées qui comprennent une chambre, un séjour, une cuisine d'appoint et une salle de bain. La taille des entités peut varier entre deux à trois pièces.

D'autre part, au centre de cette conception, on trouve une vaste pièce à travers laquelle les architectes ont attribué plusieurs fonctions. En complétant l'espace privatif de chaque entité indépendante, cette grande pièce partagée est dite polyfonctionnelle par sa multiplicité de fonctions, elle n'est donc pas cantonnée à une seule même pratique.

Au contraire, elle permet une souplesse dans le choix des activités et satisfait différents types d'occupants (parents-solos, couples, personnes âgées).

Celle-ci comprend une cuisine ouverte qui communique avec un grand séjour, une salle de bain supplémentaire utilisée souvent par les visiteurs. Selon la taille des cluster,, d'autres fonctions peuvent s'ajouter à cette pièce polymorphe comme un espace bibliothèque, un espace jeu ou un espace de travail.

Bien que le Kraftwerk 2 reprend l'idéologie du manifeste du Kraftwerk de 1993⁴⁵, il a été conçu vingt ans plus tard dans un contexte économique et social différent. Ce qui a suscité des évolutions dans la gouvernance et la conception du projet. C'est pourquoi ce dernier a quelque peu évolué car le contexte sociétal a changé. De cette façon, des innovations ont été apportées en matière d'adaptabilité afin de proposer un mode d'habiter plus vertueux en incluant différentes configurations de ménages et leurs besoins (familles monoparentales, personnes seules, personnes âgées etc...). Le logement n'est plus assigné à un seul type d'habitant. C'est pour cette raison que le dispositif du cluster a inspiré plus d'un projet de coopératives de logements.

Il questionne toute la conception de ceux-ci. Il offre plus de choix d'usages et d'espaces qu'il est parfois difficile de disposer lorsqu'on vit dans un habitat individuel.

(Voir Fig.10⁴⁶ page suivante)

⁴⁴ Définition de l'habitat cluster *Choisir l'habitat partagé : L'aventure du Kraftwerk* de Adrien Poullain, page 125

⁴⁵ Fondé par Andreas Hofer, Martin Blum et Hans Widmer, trois architectes activistes suisses dans les années 90 ayant pour ambitions d'apporter un nouvel ordre dans la conception architecturale du logement collectif comme réponse concrète face à la crise du logement et la montée du chômage en Suisse à la fin du XXème siècle

⁴⁶ Fig.10 Illustration faite par l'auteur

Krafwerk 2

- Bureau Streich architecture
- Zurich (Suisse)
- 2011
- cluster de 350 m²
- colocation classique de 250m²
- principe de la “pièce en plus”
- chambre à louer
- grande coursive et terrasse sert de lieu extérieur commun et de circulation

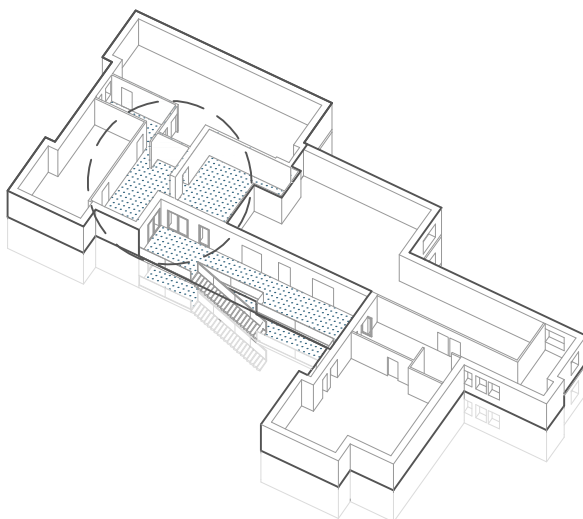
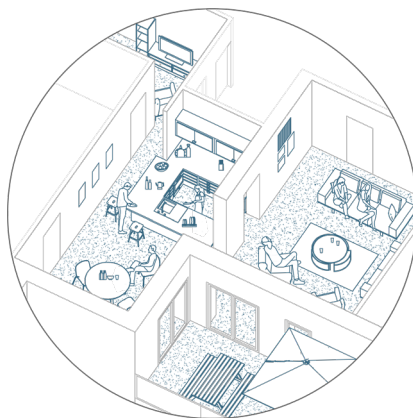


Fig 10. Axonométrie et vue d'un cluster du Kraftwerk 2 à Zurich

Le projet Mehr als Wohnen du bureau Duplex Architekten réalisé à Zurich en 2018 illustre bien l'idée que l'habitat cluster est un nouveau mode d'habiter à plusieurs. A la différence du projet Kraftwerk 2, la pièce centrale que partagent les occupants du cluster se présente sous la forme d'un "réseau de placettes" qui donne accès à un espace extérieur (terrasses ou balcons), elle permet d'articuler chaque entité privée entre elles en offrant une diversité des espaces à partager.

« Nous avons voulu créer un laboratoire d'innovations en matière de logement durable, qui favorise les interactions sociales et offre des loyers raisonnables » indique Claudia Thiesen, membre du comité directeur de la coopérative Mehr als Wohnen⁴⁷.

L'autre caractéristique majeure de ce projet d'habitat est la superficie de chaque espace domestique. A la différence des logements suisses qui se situent en moyenne autour de 50m² par personne chaque habitant dispose de 35m² de surfaces habitables toutefois cette réduction est compensée par les nombreux espaces collectifs incitant le dialogue entre occupants (Gaitsh, *L'habitat du futur sera partagé*, LeTemps, 2016).

Repenser les liens que nous avons avec autrui est une manière de concevoir de nouveaux types de logements et de mettre en place une synergie entre les habitants, le partage d'espaces communs et proposer une gestion partagée valorisant le vivre ensemble.

Le cluster apparaît donc comme un levier d'action, vecteur de liens sociaux et de cohésion de groupe au sein de l'habitat partagé. (voir Fig 11⁴⁸ page suivante)

Il apporte une plus grande liberté d'usage et s'adapte davantage à des besoins spécifiques notamment ceux de familles monoparentales. Disposer de plus de flexibilité au sein même de son habitat est un des enjeux du logement bruxellois.

D'autres dispositifs architecturaux peuvent être mobilisés pour promouvoir le vivre ensemble.

⁴⁷ Citation de Claudia Thiesen, membre du comité directeur de la coopérative de Mehr als Wohnen sur le www.letemps.ch, url : <https://www.letemps.ch/societe/styles/lhabitat-futur-sera-partage>

⁴⁸ Fig.11 Illustration faite par l'auteur

Mehr als Wohnen

- Duplex Architekten
- Zurich (Suisse)
- 2015
- mixité de logements (cluster, T1 à T3)
- Espaces communautaires, de loisir et de travail (buanderie, crèche, atelier, aire de jeux)
- Commerces, services collectifs au rez de chaussée
- Projet de quartier
- 370 logements répartis sur 13 immeubles

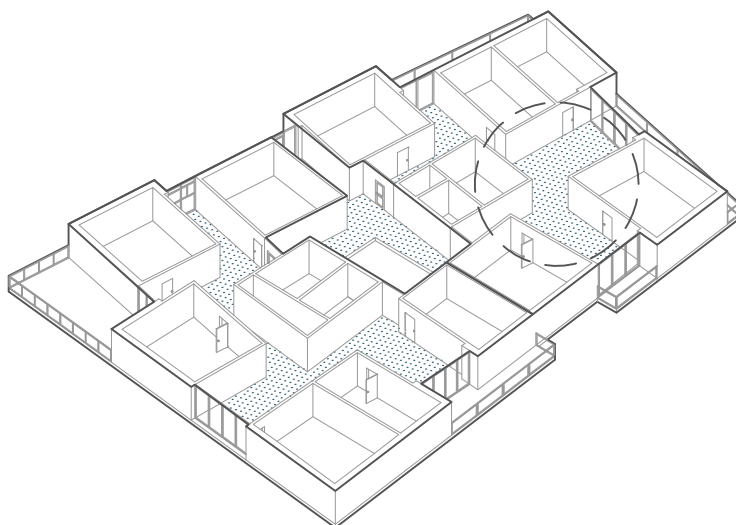
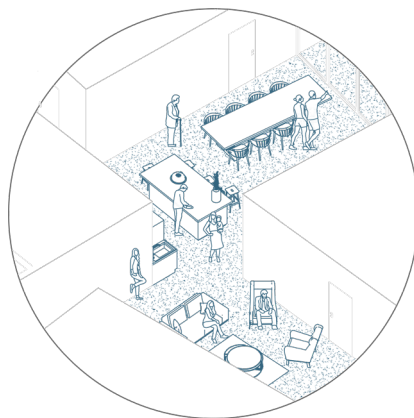


Fig 11. Axonométrie et vue d'un cluster du Projet de Mehr als Wohnen à Zurich

3.2 Les circulations

De ce fait, les espaces de distribution ont tous leur importance dans tout projet communautaire. Selon la place qu'on décide de leur donner et le dimensionnement de ceux-ci, ils peuvent impacter les interactions qu'ont les habitants entre eux. Bien qu'il soit l'objet de débats dans la conception architecturale, l'espace de circulation permet avant tout de desservir chaque espace domestique. C'est un lieu où l'on ne va pas spécifiquement pour rencontrer les autres, mais un lieu de passage qui génère de nombreuses occasions de rencontrer ses voisins. C'est le lien qui relie un habitat à un autre : un espace commun qu'on partage et qu'on emprunte chaque jour pour rentrer chez soi.

Le projet de la Cité modèle dans le quartier de Laeken à Bruxelles illustre bien l'enjeu et toute la problématique autour l'espace de distribution au cœur de la conception architecturale dans les années 50.

Ce lotissement social de style moderniste a été conçu en 1955⁴⁹. Les espaces de circulation sont véritablement des lieux de sociabilité au sein de ce projet.

Depuis la création de la cité, ils sont progressivement devenus un espace d'appropriation par les habitants des lieux. En effet, les occupants les ont investis. Ces galeries apparaissent comme une extension de chaque appartement. On y trouve des tapis, des affiches sur les murs, du mobilier, une multitude de plantes vertes etc. Ces lieux extérieurs semi-privés car seuls les occupants y ont accès, donnent lieu à une diversité d'usages. L'espace approprié va bien au-delà des limites physiques de la sphère privée. Déboucher sur le même espace que ses voisins facilitent les échanges. Sans s'y rendre uniquement pour ça, on croise ses voisins, on interagit avec eux. (Voir Fig.12⁵⁰ page suivante)

Au final, c'est un lieu de convivialité, de sociabilité primordiale de cet habitat (d'après une étude - projet réalisé dans le cadre de l'atelier d'architecture sur la Cité modèle master 2, 2023)

Avec le temps, l'espace dédié à la circulation s'est vu attribuer des fonctions supplémentaires pour lui donner plus d'importance.

Le projet de l'immeuble à vélo à Grenoble conçu par les architectes Isabel Hérault et Yves Arnod en 2008 est le résultat d'un constat : que peut-on apporter davantage à l'espace de circulation qui fait écho à la maison individuelle ? En effet, les concepteurs ont permis d'y accéder à vélo, ou poussette à l'aide d'ascenseur surdimensionné. Sa largeur généreuse de 1,40 mètres permet de déambuler librement à pied ou à vélo.

⁴⁹ Cet ensemble moderniste fut conçu à partir de 1956 par un groupement d'architectes: Renaat Braem, Victor Coolens, Jean Van Doosselaere, Raymond Stenier du groupe Structures, Émile Parent du groupe L'Équerre, ainsi que René Panis.

⁵⁰ Fig.12 Illustration faite par l'auteur

Cité modèle

- Complexe de logements sociaux du Foyer Laekenois Bruxelles (Belgique)
- 1956
- centre culturel, une bibliothèque, une poste, divers terrains de sports et de loisirs, un centre commercial, un supermarché, une station-service et des habitations unifamiliales
- Projet de quartier
- 1029 logements répartis sur 12 tours

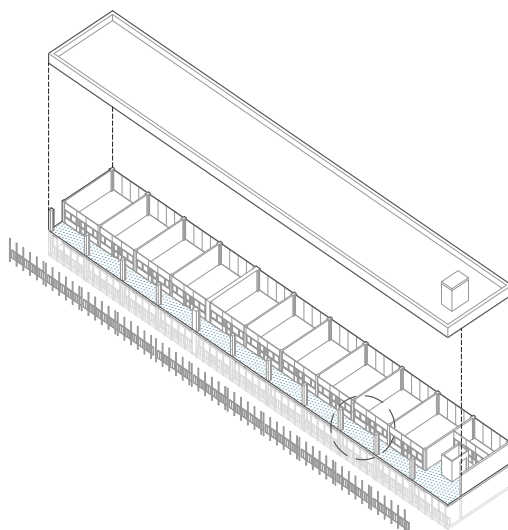
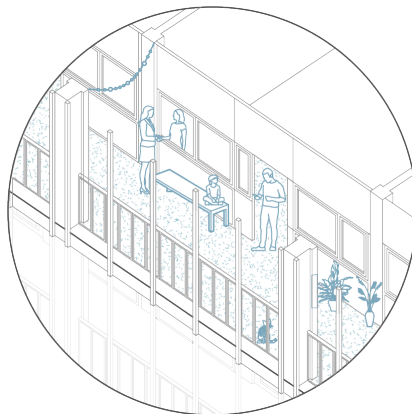


Fig 12. Axonométrie et vue d'un étage d'un immeuble de la Cité Modèle, à Bruxelles

C'est un lieu de vie et de passage en continuité avec le réseau de pistes cyclables de la ville. En parallèle, on a libéré de l'espace au sein même de l'espace domestique en externalisant le stockage de chaque appartement en le disposant devant chaque porte d'appartement. En plus, c'est complété par des trémies qui créent une distance entre la circulation commune et habitats privées. Ce dispositif donne lieu à une promenade architecturale plaisante autant fonctionnelle qu'ergonome pour les occupants des lieux. (Voir Fig.13⁵¹ page suivante)

Ils permettent de développer à l'étage une convivialité moins anxiogène que dans les caves.

« Lorsqu'on a un enfant de bas âge, c'est toujours plus pratique de mettre à proximité de chez soi la poussette, ça évite de la laisser au Rez-de-Chaussée ou au sous-sol et de risquer de me la faire voler. »

d'après l'entretien avec Karoline Deckers, maman solo, membre de la Maison des parents solos.

Pour les familles, ces stockages représentent des espaces pour ranger les poussettes ou trottinettes par exemple. Externaliser le stockage de l'appartement permet non seulement de favoriser la rencontre dans les espaces de circulation et renforce aussi le sentiment de sécurité (Genre et ville, *Garantir l'égalité dans les logements - Méthode et outils*, 2015).

Ces lieux de passage sont des lieux potentiels de rencontres. Il s'agit d'un entre-deux qui appartient à tous.

⁵¹ Fig.13 Illustration faite par l'auteur

Cité modèle

- Agence Hérault Arnod Architectes
- Grenoble (France)
- 2008
- 56 logements allant du t2 au t5 réparti sur 5 étages
- accès vélo et poussette par un système d'ascenseurs surdimensionnés
- commerces au rez de chaussée
- passerelles visible en façade incluant espaces de stockages de 6m²

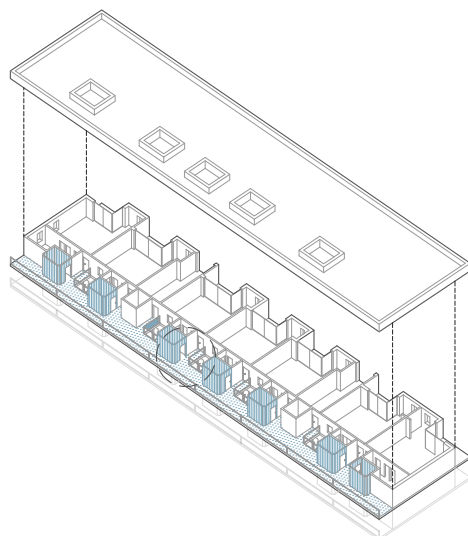
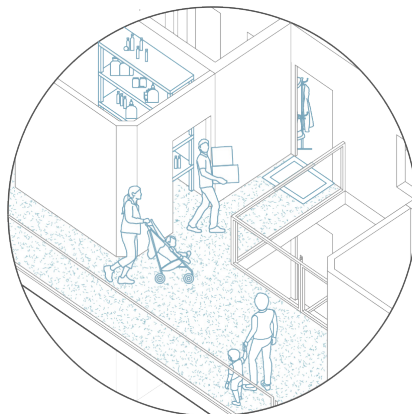


Fig 13. Axonométrie d'un étage de l'immeuble à vélo à Grenoble

3.3 Les espaces intermédiaires

D'ailleurs, le bon fonctionnement de l'habitat cluster et l'espace de distribution est possible si et seulement s'il y a une bonne articulation entre les deux. Pour que le projet prenne vie, il faut veiller à leur liaison. Ces espaces dits intermédiaires garantissent le lien entre la sphère privée et collective, ils présentent le plus souvent sous la forme d'une ou de séquences spatiales apportant toute la cohérence du projet et l'expérience de l'habitat que souhaite faire véhiculer le concepteur.

Le projet de la Share House conçue par les architectes Jun Inokuma et Yuri Naruse à Nagoya au Japon en 2013 offre une série d'espaces intermédiaires partagés à la fois ouverts et libres reliant la cuisine et le salon avec les chambres et les salles de bain aux étages supérieurs.

La maison se présente sous la forme d'un grand volume vide où des volumes dits « pleins » sont articulés par de grands plateaux superposés reliés par des escaliers entre 7 à 15 marches. Le but est de distribuer « les pleins et les vides » ce qui forme ainsi une diversité d'espaces dits « vides ».

Ce dispositif offre à la fois une liberté dans le choix de l'usage qu'on en fait et une fluidité dans l'espace. Étant donné qu'aucun espace libre s'est vu attribuer une fonction précise, l'ambiance évolue selon l'usage qu'on en fait le long de la journée.

Ceci peut devenir un lieu de partage entre occupants ou bien un espace où l'on s'isole du monde. (Voir Fig 14⁵² page suivante)

La question de la temporalité est importante. Ainsi, ces espaces intermédiaires forment un ensemble de séquences qui se mêlent à chaque étage et donnent lieu à un véritable parcours architectural. Ça permet une évolutivité du logement, de modifier les ambiances selon ces envies et de gagner en qualité de vie (Genre et Ville, 2015).

Cela offre une flexibilité dans l'usage et permet d'accueillir une mixité d'habitants.

Mêler les parties publiques et privées questionne les limites de l'appropriation de l'occupant. Ce caractère un peu ambigu illustre toute l'importance du rôle de l'architecte à définir le statut privé ou collectif dans la conception du projet d'habitats partagés (Adrien, 2018).

⁵² Fig. 14 Illustration faite par l'auteur

Share house LT Losai

- Naruse Inokuma Architect
- Nagoya (Japon)
- 2013
- Habitat de 307m²
- 13 chambres répartit sur 3 niveaux avec une surface au sol de 7,2m²
- cuisine partagée
- toit terrasse
- 1 espace libre par niveau libre d'appropriation

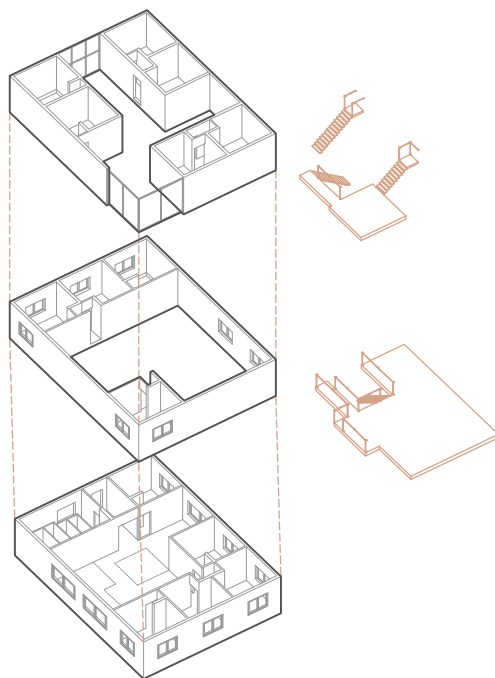
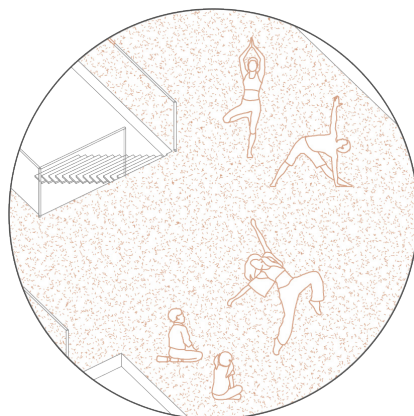


Fig 14 Axonométrie et vue du projet Share House LT Losai, à Nagoya

Le projet Artists' studio à Yokohama réalisé par le bureau ON design partners en 2009 se compose de quatre unités privées situées à l'étage. Chacune dispose d'une séquence d'entrées individuelles qui débouche sur une cour semi-publique couverte et ouverte sur la rue. On y trouve une cuisine partagée où se réunissent les occupants.

Cette cour sert de lieu d'exposition et permet aux habitants du quartier de visualiser librement les œuvres des artistes. Il y a tout une réflexion sur l'espace bâti et l'espace perçu.

En effet, cette cour centrale au rez-de-chaussée n'a pas de délimitation physique, elle semble prendre fin lorsque l'étage supérieur se termine et n'abrite plus ce lieu.

Parallèlement, chaque séquence d'entrées est composée d'une structure triangulaire articulée autour d'un escalier. Ce cheminement permet l'articulation entre le privé et le collectif et montre cette diversité des styles de vie que rappelle l'architecture des lieux.

En effet, on y voit un clin d'œil au mode d'habiter traditionnel sur pilotis (structures triangulaires et escaliers) et le mode d'habiter contemporain avec des espaces ouverts sans limites (cour). (Voir Fig.15⁵³ page suivante)

Les espaces intermédiaires ont un rôle de liaison et assurent le lien entre les espaces privatifs et les espaces communs. Selon l'importance qu'on leur donne, ils peuvent influencer sur la lecture du projet et le ressenti des habitants. C'est un outil essentiel qu'il ne faut pas négliger pour les architectes pour garantir la faisabilité de leur projet.

⁵³ Fig.15 Illustration faite par l'auteur

Artists' studio

- Ondesign architects
- Yokohama(Japon)
- 2009
- 152m2 sur deux niveaux
- 4 logements
- cuisine partagée
- Cour semi-publique comme lieu d'exposition et de travail au rez de chaussée

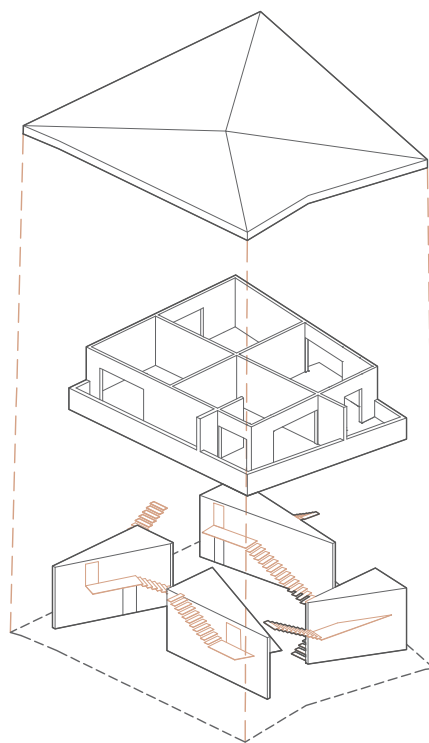
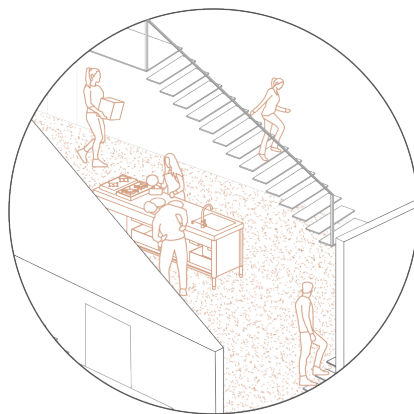


Fig 15. Axonométrie et vue du projet Artists' studio à Yokohama

3.4 Un foyer central

L'habitat partagé peut apparaître comme un repère réconfortant, convivial où on se réunit, on partage et où on passe un bon moment ensemble. L'image même de l'habitat communautaire est l'évocation d'un foyer rassembleur. La notion de foyer est souvent le point de départ de toute réflexion autour de l'habitat communautaire. Cela se manifeste sous différentes approches architecturales.

Le projet coopératif Kalkbreite pensé par l'agence Müller Sigrist à Zurich en 2014 s'organise autour d'un espace central ; une cour où on y trouve des espaces verts et une aire de jeux pour les enfants. La notion de foyer s'illustre par cette centralité intérieure par la forme d'îlot du bâti. Autour de la cour, on trouve un réseau de points repères. Ces repères sont à la fois des services et espaces collectifs positionnés afin d'être visibles de la cour. Parmi ces espaces intérieurs, on trouve une cafétéria au niveau du toit-terrasse, une salle à manger partagée, une bibliothèque, plusieurs laveries, des espaces de travail communs, une cuisine d'été, un sauna, des salons et salles à manger communs dans les clusters.

L'objectif de la mutualisation d'espaces est d'apporter une haute valeur collective, facilitant la vie quotidienne des habitants. Partager un espace accessible à tous permet d'offrir plus de diversités d'espaces bien plus qu'un appartement standard.

Par cette approche, l'habitant connaît une évolution dans son mode d'habiter le logement par une réduction des coûts et il se voit disposer d'une grande diversité de spatialités. Interagir avec les autres se fait donc à travers ces espaces collectifs qui enrichissent donc l'expérience personnelle de l'occupant.

« Le mélange de proximité et de distance est idéal. On bénéficie les uns des autres et on peut prendre ce dont on a besoin, tant sur le plan social que sur celui des possibilités offertes (...)

Je trouve cela enrichissant. »

Citation de Mara Bollage, résidente du Kalkbreite⁵⁴(d'après le site frugalitecreative.eu)

La notion de foyer central peut être générée à plusieurs échelles. Celle du Kalkbreite se traduit par cette cour centrale où sont articulées 82 unités de logements, toutefois on peut travailler avec une échelle moins dense comme celle du projet de coopérative de la Borda avec 25 logements. (Voir Fig.16⁵⁵page suivante)

Ce projet de coopérative barcelonaise de l'agence Lacol construite en 2018 est articulée autour d'un patio intérieur. Toute l'organisation repose sur un réseau de coursives qui tournent autour de cet espace central lumineux et dessert chaque habitat privatif. Celui-ci met en lien une multitude d'espaces partagés comme cuisine-salle à manger, buanderie, espace polyvalent, espace pour les invités, espace de santé et de soins, stockage et

⁵⁴ Citation d'une habitante du projet Kalkbreite à Zurich recueilli sur le site frugalitecreative.eu, url : <https://frugalitecreative.eu/batiments/exten-sion-dune-maison/>

⁵⁵ Fig.16 illustration faite par l'auteur

Kalkbreite

- Bureau Müller Sigrist Architekten
- Zurich (Suisse)
- 2014
- 22900 m²
- 88 logements dont 256 habitants
- mixité programmatique; salles communes (cantine), rue intérieure, un foyer, un fumoir, bureaux communautaire, terrasse, une place de jeux et des chambres "joker" (à louer)

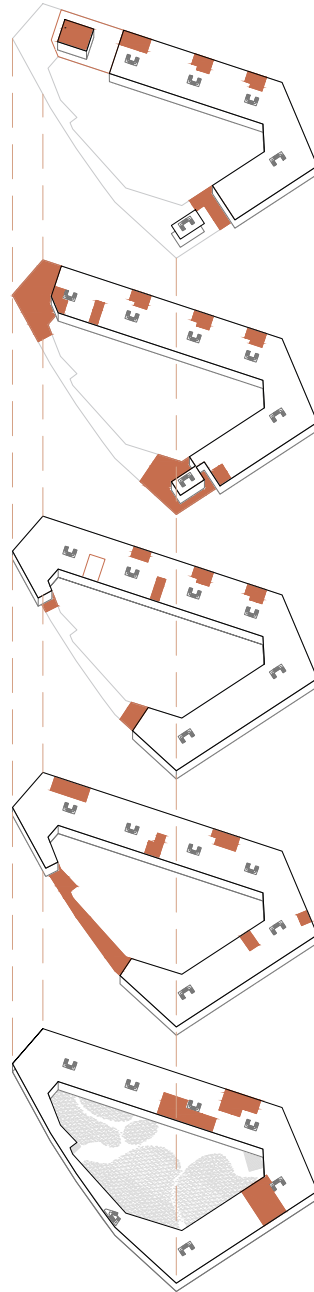


Fig 16. Axonométrie des étages du projet du Kalkbreite à Zurich

espaces extérieurs et semi-extérieurs tels que le patio et les toits.

Cette composition d'habitats partagés s'apparente à la typologie d'habitat populaire espagnol appelée les « corralas ». En effet, ces coursives intérieures apparaissent comme un balcon commun sur lequel donnent les portes des logements. Bien que les occupants disposent d'une série d'espaces partagés qui favorisent le vivre ensemble, les coursives à chaque étage constituent un espace central. Ce dernier permet de relier chaque appartement entre eux et étendent l'espace domestique en dépassant le seuil de la porte. Lorsque celle-ci s'ouvre, on peut faire sortir toute la vie domestique de son foyer et la partager avec les voisins. Ceci est rendu possible par le nombre d'appartements par palier qui est limité à quatre, favorisant les échanges entre voisins. Ainsi, ça permet à l'habitant une certaine forme de sociabilité et moins d'anonymat. La coursive devient comme la pièce maîtresse de ce projet et permet de faciliter les rapports de proximité entre voisins. Ce long corridor est vécu par les occupants comme un vecteur d'interactions sociales et de rassemblements⁵⁶ (AD, *La Borda Housing Cooperative*, Barcelona).

Gottfried Semper énonce les circonstances originelles des sociétés humaines dans ses écrits de 1834 à 1869. « *A travers toutes les phases du développement de la société, le foyer a constitué le point sacré central (Brennpunkt) autour duquel tout s'ordonne*⁵⁷. »

A travers un patio intérieur, les architectes ont mis en place ce dispositif architectural de long corridor qui tourne autour de cet espace central, il permet à la fois d'accentuer ce « noyau central » et d'apporter de la visibilité entre voisins. D'un étage à un autre, on peut voir ses voisins qui déambulent sur les coursives. C'est un lieu de passage mais aussi de socialisation.

Intégrer la notion de foyer dans la conception architecturale, c'est questionner l'image même que renvoie le lieu habité.

Parmi ces images, la centralité, a un rôle important dans le processus d'identification que chaque habitant attribue au lieu où il habite. (10). Selon la sensibilité de l'architecte, la notion de foyer va être traduite différemment.

Bien qu'elle soit un élément clé à intégrer dans le processus de conception par sa forme, son dimensionnement, son accessibilité et son orientation, elle peut jouer un rôle important dans la lecture du projet. (Voir Fig. 17⁵⁹ page suivante)

⁵⁶ AD, *La Borda Housing Cooperative*, Barcelona url : <https://arquitecturaviva.com/works/lacol-arquitectura-cooperativa-la-borda-28-en-barcelona-zs6o2-1>).

⁵⁷ Citations recueillies dans l'ouvrage *A l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 62

⁵⁸ Citations recueillies dans l'ouvrage *A l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 61

⁵⁹ Fig. 17 illustration faite par l'auteur

La Borda

- Lacol
- Barcelone (Espagne)
- 2018
- 28 logements (40, 60 et 75m²)
- 3000 m²
- cuisine commune de 80 m² où vous pourrez faire de grands repas ou devenir un point de rencontre, un espace polyvalent couvert de 100 m², 2 chambres pour les invités, une buanderie, espace de circulation central, parking vélos et des terrasses

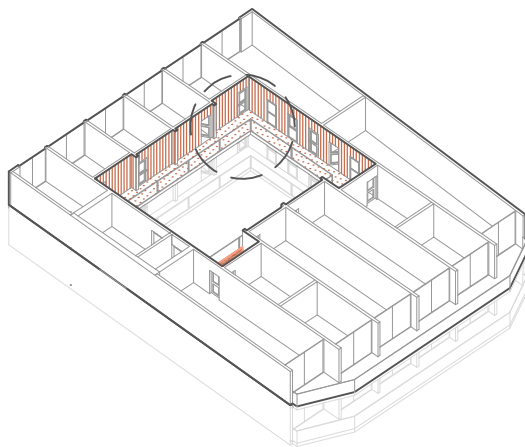
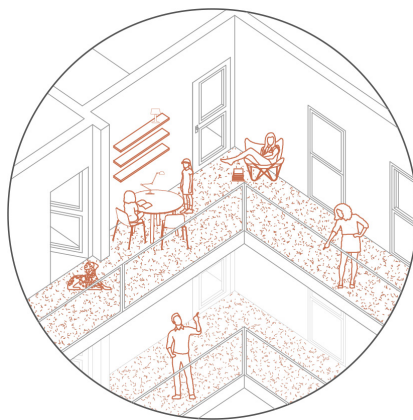


Fig 17. Axonométrie d'un étage du projet de la Borda à Barcelone

Ces projets présentés montrent un certain type de logement collectif : l'habitat partagé.

Ce genre d'habitat qui ne cesse d'évoluer, peut s'adapter aux besoins nouveaux en offrant des configurations spatiales qui vont au-delà de l'espace domestique. L'idée est de rendre nos logements actuels plus souples et plus flexibles à long terme.

D'après ces références architecturales qui sont de véritables outils à mobiliser pour la conception du projet, il est évident qu'habiter ne se résume plus au verbe loger. C'est bien plus que ça. Il exprime une profonde affection à la fois collective et personnelle de l'habitat. Les espaces communs représentent une véritable plus value contribuant à une vie collective et communautaire. L'habitat partagé apporte une expérience innovante de l'habitat collectif, qui renoue nos liens étroits avec autrui en faisant appel à plusieurs formes de dispositifs architecturaux (habitats cluster, espaces de circulation, espaces intermédiaires et la création d'un foyer central). Ce type d'habitat permet d'accueillir une plus grande mixité sociale et de répondre aux besoins spécifiques de chacun. A travers ces projets analysés précédemment, peut-on dire que ces alternatives de logements constituent une chance de disposer d'un logement avec plus de flexibilité pour les familles monoparentales ?

A travers des espaces communs comme ceux des exemples cités, l'habitant est amené à interagir avec les autres et dépasser le stade des salutations entre voisins. En effet, la mutualisation d'espaces collectifs comme une buanderie, un espace de jeux ou encore un jardin peut donner de la visibilité aux habitants. C'est l'opportunité pour eux de se rencontrer dans un autre contexte que lorsqu'on se croise pour rentrer chez soi par exemple. Échanger autour d'activités et services permet d'alimenter les liens sociaux; parler autre que de généralités (Poullain, *Choisir l'habitat partagé : l'aventure de Kraftwerk*, 2018).

Se rapprocher de ses voisins peut établir une proximité entre voisins qui conduit à de la convivialité, de l'entraide et qui donne un sentiment de sécurité aux occupants .

Dès lors, cela engendre une amélioration de la qualité du mode d'habiter. Cohabiter relève donc d'une innovation socio-spatiale car elle questionne de la place de l'habitant au sein du projet et participe à la transformation de la société avec l'expression du vivre ensemble.

Matérialiser un projet communautaire qui soit durable et qui soit en adéquation au mode d'habiter de ses occupants suscite d'effectuer un travail de terrain pour identifier et comprendre chaque besoin des habitants

4 Vers un projet communautaire en Région bruxelloise

4.1 L'expérience de l'asbl Angela.D et les stratégies adoptées

Pour concevoir un projet d'habitats partagés qui soit le plus adéquat aux besoins des familles monoparentales, il est préférable dans un premier temps de comprendre et identifier les besoins spécifiques de ce type de ménage. C'est pourquoi, j'ai réalisé un travail de terrain en collaboration avec l'asbl bruxelloise Angela.D. Cela m'a permis de mieux cerner les besoins actuels et le quotidien des familles monoparentales à travers leur mode d'habiter. L'objectif de cette asbl est de contribuer à une politique équitable d'accès au logement notamment pour les femmes cheffes de famille.

A travers Angela.D, l'objectif est de rompre le silence des inégalités d'accès au logement et leurs causes, il est aussi question de favoriser le débat pour agir menant ainsi à une politique équitable de logement afin de renforcer la capacité des cheffes de famille en situation de précarité. Pour ce faire, j'ai suivi la mise en place d'un projet d'habitats collectifs appelé FEM's (signifie femmes en situation de monoparentalité) pour des mamans solos qui portent en majeure partie seules au quotidien la garde, la charge mentale, économique, affective et éducative de leur(s) enfant(s). (*Le projet FEM's* présenté par l'asbl Angela.D, url : <https://angela-d.be/fr/logement.html>).

C'est également un projet intergénérationnel qui a pour objectif d'intégrer aussi des femmes plus âgées ayant connu la monoparentalité et de se joindre au projet. Ça s'inscrit dans une démarche de rénovation d'un bâtiment avec des logements acquisitifs. Ce projet est établi en RBC mais reste encore à ce jour en construction.

A la différence d'autres projets collectifs, ce projet fait appel à la participation des femmes pour la conception du projet autour de rencontres. Il fait intervenir sept familles monoparentales. Par ce projet, j'ai participé à deux réunions d'informations; la première rencontre avait pour objectif d'expliquer aux mamans membres du projet les différentes étapes dans la mise en place d'un projet collectif et d'un atelier collages, dessins et maquettes regroupant mamans et architectes où chacun s'exprimait sur la conception architecturale du projet (espaces privatifs, espaces communs, les distributions etc...).

Ces rencontres ont été des moments forts et enrichissants qui ont permis d'établir les enjeux de mon projet et les stratégies que je devais mettre en place pour matérialiser concrètement mon projet communautaire. (Voir Fig.18⁶⁰ page suivante)

Il est clair que mon projet ne doit pas simplement s'arrêter à un projet collectif proposant des logements acquisitifs accessibles accompagnés d'espaces communs pour rassembler les habitants entre eux

⁶⁰ Fig.18 illustration faite par l'auteur

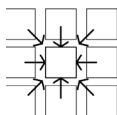
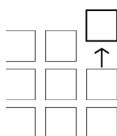
DIVERSITE

Apporter une variété de logements, ce qui passe par une diversité des surfaces allant du T1 et T4. Ce qui permet d'avoir une mixité sociale et d'établir des relations intergénérationnelles.



AUTONOMIE

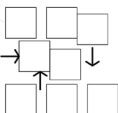
Favoriser l'autonomie des habitants à travers des espaces à la fois intérieurs et extérieurs qui intègrent la notion d'individuation et d'intimité.



MUTUALISATION

La mise en commun d'espaces, services permet d'augmenter tout l'aspect collectif du projet.

Ce qui permet à la fois de faciliter le quotidien des occupants et de partager les tâches domestiques autour du cohabitat.



FLEXIBILITE

Un logement flexible doit permettre d'accueillir différents types de ménage et s'adapter au mode d'habiter de chacun, en prenant compte de leur évolution au fil du temps et leur rythme de vie.

ECONOMIE

Réduire le coût payé par habitant à travers la mutualisation de biens et services. Le montant du prix d'un logement est une des principales préoccupations des parents solos.



VISIBILITE

Privilégier les interactions sociales afin d'établir un sentiment de sécurité et de bienveillance entre habitants. Ça demande une attention particulière sur les espaces de circulation et susceptible d'appropriation. Se sentir en sécurité et assurer la même chose à ses enfants est une des craintes des parents.

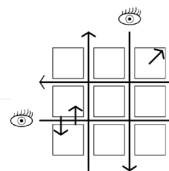


Fig 18. Illustration des stratégies du projet communautaire final,
inspiré de Genre et ville, Garantir l'égalité dans les logements - Méthode et outils, 2015

Ce projet d'habitats partagés doit avant tout être une alternative de logements flexibles pour mieux répondre aux besoins de familles monoparentales et doit donner à ses occupants la maîtrise de leur lieu de vie tout en les encourageant à être autonomes et indépendants (*Guide pratique Angela.D*, page 50). Grâce à l'expérience d'asbl Angela.D et les entretiens, j'ai pris connaissance du quotidien de chacune des mamans et leurs expertises d'usages des espaces (voir annexes et carnet de bord). Ce qui a permis de cerner les principaux leviers d'actions de mon projet : les espaces communs et privés.

Les espaces communs :

Ces espaces collectifs doivent permettre un allègement des tâches domestiques autour de la cohabitation. Concevoir un projet d'habitats groupés qui incluent des familles monoparentales, c'est faire en sorte que la conception des espaces permet une mutualisation des tâches domestiques pour faciliter leur quotidien. C'est donc réfléchir attentivement aux dispositifs architecturaux qui garantissent des interactions et une bonne cohabitation entre les habitants. D'où la question suivante : comment la cohabitation soulage-t-elle des corvées domestiques ? (Ledent, Salembier, *Co-Housing to Ease and Share Household Chores? Spatial Visibility and Collective Deliberation as Levers for Gender Equality*, 2021)

En effet, l'habitat partagé met en relation les habitants à travers une diversité d'espaces communs qui crée une proximité et des liens sociaux entre eux. Ils bénéficient d'espaces collectifs qu'ils gèrent ensemble. Il peut s'agir d'une buanderie, d'une salle de jeux pour les enfants ou encore un jardin. Cela a un effet direct sur la charge de travail reproductif des parents car les tâches deviennent collectives et sont gérées par l'ensemble de la communauté au lieu d'être géré par un seul parent. Ça s'illustre aussi par des co-gardes d'enfants entre parents qui représentent une aide et un soutien supplémentaire dans le quotidien journalier des parents-solos.

La question de la garde des enfants est souvent une source de préoccupation pour les parents, donc le co-logement permet d'économiser du temps et de l'argent. Les enfants ont l'occasion de rencontrer d'autres enfants ayant la même situation familiale qu'eux. L'échange, le partage, la rencontre avec de nouvelles personnes participent au processus de socialisation d'un enfant et à son éducation.

« Par les interactions avec les autres enfants, les enfants grandissent ensemble et apprennent l'un de l'autre »

d'après l'entretien avec Karoline Decker, maman solo, membre de la Maison des parents solos.

Pouvoir faire garder ses enfants permet aussi aux parents de se libérer du temps pour soi en se consacrant à des activités sociales comme le sport par exemple (Ledent, Salembier, 2021). Etablir une bonne cohabitation entre occupants dans un projet communautaire permet d'apporter de la visibilité et une proximité entre individus et un sentiment de sécurité. Ce qui est rassurant pour les habitants, notamment les parents qui craignent souvent qu'il arrive quelque chose à leur(s) enfant(s).

Les espaces privatifs :

Le logement doit donner place à une liberté d'appropriation et d'adaptabilité d'un occupant à un autre. Il doit prendre en compte qu'un ménage évolue et que la vie est faite de transformations comme l'arrivée d'un nouvel enfant, une séparation et accepter que les occupants grandissent et vieillissent inévitablement (*Guide Pratique Angela.D*, page 50).

Il faut donc penser à l'évolutivité du logement à long terme. En effet, lorsqu'on conçoit un projet de logements qui fait intervenir des familles, il est nécessaire de prendre en compte que les enfants grandissent et vont devenir adultes à leur tour. L'entrée dans l'âge adulte est importante, c'est le début de l'autonomie, on s'émancipe progressivement de la sphère familiale. Ceci passe souvent par le départ de l'enfant pour habiter seul dans un studio ou à plusieurs une colocation dit "Kot". Trouver un logement pour son enfant fait aussi parti des préoccupations des parents.

« Réfléchir à l'architecture d'un projet d'habitats partagés avec des parents solos, c'est anticiper que la composition des familles change, mes enfants sont aujourd'hui des adolescents, demain ils seront des adultes qui feront des études. C'est pourquoi, l'habitat groupé doit accompagner les familles par la création de Kot où les enfants adultes vivraient plus tard »

d'après l'entretien avec Katrien Van Capellen, maman solo, habitante de CALICO et membre du projet FEM's.

Cette réflexion autour de l'évolution des résidents fait entendre qu'il est important d'inclure une diversité de logements dans le projet communautaire qui puissent autant convenir aux parents qu'aux enfants. Choisir de faire différentes typologies permet une mixité sociale. Le projet conçu pour répondre aux besoins de familles monoparentales peut intégrer des personnes âgées, des étudiants, des personnes seules etc. Privilégier la mixité dans les logements et par les usages permet d'éviter de créer des immeubles de regroupement de familles monoparentales qui deviennent des immeubles de femmes, autant que les quartiers de retraités. Proposer plus de choix de logements, c'est promouvoir les relations intergénérationnelles entre habitants et le vivre ensemble. C'est aussi une manière d'éviter la stigmatisation et garantir un soutien aux plus vulnérables (*Genre et Ville*, 2015).

Par la présence de nombreux services et espaces communs que le projet englobe, le projet demande d'avoir une gestion commune qui fait intervenir les occupants et agrmente leur qualité de vie. Ils ne sont pas simplement des résidents mais aussi les acteurs de ce projet.

Or, il est important de mettre en place une gouvernance qui soit adoptée par tous les résidents. Celle-ci doit être faite par l'intermédiaire d'une charte, rédigée par les principaux concernés ; les habitants (Ledent, Salembier, 2021).

Ce document énumère l'ensemble des valeurs, règles de vie communes et impose une gestion collective dès le départ, basée sur un système de démocratie participative.

Chaque occupant dispose ainsi d'un droit décisionnel lors de chaque réunion officielle mensuelle. Cette gouvernance doit assurer un bon fonctionnement à long terme de l'habitat communautaire mais aussi mettre un regard sur les autres acteurs qui s'impliquent dans le projet comme le quartier et la ville. Faire intervenir des structures locales partenaires permet de faire émerger des initiatives qui font contribuer les résidents mais aussi le voisinage. Si le projet est totalement autogéré par les habitants et des soutiens extérieurs, il faut que la charte définisse précisément le rôle et le degré d'implication de l'habitant et que celui-ci respecte ses engagements à long terme, comme c'est le cas des projets Community Land Trust Brussels par exemple (Ledent, Salembier, 2021).

« Le risque à travers un projet d'habitats partagés c'est de ne pas avoir d'intérêt commun. Ce qui amène à se poser : est-ce que chacun est compatible à travailler ensemble ? Lorsqu'on est maman solo, nos journées sont déjà bien rythmées par les activités de nos enfants. Il faut être réaliste dans les choses à mettre en place et prendre en compte l'énergie que ça suscite, le temps et l'envie. » d'après l'entretien avec Sarah Roggeman, maman solo et membre du projet FEM's.

Être habitant d'un projet d'habitats groupés demande donc d'avoir du temps et de s'impliquer personnellement. Ce qui n'est pas une tâche facile lorsqu'on est maman et cheffe de famille. Ces nombreuses questions sont primordiales dans la création d'un projet tel que le mien. Déterminer les espaces collectifs qui seront les potentiels générateurs de liens sociaux et l'expression du vivre ensemble n'est pas une tâche simple. Ces espaces doivent constituer une réponse matérielle répondant aux besoins des occupants et qu'ils soient profitables le plus possible à long terme.

Comme énoncé précédemment, ces espaces mis à la disposition de tous et toutes doivent être des réponses pratiques et conçues pour réduire la charge de travail domestique globale.

De toute évidence, ils apportent un nouveau rapport de l'habité ; la socialisation. C'est l'ouverture vers les autres et faire de nouvelles connaissances.

Suite aux entretiens recueillis auprès des mamans solos (voir annexes), j'ai pu constater qu'elles avaient toutes un point commun celui de l'intérêt qu'elles portaient à la cuisine. D'après elles, l'espace cuisine n'était pas uniquement un espace dédié à la préparation des repas d'une journée mais c'était aussi un espace de convivialité et de partage d'un savoir-faire avec leur(s) enfant(s).

4.2 La place de la cuisine dans les relations humaines

« C'est au-delà de la gourmandise, que les chamailleries entre frères et sœurs s'accompagnaient des réconciliations, que les goûters entre copains se réalisaient, que les conversations se déliaient et se liaient - aujourd'hui "communication" - ... l'endroit où la félicité se formait. C'est là aussi, que les devoirs se faisaient sous l'œil bienveillant de maman, que nous partageons les soucis, les joies de nos parents, le lieu où une certaine idée du bien et du mal s'éduquait, où la vie s'accomplissait corps et âme. »

(Préface écrite par le chef cuisinier étoilé français Michel Bras du livre *Cuisine recettes d'architecture* de Catherine Clarisse, 2004, page 9)

Nous avons tous chacun un souvenir d'une image évocatrice de la cuisine car elle est souvent assimilée à un moment ou une expérience joyeuse et marquante avec d'autres personnes. Depuis plusieurs décennies, la cuisine est devenue un repère dans l'habitat domestique. La vie du foyer tourne autour de ce noyau central. C'est un espace où se mêle à la fois la bonne chère, la convivialité et la conversation. Elle fait aussi allusion au rituel du repas, le plaisir de partager et du bien-être ensemble (Clarisse, *Cuisine recettes d'architecture*, 2004).

Bien que la cuisine soit aujourd'hui un espace de prédilection dans nos intérieurs, ce ne fut pas toujours le cas, celle-ci fut longtemps assimilé au rôle de la femme assimilée à la ménagère béate dans sa blouse entourée de ses ustensiles culinaires (Clarisse, 2004). C'était également vu comme un espace de pouvoir et de stéréotypes sexistes entre les hommes et les femmes (*Guide pratique Angela.D*).

Toutefois, avec l'apogée de l'industrialisation promu par le mouvement moderne et la reconnaissance progressive du statut de la femme, on cherche à alléger le temps consacré par celle-ci à la cuisine. De là, la cuisine devient pratique, fonctionnelle, rationnelle (Clarisse, 2004). L'exemple de la cuisinede Francfort (conçu en 1926 par l'architecte allemande Margarete Schutte-Lihotzky) est l'illustration même du mouvement philanthropique à travers lequel on veut que la cuisine devienne un espace profitable au mieux.

Après la Seconde Guerre mondiale, la cuisine est dorénavant liée au séjour, elle est aussi bien fréquentée durant et en dehors des heures de repas, elle réunit et devient le cœur des liens familiaux de l'habitat. . On s'y croise, on papote, on refait le monde, c'est le théâtre de la vie quotidienne même encore aujourd'hui (Clarisse, 2004).

51 Citations recueillit dans l'ouvrage *À l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 62

52 Citations recueillit dans l'ouvrage *À l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 61

On peut maintenant y trouver l'homme qui voit cette activité comme intéressante et plaisante à faire au quotidien. Avec l'ouverture et l'importance de l'espace cuisine, celle-ci est devenue un espace d'apprentissage, une activité autour de l'alimentation qui met tout le monde d'accord. Aujourd'hui, l'espace cuisine s'est décliné à plusieurs échelles comme à travers la cuisine domestique, la cuisine partagée et la cuisine communautaire/de quartier.

La cuisine domestique s'intègre à un logement individuel. A cette échelle, on peut replacer le rôle l'individu au regard de l'objet qu'est la cuisine. En effet, par sa disposition, son degré d'ouverture vers les espaces de vie, son aménagement, ses équipements, sa matérialité, sa volumétrie, on découvre les habitudes, la culture, les rapports sociaux, la religion des occupants. Elle apparaît comme le théâtre de la vie quotidienne d'un ménage. (Fig.19⁶¹)



Fig 19. Illustration d'une cuisine domestique

A la différence de la cuisine domestique, la cuisine partagée est intégrée à un logement partagé tel un habitat cluster ou une colocation où vivent plusieurs ménages disposant d'un espace privé (une chambre par exemple). Elle s'illustre comme un lieu commun que chacun utilise plusieurs fois par jour et où ont lieu différentes pratiques et usages culinaires.

Ça offre une multiplicité d'usages et une utilisation par une ou plusieurs personnes simultanément (Dekimpe, *La cuisine collective : un manifeste entre production et commensalité*, 2022). D'ailleurs, elle se présente généralement autour de deux espaces : l'espace de préparation où l'on cuisine et l'espace dinatoire où l'on mange.

Ces espaces sont soit liés en formant une seule et même pièce, soit séparés selon certains cas. (Voir Fig.20⁶² page suivante)

⁶¹ Fig. 19 illustration faite par l'auteur

⁶² Fig. 20 illustration faite par l'auteur



Fig 20. Illustration d'une cuisine partagée

Ce qui amène à s'intéresser à la cuisine communautaire/de quartier qui est un lieu de rencontre de la communauté, un lieu où les habitants du projet communautaire se côtoient et tissent des liens de voisinage. Elle permet de mutualiser et partager des appareils de cuisine tels qu'un réfrigérateur, un mixeur ou bien encore un barbecue. Pour les résidents, ce type de cuisine est à la fois un gain de temps et d'argent pour plusieurs raisons (Ledent, Salembier, 2021). Tout d'abord, ils bénéficient d'ustensiles de cuisine qu'ils ont achetés ensemble pour minimiser le coût par habitant. Ils accèdent dorénavant à des outils inabornables avant.

« Pouvoir accéder à une plus grande diversité d'électroménagers, c'est ne plus être limité à manger à cause des prix des machines. » (d'après l'entretien avec Karoline Decker, maman solo).

Par ailleurs, c'est aussi une redécouverte du goût et du plaisir autour de la nourriture. Il est vrai que le caractère quotidien et répétitif de la cuisine peut apparaître comme monotone, notamment pour une cheffe de famille. Cela peut être une tâche désagréable quand on est parent.. Néanmoins, la cuisine communautaire est vectrice de liens sociaux. Certains résidents partagent et montrent leurs compétences, ce sont des moments d'échanges et d'initiatives personnelles (Senacs, *Actions "échanges de savoir alliant cuisine économique et lien social"*, 2023). Généralement, c'est autour de grandes tables que les habitants se rassemblent et partagent un moment convivial. Ils peuvent se rejoindre plusieurs fois par semaine et cuisiner à tour de rôle. Pour des mamans solos, c'est leur charge de travail autour de la cuisine qui est partagée, collective et allégée. (Voir Fig.21⁶³)

63 Fig.21 illustration faite par l'auteur



Fig 21 .Illustration d'une cuisine communautaire

A travers cette parenthèse autour de la cuisine, l'objectif est d'identifier l'image symbolique, sociale et communautaire que peut véhiculer la cuisine au sein d'un projet d'habitats partagés. La cuisine ne doit pas s'arrêter à une tâche domestique où les parents se sentent forcés de faire chaque jour pour nourrir leur(s) enfant(s) mais elle doit plutôt être l'évocation d'un espace rassembleur et l'art de la commensalité (Dekimpe, 2021).

A travers la cuisine, je vois une activité autour de l'alimentation comme support d'échanges interculturels dans lequel donner, recevoir, partager sont des valeurs reconnues de tous. Elle véhicule l'image forte du vivre ensemble. Pour des familles monoparentales, la cuisine peut-être une activité sociale à travers laquelle les parents échangent leurs pratiques culinaires, diffusent leur savoir-faire, c'est un temps d'écoute et de rencontres avec d'autres personnes (Senacs, 2013).

De plus, ça peut être l'opportunité de rencontrer d'autres parents-solos et d'échanger entre eux sur les difficultés du quotidien.

« Lorsqu'on est maman solo, pouvoir partager ses difficultés que j'éprouve au quotidien me fait sentir entourer et comprise. Ce genre de discussions permet de s'entraider entre parents et d'entretenir des relations amicales. »

d'après l'entretien avec Nesha Moustououi, maman solo.

La cuisine illustre bien la notion de CARE définie par les politologues féministes Joan Tronto et Berenice Fisher comme :

« Une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. » (le Guide pratique d'Angela.D)

Dès lors, la cuisine apparaît comme un levier d'action qui met en lumière les rapports étroits entre les gens, son lien avec la collectivité et son lien intime entre l'habitant et l'habitat (Dekimpe, 2021). Concevoir un projet d'habitats partagés qui fait intervenir plusieurs échelles peut-être une opportunité d'en faire profiter les résidents mais aussi le voisinage. Faire bénéficier le quartier peut être une manière d'étendre toute la commensalité et la convivialité au-delà des limites physiques du projet.

D'ailleurs, c'est la possibilité d'organiser des événements et générer une cohésion sociale au sein du quartier.

Ce type d'initiatives est généralement la bienvenue pour animer un quartier, comme celui du quartier Tivoli à Laeken aux abords du parc Tour et Taxi à Bruxelles.

4.3 Le site aux abords du parc Tour et Taxi

Même si la Région bruxelloise est un territoire politique limité qui est presque entièrement recouvert de structures bâties (Ledent, Salembier, 2021), mon projet communautaire s'insère sur une parcelle vierge qui surplombe le parc de Tour Taxi à Laeken, au nord-ouest de la Région Bruxelles Capitale. Le projet s'inscrit dans une optique de densification urbaine et de dynamisation de quartier qui peut être profitable autant par les résidents du projet que par le voisinage.

Laeken est une commune qui compte une part de ménages monoparentaux parmi la plus élevée de RBC. Selon une enquête réalisée en 2021 par l'ISBA⁶⁴, la part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés pour la commune de Laeken est estimée à plus de 13%.

Par ailleurs, elle propose une diversité de lieux de socialisation à la fois des lieux institutionnels (des écoles, des crèches), des lieux culturels (bibliothèques, centre aérés), des infrastructures sportives (piscine, salles de sports) et de nombreux espaces verts comme le parc Tour et Taxi. L'autre point important est sa bonne connexion et son accessibilité dû à un large choix de transports publics (métros, trams et bus) qui sillonnent le territoire laekenois.

Par cette multitude de services, cela permet d'avoir aujourd'hui une mixité sociale (familles, couples, personnes âgées, personnes seules) au sein de cette commune. De cette façon, le choix de la localisation du projet s'est fait ici. D'ailleurs, la parcelle sélectionnée se situe dans le quartier Tivoli au sud-est de la commune à la lisière du parc Tour et Taxi. Ce parc est en réalité l'ancien tracé de la ligne de chemin de fer L28 qui reliait autrefois le site de Tour & Taxis au réseau ferroviaire.

Aujourd'hui, l'ancienne voie ferrée est devenue un parc linéaire qui a gardé son rôle initial de lien entre le centre-ville et sa proche périphérie. Au fil du temps, il est devenu une sorte de poumon vert dans le tissu urbain bruxellois reliant les communes de Laeken, Molenbeek et Jette. On peut y trouver une alternance d'espaces de détente, d'aires de jeux, de potagers collectifs, et la ferme sociable Parkfarm qui organise des événements régulièrement. Le tout forme un vaste espace vert de grande échelle. Bien que la parcelle soit non bâtie, c'est la propriété de l'une des entreprises de logistique Ziegler installée dans le quartier.

Cet espace fut d'abord utilisé comme lieu pour entreposer des conteneurs.

Aujourd'hui, c'est un parking pour les employés de l'entreprise. Un axe routier longe sur toute la longueur (nord-est) la rue Dieudonné Lefèbvre qui lie le quartier avec le canal et Tour & Taxi. (voir Fig.22⁶⁵ page suivante)

⁶⁴ IBSA & Statbel, (2019), Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés, url : <https://ibsa.brussels/themes/population/menages>

⁶⁵ Fig.22 carte réalisée par l'auteur

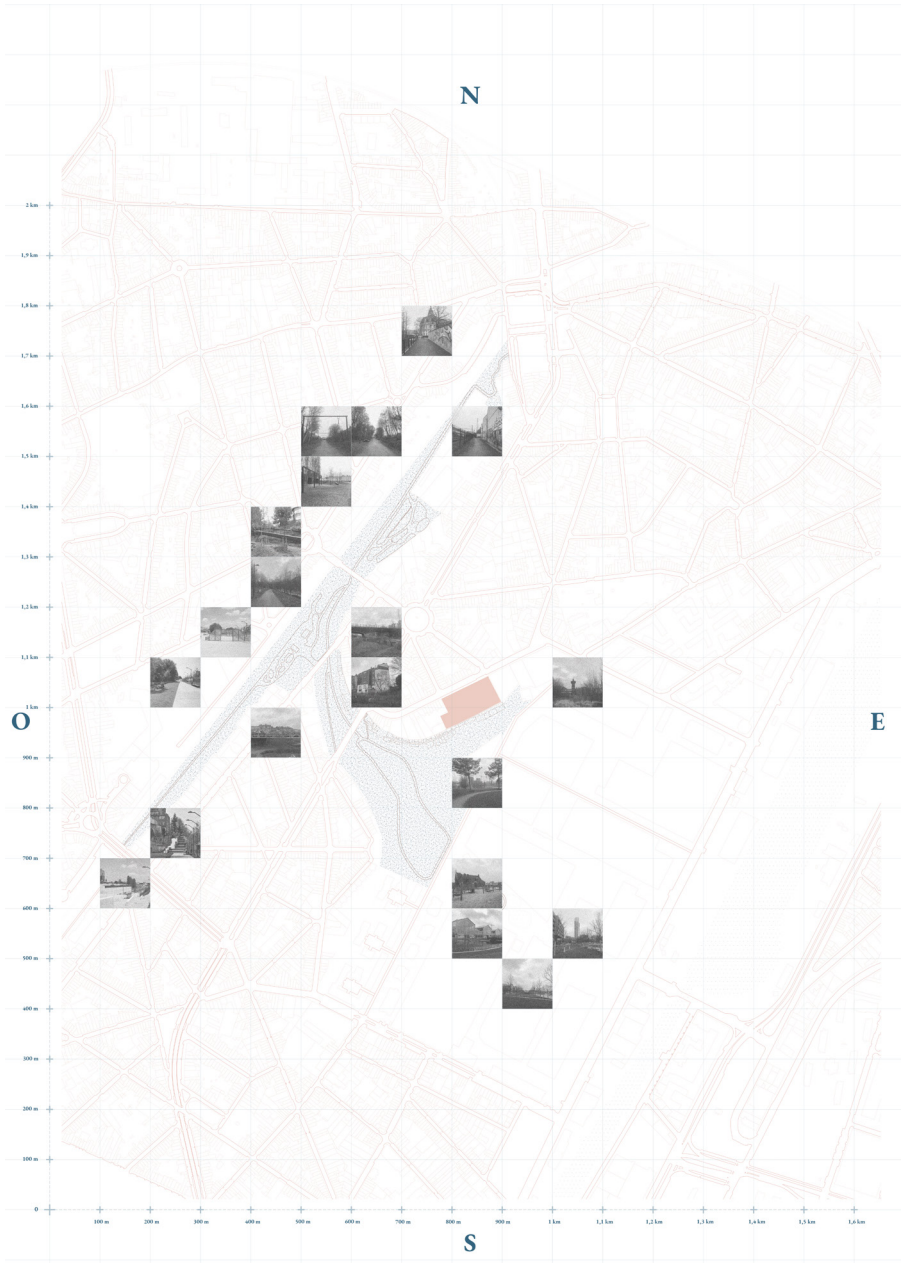


Fig 22. Carte du site

De plus, la parcelle est à proximité (5 minutes à pied) d'un projet de cohabitation appelé "l'Echappée" qui promeut des valeurs communautaires telle que la solidarité, l'entraide et la convivialité à travers des espaces collectifs. On trouve aussi un marché bio Be-Here proposant de nombreux événements autour de la cuisine, le Greenbizz qui est un incubateur d'entreprises, ainsi que des écoles francophones et néerlandophones.

Selon le schéma directeur établi en 2008 par le Ministère chargé de l'aménagement du territoire et du logement de la région RBC (*Schéma directeur : Zone levier n°5 "Tour et Taxis, 2008*), cette parcelle sera bientôt longée par des infrastructures sportives (terrains de basket, terrains de handball) pour dynamiser cette zone du parc longtemps mise de côté.

Ainsi, la parcelle présente de nombreux potentiels et c'est davantage réjouissant pour des familles monoparentales qui réclament généralement le besoin de vivre dans un quartier vivant et plaisant avec des services disponibles et bien desservi par les transports en commun afin de minimiser les temps de trajets quotidiens pour le travail, l'école, les rendez-vous médicaux, les courses etc...).

Concevoir un projet d'habitats partagés dans un environnement qui convient à ses occupants comme des familles monoparentales, c'est promouvoir la faisabilité du projet.

Un projet tourné vers le quartier :

A travers ce projet de fin d'étude, l'enjeu est d'apporter une proposition architecturale qui offre une diversité de typologies de logements qui puisse à la fois convenir pour des familles en situation de monoparentalité et d'autres types de ménages comme des couples, des personnes âgées, des personnes seules etc...La recherche par le projet est aussi de placer les besoins des habitants au cœur de la conception architecturale et mettre en place des dispositifs architecturaux qui garantissent la flexibilité du logement et des interactions sociales autour d'espaces communs mutualisés permettant de faciliter le quotidien des résidents avec un accès à un plus grand choix d'espaces qu'ils ne bénéficieraient pas si ils habitaient dans un habitat individuel classique. Le projet apporte une expérience innovante de l'habitat collectif par le vivre ensemble. Par sa situation dans le site, la parcelle présente de nombreuses potentialités notamment sa proximité avec le parc.

En effet, l'ambition de ce projet est de créer un point d'accès direct au parc et de s'inscrire dans le dynamisme et la programmation qui viendrait alimenter la promenade verte de celui-ci (Voir Annexe 2, étude «Habiter en abord de parc public».)

Il s'agit ici de créer un lien entre le quartier Tivoli et le parc. L'idée est d'offrir une continuité dans la perspective visuelle existante de la rue Niellon (nord-ouest) qui débouche sur la rue Dieudonné en créant une ouverture transversale nord-sud dans la parcelle grâce à la création d'une place qui amène au parc. Cette place serait activée par un café de quartier dialoguant avec les espaces commerciaux au rez de chaussée du projet.

La présence de potagers à la lisière de la parcelle constitue une opportunité de mettre en relation

le projet notamment l'espace cuisine communautaire comme lien avec l'alimentation en ville. La cuisine collective utiliserait les fruits et légumes cultivés dans les potagers pour en faire profiter les habitants du projet et ceux du quartier autour de repas.

C'est une façon de promouvoir l'agriculture en ville comme levier de sociabilité et durabilité.

Pour valoriser le dynamisme des potagers, on vient ajouter une serre qui accueille un espace ouvert (niveau place) pour y vendre les surplus des cultures récoltées une fois par semaine autour d'un marché.

À l'étage, on cultive sous serre des plantations et pour finir on entrepasse les cultures au sous-sol (niveau potagers). Cette intervention architecturale permet de pointer le sentier liant les potagers qui débute en contrebas de la parcelle. L'autre particularité de ce projet est la conciliation entre le rapport à la rue et le rapport au parc.

Par sa typographie, le site se présente comme une cuvette. Jusqu'à présent, les habitats existants sont majoritairement tournés vers le point haut : la rue. Ils ne bénéficient pas d'une vue directe sur le parc. C'est pourquoi, le projet va redéfinir cette relation avant (le parc) et arrière (la rue) en apparaissant tel un balcon surplombant le parc.

Pour se faire, il est surélevé par une dalle qui permet d'offrir des fonctionnalités au sous-sol qui interagissent avec le parc. On trouve en connexion avec le parc des infrastructures sportifs notamment une salle d'escalade en résonance à la programmation prévue aux abords du site (terrains de sports), complété par un café afin de dynamiser cette partie du parc.

De toute évidence, cela s'inscrit dans une démarche urbaine car il fait contribuer le quartier qui jusqu'à présent était isolé du parc et ne disposait pas de points d'accroches avec celui-ci autant physique que social. Même si le quartier peut accéder au parc par l'intermédiaire d'un escalier, il ne permet pas de tisser un lien fort avec lui.

Or, ici l'échelle de la parcelle doit s'inscrire dans un ensemble territorial plus large qui met en relation d'autres leviers d'actions déjà présents sur le site existants mais à une plus petite échelle comme le marché Be-Here et Parkfarm des projets qui s'inscrivent dans une démarche sociale, environnementale en lien avec l'alimentation.

Un projet communautaire avec des espaces communs :

Le projet comprend un vaste jardin central accessible pour tous les résidents où l'on trouve une aire de jeux pour les enfants, des grandes étendues vertes qui incitent à la détente et à la libre appropriation. L'ensemble de cet espace extérieur commun bénéficie d'une vue surélevée du parc. Une grande partie des logements ont un regard sur cet espace ce qui favorise la gestion de surveillance des enfants jouant en extérieur, ce qui est rassurant pour les parents. Ce noyau central est davantage mis en avant par un ensemble d'espaces communs qui s'articulent autour rez-de-chaussée. On trouve en dehors des espaces commerciaux, une salle communautaire dont le quartier a accès, une cuisine collective en lien avec les potagers, une salle polyvalente pouvant accueillir des cours de yoga ou encore des projections de cinéma. On trouve côté rue un espace de stockage pour y entreposer son vélo ainsi qu'une buanderie comprenant une série de lave-linges et séchoirs.

Ce type de services permet de soulager généralement les familles et de mutualiser les tâches domestiques. Ces moments autour de la lessive sont une occasion de rencontrer d'autres personnes tels que des parents et de s'entraider. Pour faciliter les temps de trajets et l'accès à la voiture, il y a un parking de cinquante places de stationnement au sous-sol accessible par un ascenseur et un escalier. Un autre espace jardin est plus à l'écart, à l'abri des regards afin d'apporter une ambiance différente de celle du jardin central. Il apporte un petit coin d'intimité paisible et calme car un soin particulier a été fait dans le choix des arbres et la création d'un bassin de poissons que l'on peut admirer en se promenant autour.

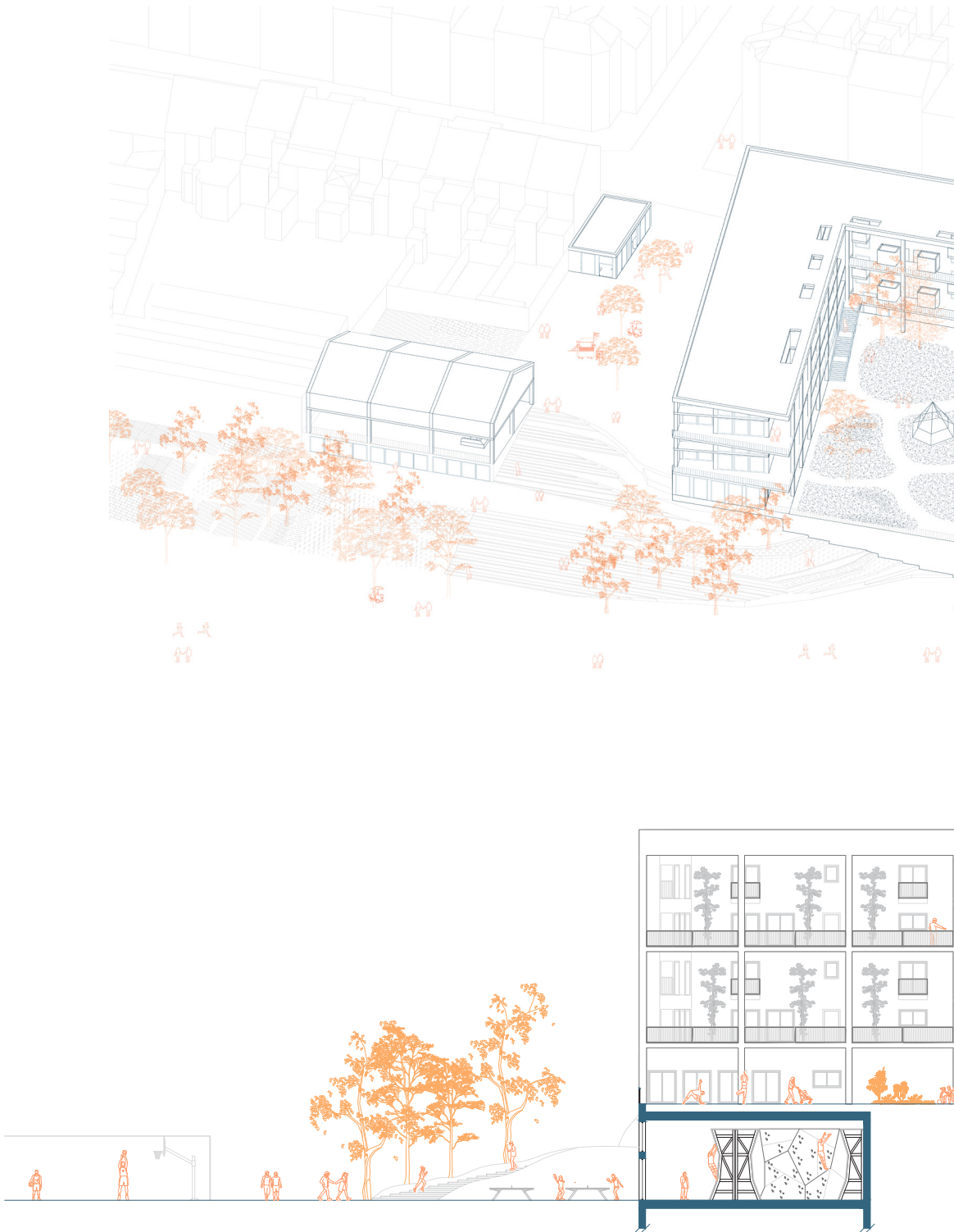
Le programme est complété par une série d'équipements et services collectifs qui ajoutent de la mixité fonctionnelle. En effet, aux étages supérieurs, on cherche à diversifier les ambiances de chaque espace commun. On trouve un grand jardin d'hiver où chacun est libre d'y cultiver ce qu'il veut et prendre soins de ses

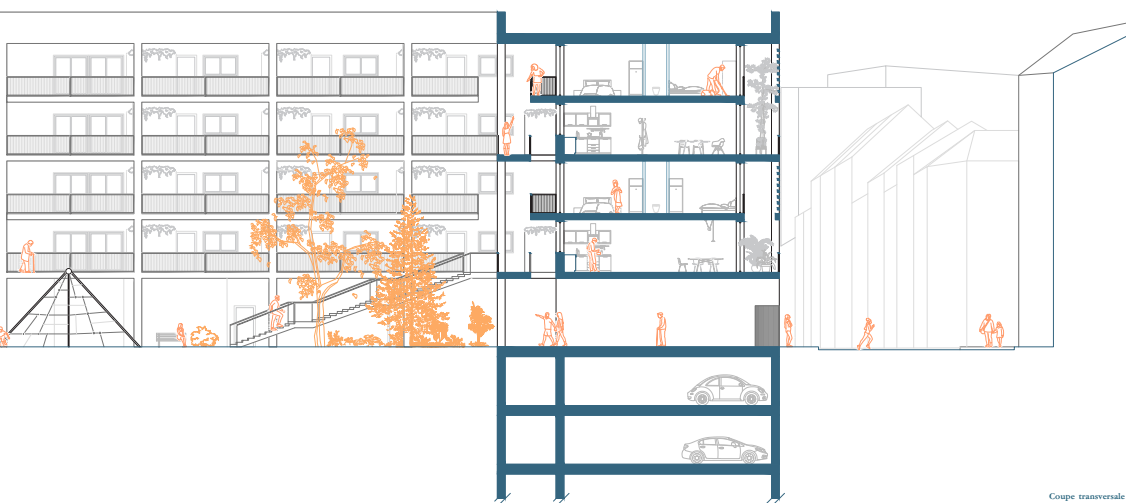
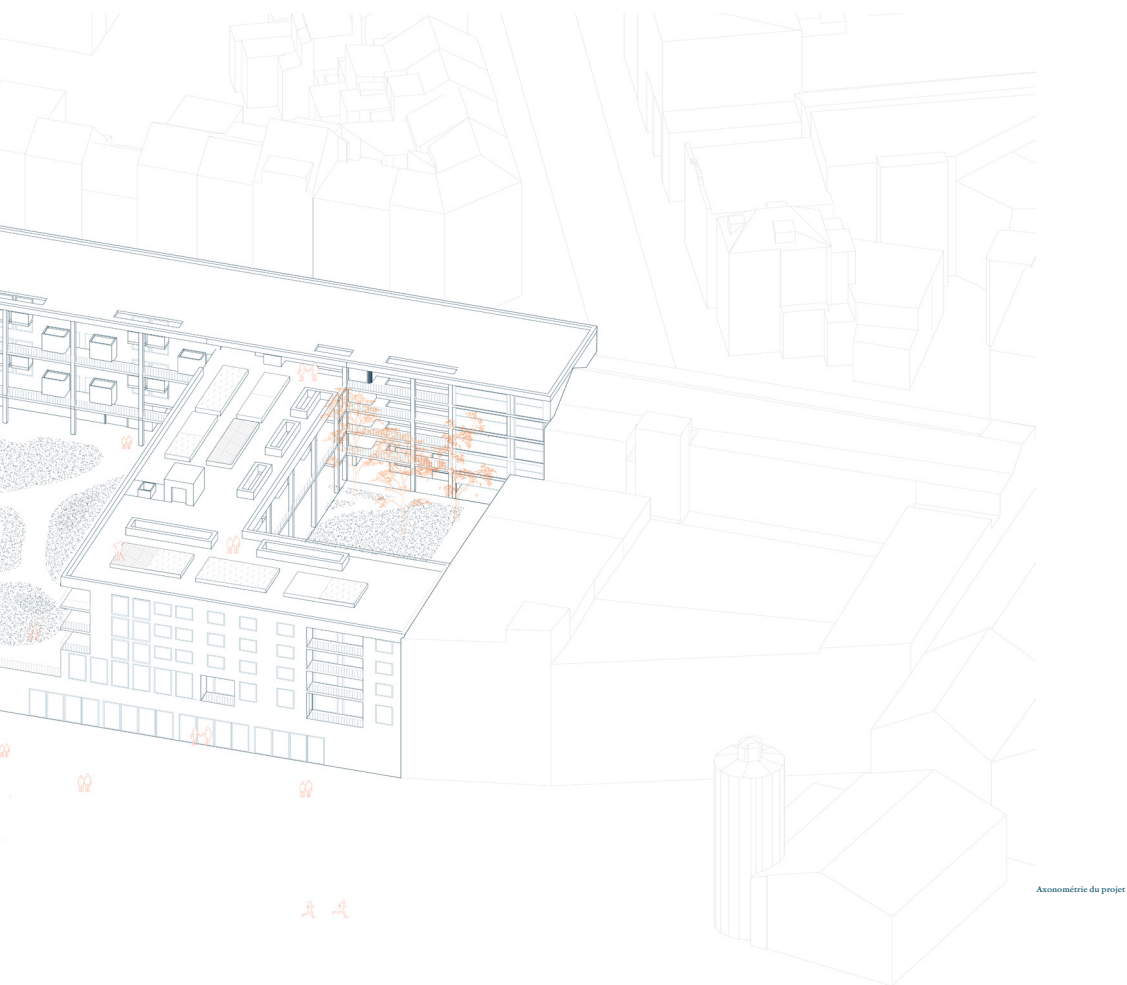
plantes. Il y a aussi un espace de travail qui met à disposition une bibliothèque participative que chacun alimente, un espace de sport avec plusieurs machines d'appoint, un atelier 'donnerie' qui donne accès un grand choix d'outils de bricolage et jardinage, un espace extérieur de jeux comprenant des tables de ping-pong. Par un toit terrasse accessible au troisième étage, on donne la possibilité aux résidents de cultiver des potagers.

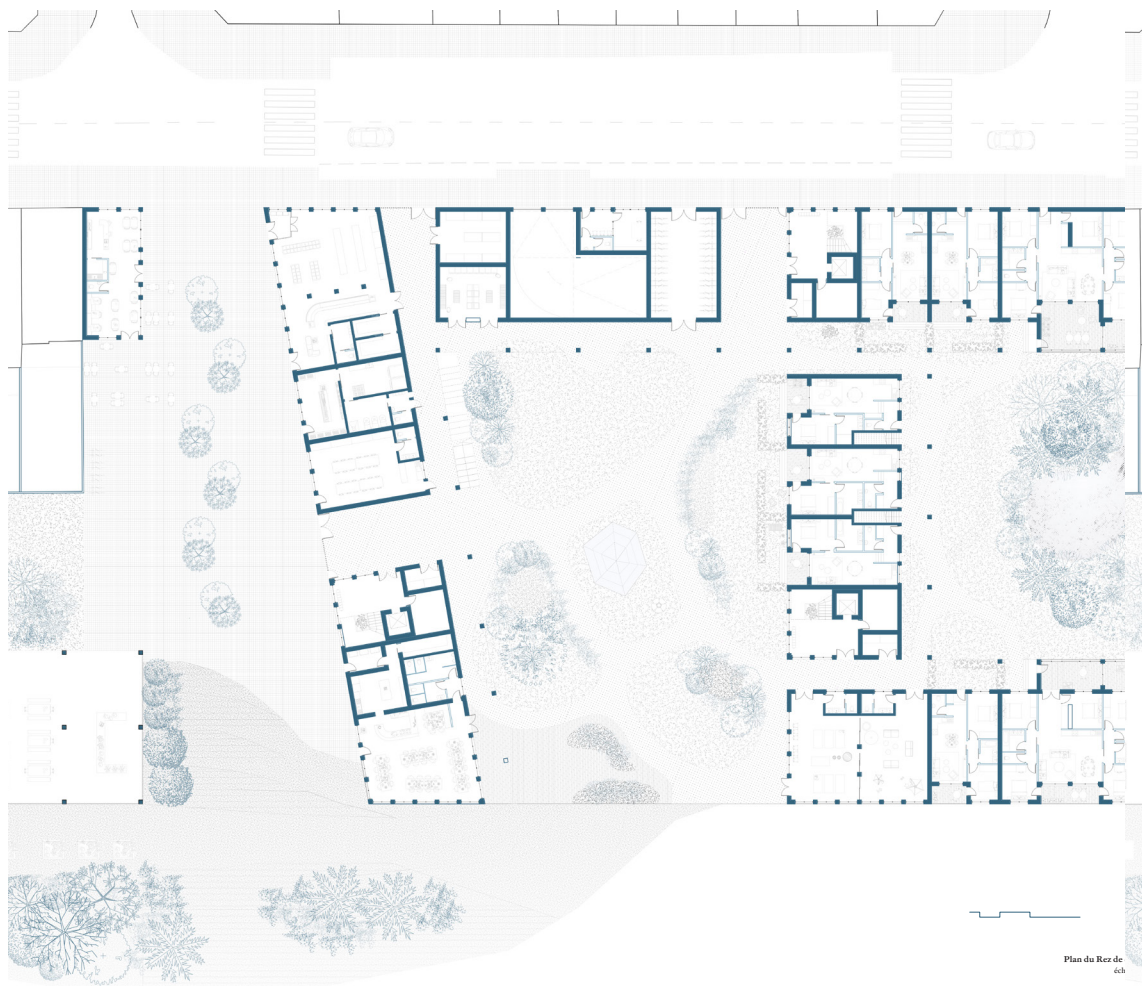
L'engouement autour des potagers aux alentours ne doit pas s'arrêter au mur du projet mais s'étendre dans les étages. Ces potagers suspendus permettent de créer du lien entre les habitants et de passer du bon temps. La mutualisation d'espaces communs permet aux occupants de gagner du temps sur les tâches ménagères et de s'accorder de nouvelles activités tant sportives que sociales. Inévitablement, pour assurer une bonne articulation de ces espaces collectifs, une attention particulière doit se faire sur les espaces de circulations et espaces intermédiaires qui jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement du projet et du niveau d'interactions sociales entre résidents.

51 Citations recueillies dans l'ouvrage *À l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 62.

52 Citations recueillies dans l'ouvrage *À l'intérieur : Les espaces domestiques du logement collectif suisse* de Christophe Joud, page 61.

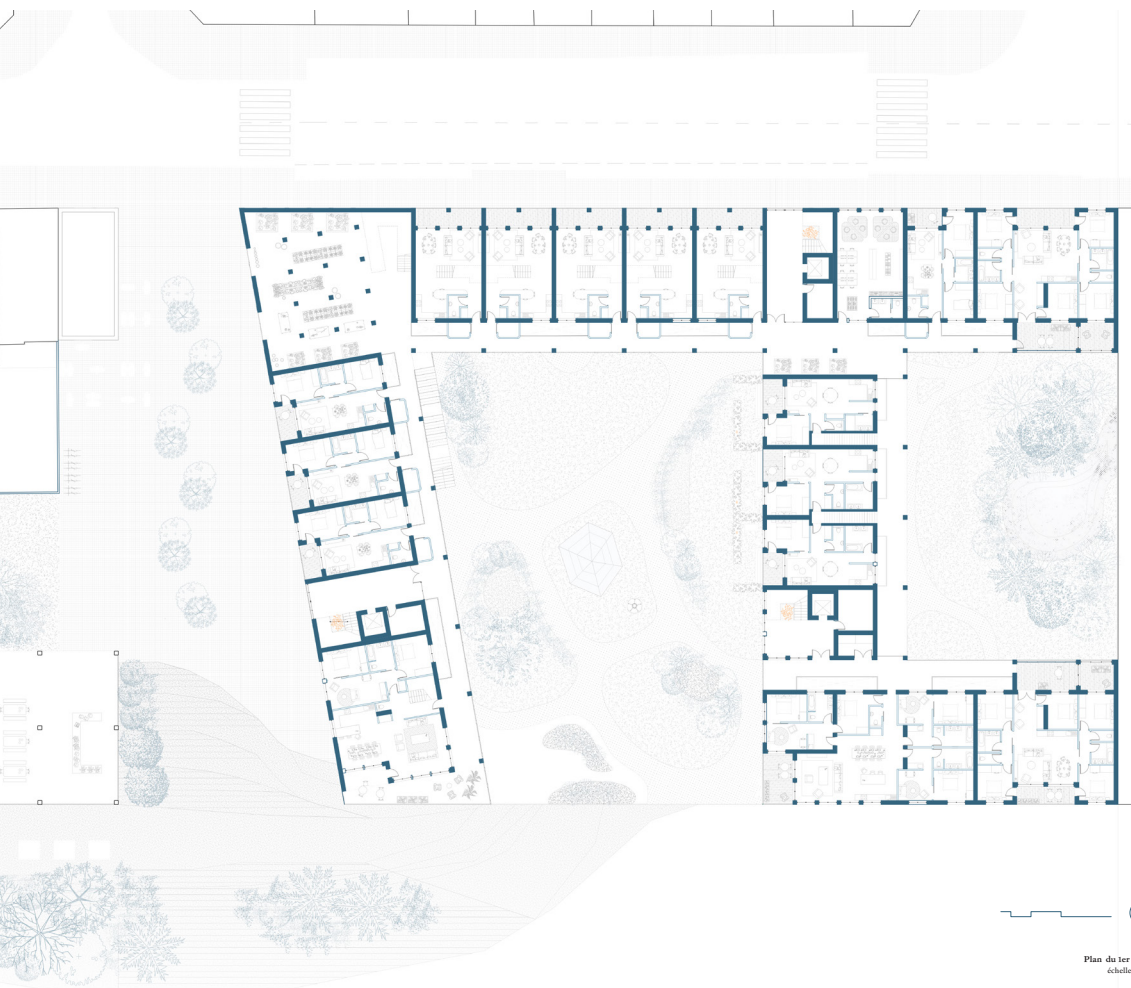




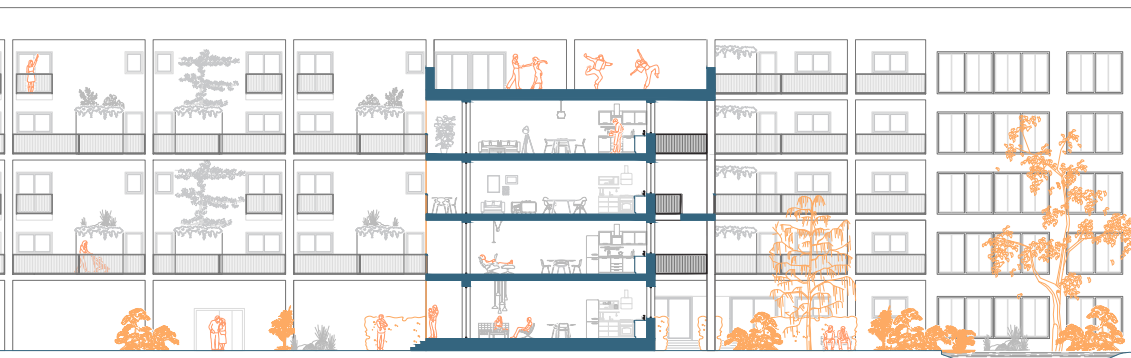


Plan du Rez de
ch





Plan du 1er étage
échelle 1:200



Ici, les lieux de passage menant à chaque habitat ont une largeur de trois mètres, ils sont à la fois pensés comme des lieux potentiels de rencontres, qui favorisent la visibilité et le sentiment de sécurité. Lorsqu'on est une femme, se sentir en sécurité dans l'immeuble où l'on vit est une préoccupation. C'est par l'intermédiaire de galeries qu'on peut assister à des scènes de vie entre voisins, celles-ci sont alimentées par des puits de lumières (trémis) et des espaces de stockage à l'entrée de chaque habitat. Ce qui permet à chaque ménage de bénéficier d'un espace de rangement supplémentaire et de libérer de l'espace au sein du logement. L'ensemble de ces galeries couvertes créent des séquences d'espaces, par étage, palier qui permettent de rompre l'isolement et facilite la socialisation.

Un projet communautaire avec des espaces privés :

L'ambition de ce projet est de proposer un large choix de typologies de logements garantissant une mixité sociale et intergénérationnelle afin de rompre avec l'image du logement conventionnel standard. De ce fait, le projet propose six typologies d'habitats : le simplex de deux à trois pièces, le duplex à trois pièces, la collocation et l'habitat cluster. Tous ces habitats ont été conçus de sorte à être traversants côté nord-sud et côté est-ouest et ils disposent chacun d'un espace extérieur privatif. Cet espace permet d'autres usages que ceux de l'intérieur et d'établir un lien vers l'extérieur (vue et paysage). A la différence des simplex et des duplex, les clusters et les collocations offrent par leur configuration spatiale et leur degré de partage du logement, une "chambre en plus" qui peut soit être indépendante en étant une chambre à louer ou être associée à l'habitat collectif comme pièce en plus pouvant accueillir des visiteurs ou une nouvelles fonctionnalités. Dans le cas du cluster, cette pièce peut s'agrafer à une des entités autonomes et agrandir l'entité en question.

L'idée de "la pièce en plus" se matérialise sous différentes formes : il peut s'agir d'un jardin d'hiver, d'un espace bureau. Elle permet à la fois une flexibilité du logement par l'adaptabilité aux besoins des occupants et une liberté dans le choix de l'appropriation et de l'usage. Cette pièce permet ainsi une polyfonctionnalité de l'espace.

Disposer d'un logement en adéquation avec ses besoins, pour un parent solo c'est pouvoir disposer d'espaces qui lui permettent une autonomie, lui assure une intimité. Cette recherche de diversité au sein du logement questionne le rapport que nous souhaitons établir entre l'habitant et l'habitat.

La cuisine s'intègre à la fois à l'échelle privative et à l'échelle collective faisant intervenir les occupants et le quartier. En effet, ce projet s'inscrit dans une perspective alimentaire durable en ville. Il met en relation l'espace de cuisine comme une cuisine communautaire et l'espace de production par les potagers.

En effet, ce projet s'inscrit dans une perspective alimentaire durable en ville. Il met en relation l'espace de cuisine comme une cuisine communautaire et l'espace de production par les potagers. En donnant de l'importance aux potagers existants à la lisière de la parcelle, on cherche à sensibiliser les habitants du site à adopter une attitude raisonnable vis-à-vis de la nourriture en consommant durablement. Pour cela, il faut passer par une prise en compte des ressources, une meilleure gestion des rendements autour de la production et par la transformation des aliments pour éviter tout gaspillage alimentaire.

La cuisine s'exporte au-delà de ses limites physiques, c'est une activité autour de l'alimentation qui transmet des valeurs et des techniques permettant de tisser du lien social entre individus aujourd'hui et demain.

6 Conclusion

Penser au logement d'aujourd'hui et de demain permet de s'interroger sur les besoins spécifiques des individus. C'est également s'intéresser à leurs modes d'habiter, à leurs évolutions au cours de la vie, à leurs rapports qu'ils établissent avec l'espace habitable qu'ils disposent. Le logement d'aujourd'hui est témoin des évolutions sociétales et d'une diversification des ménages. Cela engendre des défis dans la configuration actuelle des logements sur le marché immobilier bruxellois. Nous sommes loin de l'image normative du ménage, assimilée à la famille nucléaire. Les familles monoparentales expriment un réel besoin de nouvelles formules de logements. A travers ces familles, on s'interroge sur le rôle des concepteurs dans la conception architecturale des logements. Apporter une réponse durable, c'est apporter une diversité dans le choix de l'habitat. Ce qui inclut une flexibilité permettant de s'adapter aux besoins de différents ménages à long terme. Assurer une durabilité du logement, c'est veiller au maintien des interactions sociales des individus entre eux en dehors d'un même ménage. Il faut voir au-delà de l'espace privatif, quel impact les liens sociaux peuvent apporter avec notre mode d'habiter et notre rapport au monde.

L'habitat partagé traduit cette volonté d'évoluer vers un mode d'habiter plus durable qui remplace les besoins des occupants au cœur du processus de conception. Ça procure une expérience innovante de l'habitat qui ne s'arrête pas aux limites physiques de la sphère privé. Elle permet la mutualisation d'espaces, de services communs qui soulagent le quotidien de ses occupants et permet le vivre ensemble. La cohabitation permet de redéfinir le lien que nous avons avec autrui. A travers ce projet de travail de fin d'étude, l'objectif n'est pas de remplacer les logements conventionnels que nous connaissons mais d'apporter plus de souplesse en les complétant car les mentalités changent, le logement aussi. Il est impératif de reconsidérer l'aspect social du logement. L'inadaptabilité du marché immobilier bruxellois ne concerne pas seulement les foyers ouvriers mais les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes seules etc. Ces ménages sont une réalité. La prise en compte des besoins spécifiques de ces individus relève d'une question politique. Ils ne sont pas une minorité car c'est notre société actuelle.

L'habitat partagé offre donc une alternative durable du logement qui fait intervenir différents leviers architecturaux, sociaux et environnementaux. Il est important de prendre conscience que ce type d'habitat repose sur l'intérêt commun et l'implication des habitants. Il est donc primordial de maintenir l'enthousiasme des occupants et garantir qu'ils continuent à s'investir dans la vie communautaire. Faire un projet durable et faisable à long terme demande une attention particulière au choix des typologies de logements,

des espaces mutualisés, de la place des espaces de circulations et intermédiaires au sein du projet et une attention particulière à la gouvernance mise en place. Même si ce projet d'habitats partagés soit totalement fictif et théorique, il se base sur des faits réels, des études préalables, des articles, des ouvrages d'architectes, de sociologues et le recueil d'entretiens de mamans solos qui mettent en lumière l'importance d'imaginer, penser, concevoir un logement qui puisse durer dans le temps et convenir aux besoins de chacun aujourd'hui et demain.

Finalement, ce concept de logements peut s'implanter sur un autre site à partir du moment qu'il prend en considération son contexte et son voisinage pour créer un projet global qui va au-delà des limites parcellaires.

7 Bibliographie

Ouvrages littéraires

Becker Annette, Kienbaum Laura, Ring Kristien, (2018), *Building and Living in Communities : Ideas - Processes - Architecture*, éditions Birkhauser, Bâle

Boudet Dominique, (2017), *Nouveaux logements à Zurich : La renaissance des coopératives d'habitat*, Park Books, Zurich

Blum Martin, Hofer Andreas & P.M, (2014), *Kraftwerk 1 : construire une vie coopérative et durable*, éditions du linteau, Paris

Clarisse Catherine, (2004), *Cuisine, recettes d'architecture*, Les éditions de l'imprimeur

Declerck Joachim, François Elise, (2022) *Construire Bruxelles Architectures et espaces urbains 44 projets en Europe*, Parenthèses

Delz Sascha, Hehl Rainer, Ventura Patricia, Housing the Co-op; *A Micro-political Manifesto*, Ruby Press, Berlin

Eleb Monique, Bendimérad Sabri, (2018), *Ensemble et Séparément : des lieux pour cohabiter*, Mardaga, Bruxelles

Grau architectes, (2021), *2 pièces : étude pour l'amélioration d'un logement métropolitain*, Faire, édition du Pavillon de l'Arsenal

Hugentobler Margrit, Hofer Andreas, Simmendinger (ED.S), (2016), *More than housing : Cooperative planning - a case study in Zurich*, Birkhauser, Bâle

Joud Christophe, (2016), *A l'intérieur - Les espaces domestiques du logement collectif suisse*, édition Treize

Illich Ivan, (2005), *L'art d'habiter, discours devant le Royal Institute of British Architects (1984)*, dans Œuvres Complètes, vol. 2, Fayard

Ledent Gérald, Salembier Chloé, Vanneste Damien, (2019), *Sustainable Dwelling Between Spatial polyvalence and Residents' Empowerment*, UCL Université catholique de Louvain, PUL Presses universitaires de Louvain

Poullain Adrien, (2018), *Choisir l'habitat partagé : l'aventure de Kraftwerk*, Editions Parenthèses, Marseille

Sites en ligne

AD, La Borda Housing Cooperative, Barcelona, url : <https://arquitecturaviva.com/works/lacol-arquitectura-cooperativa-la-borda-28-en-barcelona-zs6o2-1>

Angela.D, *guide pratique d'une approche féministe du Logement à travers le projet d'habitat collectif angela.D dans Calico*

Guide-Pratique_ANGELAD_FR.pdf

Bernard, De Pauw, Géronnez, (2010), *Coopératives de logement et Community Land Trusts dans Courrier Hebdomadaire du CRIST* 2010 n°2073, www.cairn.info

url : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crist-2010-28-page-5.htm>

Haut-commissariat des Nations Unies droit de l'homme, (2012), *Les femmes et le droit à un logement convenable, Nations Unies*

20200312-femme-droit-logement-convenable.pdf

Lachapelle Marc, (2015), *Au-delà du droit au logement l'art d'habiter : Numéro 2, L'échappée belle*

<http://www.lechappeebelle.ca/2015/04/au-dela-du-droit-au-logement-l-art-d-habiter/>

Ledent, Salembier, (2021), *Co-Housing to Ease and Share Household Chores? Spatial Visibility and Collective Deliberation as Levers for Gender Equality*, Faculté d'Architecture, d'Ingénierie Architecturale, d'Urbanisme (LOCI), Université Catholique de Louvain

Rey-Lefebvre Isabelle, (2022), *Les coopératives d'habitants en Suisse, un modèle contre la spéculation immobilière*, Le Monde.fr

https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/20/habitat-ecologique-convi-vial-et-antispeculatif-le-modele-suisse-des-cooperatives-d-habitants_6142336_3234.html?fbclid=IwAR1mMU-DqjHQzdj3jF6aONicXe91Afd8H9PV3p8RbkE5O31bWS-lg0lDfwQA

SBA, (2015) *Garantir l'égalité dans les logements méthodes et outils*, ANRU

20221107-garantir-egalite-logement.pdf

Senacs, (2023), *Actions "échanges de savoir alliant cuisine économique et lien social"*

<https://www.senacs.fr/action/show/1235>

Zünd Céline, (2018), *Vivre en cluster à Bâle : seul, mais avec les autres*, article dans la rubrique Nouveaux Habitats, letemps.ch

Travaux universitaires

Lewy Laura, (2020-2021), *Le cohabitat : une alternative au logement traditionnel pour les familles monoparentales*, travail de fin d'étude en & sur l'Architecture, UCLouvain Faculté LOCI (Bruxelles)

Poullain Adrien, (2016), *Learning from Kraftwerk 1; la mutation d'un modèle communautaire idéalisé en un modèle pragmatique et concret*, Mémoire de fin d'étude de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris Belleville

Simon Martin, (2021-2022), *Réinventer l'habitat flexible : une dynamique sociale politique et durable entre hier et demain, mémoire de travail de fin d'étude*, ENSA Paris Val de Seine
<https://issuu.com/simonmrtn/docs/vf?fbclid=IwAR1chsxAIck64xohbj4gnGu4O6JB-kJWb7GYRx7g9P3JVB0ID1LxgfC0HVbo>

Wagener Martin, (2013), *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, UCL Université catholique de Louvain
These_WagenerM_VersFinale.pdf

Etude et rapport

IBSA, (2020), *Population – Ménages – Nombre de ménages privés par type et sexe au 1er janvier 2020*, url : <https://ibsa.brussels/themes/population/menages>

IBSA, (2022), *Politiques du logement : comment certaines familles sont laissées pour compte*
url : Etude-logement-ND-OK-2%20.pdf

Ligue des familles, (2021), *Citoyen parent, Familles monoparentales et logement: des problèmes à tous les étages*
url : synthese-familles-monop-et-logement.pdf

Nawal Ben Hamou, (2020), *Plan d'urgence du logement 2020-2024*, Gouvernement de la Région bruxelles capitale
url : Plan-Urgence-Logement_DEF.pdf

Nawal Ben Hamou, (2021), *Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales*, Gouvernement de la Région bruxelles capitale
url : Plan_Mono_FR.pdf

Stabel, (2022), *Enquête Légère hausse de divorces en 2021*,
url : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/legere-hausse-du-nombre-de-divorces-en-2021>

7 Annexes

Annexe 1

Pour mieux cerner les enjeux autour de la conception du logement et les besoins spécifiques des familles monoparentales, j'ai réalisé quatre entretiens auprès de mamans solos toutes domiciliées en Région bruxelles capitale. Ces rencontres se sont déroulées au domicile de chaque maman. C'est pourquoi, j'ai pu me familiariser à l'environnement de chacune d'entre elles et réaliser un relevé architectural de leur habitat.

Ces mamans ont accepté de répondre à toutes mes questions sans hésitation et se sont livrées personnellement sur leur quotidien de parent. Elles ont fait part de leurs difficultés, leurs habitudes et comment elles habitent leur logement. Je remercie à nouveau ces quatre mamans de s'être livrés et de me sentir à l'aise vis-à-vis de mes nombreuses questions.

- **Entretien n° 1 datant du 29 mars 2023**

Katrien Van Cappellen,
maman solo de 2 enfants (14 et 12 ans) ,
membre du projet FEM's
Locataire d'un appartement de 70 m2

Entretien n° 2 datant du 21 avril 2023

Sarah Roggeman,
maman solo de 2 enfants (4 et 2 ans),
membre du projet FEM's,
Locataire d'un appartement de 78 m2

- **Entretien n° 3 datant du 8 mai 2023**

Nezha Moustauoui,
maman solo d'une petite fille (4 ans)
Locataire d'un appartement de 62 m2

- **Entretien n° 4 datant du 19 mai 2023**

Karoline Deckers
maman solo d'un garçon (2 ans)
membre de la Maison des parents solos,
Locataire d'un appartement de 81 m2

- Entretien n° 1 , datant du 29 mars 2023

Katrien Van Cappellen (36 ans)



Maman solo depuis 10 ans,



2 enfants (14 et 12 ans) ,



plus de relation avec l'ex-conjoint,



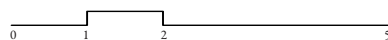
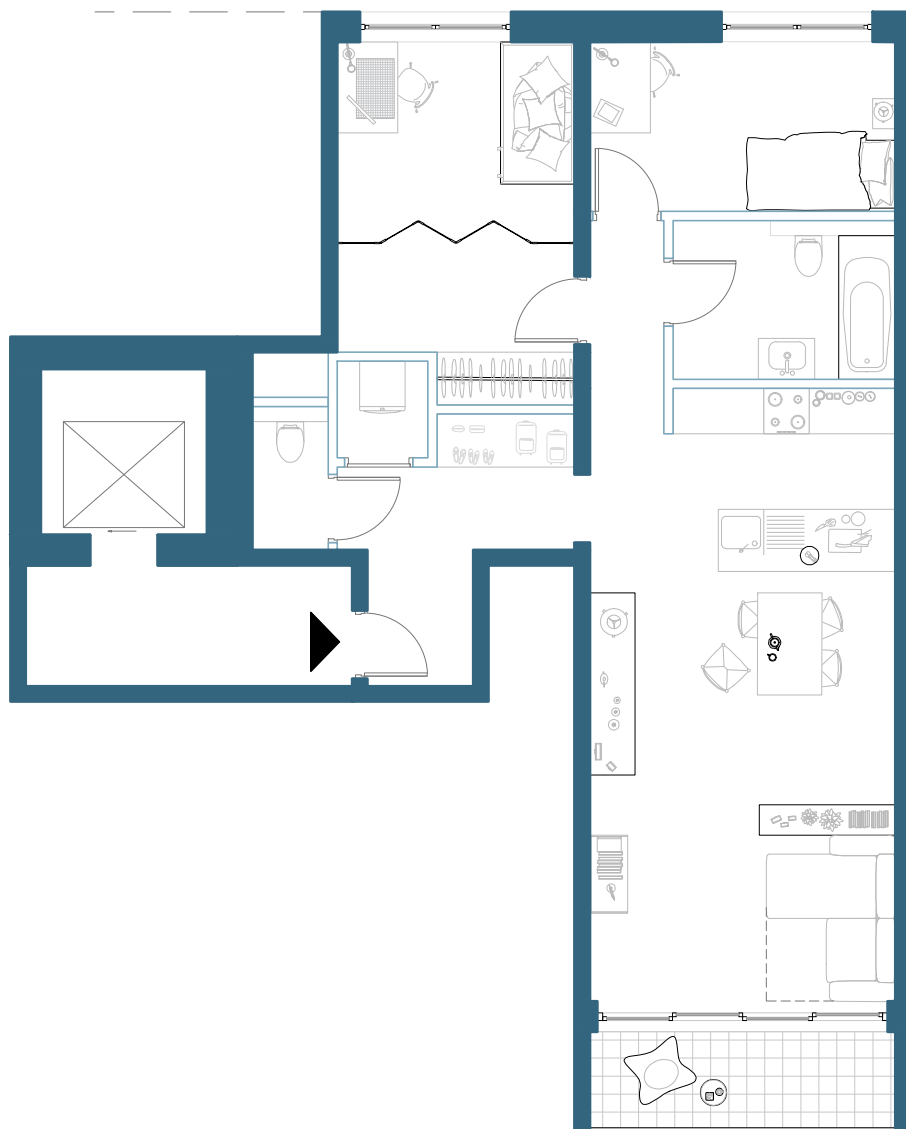
locataire d'un appartement de 70 m²,



habitat partagé dans le projet CALICO,



une chambre manquante



Plan du logement

Katrien Van Cappellen, maman solo de 2 enfants, habitante du projet CALICO à Forest et membre du projet FEM's (entretien 29/03/23)

1) Quel est votre nom, prénom, âge et situation professionnelle ?

Katrien : « Je m'appelle Katrien Van Cappellen, je suis âgée de 36 ans et je suis sans emploi. Lorsque les enfants seront plus grands, j'aimerais travailler dans le théâtre, notamment dans les marionnettes qui font intervenir l'art du corps humain. »

2) Combien d'enfants avez-vous ?

K : « J'ai un garçon de 14 ans et une fille de 12 ans. J'ai eu mon fils à 22 ans et ma fille deux ans plus tard. »

3) Avez-vous toujours vécu en situation de monoparentalité où il y a-t-il eu un AVANT et un APRÈS ?

K : « Non je n'ai pas toujours connu la monoparentalité, je suis séparée de mon conjoint depuis près de dix ans. »

4) Aujourd'hui, comment est votre situation ? Avez-vous des enfants à charge ou vous êtes en garde alternée avec votre ex-conjoint(e) ? Est-ce que votre ex-conjoint(e) participe à l'éducation et subvient aux besoins de vos enfants ?

K : « Depuis juin 2016, je dispose de la garde exclusive des enfants. J'ai la charge d'intégrale et je subviens au mieux aux besoins de mes enfants. Le père de mes enfants ne participe à aucune des dépenses. Mes enfants ne souhaitent pas avoir affaire à lui. »

5) Suite à votre situation de monoparentalité, est-ce que votre situation professionnelle a-t-elle dû être aménagée, modifiée selon vos enfants ?

K : « J'ai mis de côté mon ambition de travailler dans le domaine du théâtre et suite à la séparation, j'ai dû me ménager car ça a été dur physiquement pour moi. J'ai dû faire une pause dans la recherche d'un emploi et me focaliser sur mon diplôme que je passais dans le sud de la France. »

6) Suite à votre situation de monoparentalité, est-ce que votre habitat a-t-il dû être aménagé, modifié voir changé ?

K : « L'après séparation a été une période mouvementée. J'ai dû changer une dizaine de fois de logements avec mes enfants jusqu'à ce que je trouve un endroit potable qui puisse nous accueillir. J'ai dû faire des concessions et réduire mon confort afin de pouvoir disposer d'un logement. Ce qui s'est traduit par une réduction en m² de la surface habitable du logement. »

A la même période, j'étais encore étudiante et je pensais obtenir mon diplôme de Master à Montpellier. Lorsque j'ai obtenu mon diplôme, j'ai décidé de quitter la France pour retourner en Belgique pour me rapprocher de mes parents. J'ai fait le choix de m'installer à Bruxelles. Cette ville m'offrait plus d'opportunités pour trouver un travail ainsi que des bonnes écoles pour mes enfants.»

7) Quelles étaient les importantes inquiétudes, craintes, difficultés vis-à-vis du logement ? (prix du loyer, localisation, le nombre de m2, le nombre de pièces)

K : « Jusqu'à ce que j'obtienne ma place dans le projet d'habitats partagés CALICO, c'était assez frustrant pour moi lorsque je regardais sur les sites d'annonces de locations en ligne comme Immoweb de ne pas avoir plus de choix et de logements disponibles. Comment peut-on proposer une alternative de logements qui puissent accompagner les familles monoparentales tout en s'inscrivant dans une optique durable ? Je ne disposais pas d'un grand choix de logements qui aille avec mon budget. Les appartements accessibles ne correspondaient pas à mes besoins ; il s'agissait généralement de logements de deux chambres, mal isolés et insalubres et moins bien desservis. J'ai dû me résoudre à prendre un appartement plus petit et entreposer une grande partie de mes affaires dans un box pendant près de trois ans. Mes enfants sont allés vivre chez mes parents pendant près d'un an. J'ai trouvé un appartement par l'intermédiaire d'un ami.»

8) Aujourd'hui vous décriviez encore être dans une phase transitoire ou bien vous avez retrouvé une certaine forme de stabilité (logement) ?

K : « Depuis 2021, je bénéficie d'un logement dans le projet d'habitats partagés CALICO. Même si c'est un soulagement et une bénédiction pour moi et mes enfants d'habiter ici, je suis consciente que vivre ici relève de conditions bien particulières. En effet, les AIS (Agences Immobilières Sociales) ont établi des critères bien spécifiques pour l'accès à un logement tel que CALICO. Si ma composition familiale change, si je rencontre quelqu'un, si mon salaire augmente je devrai aussi quitter le logement. Ce type de logement est plafonné à un certain montant de revenus. C'est pourquoi le projet FEM's permet de disposer de plus de flexibilité notamment si je veux travailler. Ce serait une solution plus durable et stable. Je pourrais acquérir un logement à moi et ne pas risquer de perdre mon logement.»

9) Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre quotidien, votre organisation journalière ? Quel est votre ressenti en tant que parent ?

K : « Bien que mes journées soient rythmées par les activités de mes enfants, je perds moins de temps dans les transports car ils sont tous les deux adolescents et deviennent autonomes. De là, ils peuvent se rendre à l'école sans que je les accompagne moi même. Ça me libère du temps pour moi afin que je puisse consacrer du temps à une activité qui me plaît comme le yoga par exemple. Je m'occupe aussi de leur préparer à manger quand ils rentrent le midi et le soir

après l'école . Mais ce qui me prend du temps, c'est gérer l'administration de trois individus : préparer les papiers, courir après l'administration, remettre à jour les papiers d'identités etc...»

« Jusqu'à ce que j'obtienne ma place dans le projet d'habitats partagés CALICO, c'était assez frustrant pour moi lorsque je regardais sur les sites d'annonces de locations en ligne comme Immoweb de ne pas avoir plus de choix et de logements disponibles. Comment peut-on proposer une alternative de logements qui puissent accompagner les familles monoparentales tout en s'inscrivant dans une optique durable ? »

10) Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre logement ? (aspects à changer, à modifier) Êtes- vous satisfait de votre logement actuel ?

K : « Si j'avais la puissance économique, j'achèterai un logement avec trois chambres telle une maison car mon appartement actuel n'offre que deux chambres. Je dors sur le canapé afin que mes enfants aient chacun leur chambre. Je pense que ce logement n'apporte pas une optimisation de l'espace notamment pour l'espace salle de bain, celle-ci est trop grande pour moi et mes enfants, à la différence de la chambre de mon fils qui est minuscule. Celle de ma fille permet d'entreposer les affaires de mon fils comme les habits ou encore sa batterie. »

11) Aujourd'hui vous habitez dans un habitat partagé, pourquoi avoir fait ce choix ?

K : « Vivre dans un projet d'habitats partagés avec d'autres mamans solos permet de s'entraider. On se rend des services comme garder les enfants qui permet d'économiser de l'argent en baby sitting. Demander à sa voisine si elle peut garder nos enfants est devenu intuitif alors que si je vivais autour de couples, je n'oserais pas forcément demander. J'aurai peur de les déranger et de me sentir redevable. »

12) Quels sont les avantages et les contraintes quand on vit dans un habitat groupé ?

K : « Cohabiter avec des parents dans la même situation familiale permet de mutualiser des services et des espaces communs ce qui permet d'alléger les tâches domestiques, de disposer d'autres espaces qu'on ne pourrait pas avoir si on habitait dans un habitat individuel. On dispose d'une chambre à louer, c'est idéal pour loger des amis ou de la famille qui viennent me rendre visite. De plus, on a à disposition une salle polyvalente qui peut accueillir plusieurs activités comme des cours de yoga, des séances de devoirs pour les enfants. On peut aussi réserver cet espace et cet espace pour y organiser un anniversaire. En plus de ces espaces intérieurs .

nous avons un jardin à l'arrière ouvert au public en journée qui est un endroit calme et arboré. Disposer d'un grand espace vert permet de profiter du beau temps en été, d'organiser des événements extérieurs avec les autres résidents. Vivre dans ce type d'habitat suscite de consacrer du temps pour assurer un bon fonctionnement et une cohabitation entre occupants. Ce qui peut être énergivore et chronophage. Il faut gérer le déroulement des activités chaque semaine, gérer le site internet de réservation de la chambre en plus avec l'agenda, la tarification ainsi que la caisse. Ce qui permet de maintenir les interactions sociales entre habitants.

Toutefois, tout le monde n'est pas autant enthousiaste que moi à l'idée de s'investir. Je donne beaucoup de mon temps ce qui amène à penser que si un jour je dois partir je devrai déléguer et faire en sorte que celles et ceux qui reprendront assureront à leur tour une cohésion sociale.»

« Réfléchir à l'architecture d'un projet d'habitats partagés avec des parents solos, c'est anticiper que la composition des familles change, mes enfants sont aujourd'hui des adolescents, demain ils seront des adultes qui feront des études. C'est pourquoi, l'habitat groupé doit accompagner les familles par la création de Kot où les enfants adultes vivraient plus tard »

13) Quel est votre ressenti aujourd'hui maintenant que vous êtes habitant(e) de ce type d'habitat ?

K : « Avec le temps, j'ai pris conscience que lorsqu'on accède à ce type de logement il faut accorder du temps au bon fonctionnement du projet en échange. C'est un peu "le revers de la médaille". Ce qui questionne les limites du projet, à travers CALICO le projet se poursuit par l'intervention des occupants au quotidien. Ça ne doit pas s'arrêter car sinon on met fin au projet. L'habitat partagé repose sur l'intérêt commun. C'est pourquoi, il est nécessaire de bien encadrer ce type de projet notamment dans la gestion des espaces communs. Établir un bon groupe de travail entre occupants fait en sorte qu'il y a une bonne cohabitation qui maintient le projet à flot. Il faut garantir une certaine autonomie aux habitants pour qu'ils puissent disposer de leur habitat et se l'approprier librement. »

14) Par le projet FEM's, qu'est ce que tu attends à travers l'habitat partagé ?

K : « Ce projet peut être l'opportunité d'introduire la notion d'évolutivité. Réfléchir à l'architecture d'un projet d'habitats partagés avec des parents solos, c'est anticiper que la composition des familles change. Mes enfants sont aujourd'hui des adolescents, demain ils seront des adultes qui feront des études. C'est pourquoi, l'habitat groupé doit accompagner les familles par la création de Kot où les enfants adultes vivraient plus tard. »

- Entretien n° 2 , datant du 21 avril 2023

Sarah Roggeman (38 ans)



Maman solo depuis novembre 2022



2 enfants (4 et 2 ans) ,



attente d'un jugement pour déterminer la garde ,



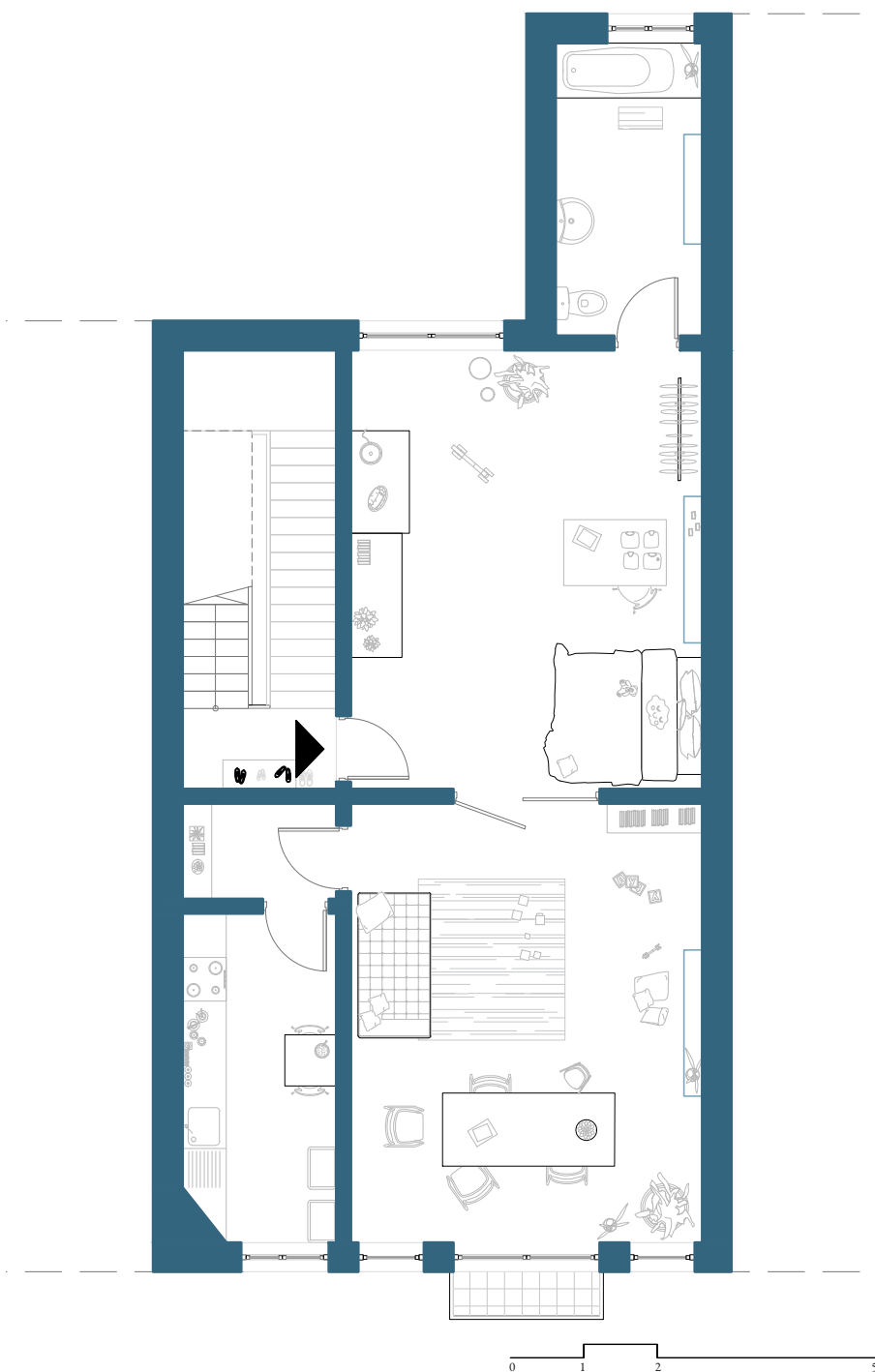
locataire d'un appartement de 78 m²,



maison bruxelloise (1er étage),



*une seule chambre pour elle et ses enfants
(manque d'intimité)*



Plan du logement

Sarah Roggeman, maman solo de 2 enfants, membre du projet FEM's, habite à Saint Gilles (entretien 21/04/23)

1) Quel est votre nom, prénom, âge et situation professionnelle ?

Sarah : « Je m'appelle Sarah Roggeman, j'ai 38 ans. Actuellement, je suis une formation pour être professeur de néerlandais dans les écoles secondaires. »

2) Combien d'enfants avez-vous ?

S : « Je suis devenue maman il y a cinq ans et une seconde fois trois ans plus tard. J'ai deux garçons de 5 et 2 ans. »

3) Avez-vous toujours vécu en situation de monoparentalité où il y a-t-il eu un AVANT et un APRÈS ?

S : « Être maman solo est assez récent. J'ai été avec mon ex-conjoint pendant sept ans et depuis novembre 2022, nous nous sommes séparés. Aujourd'hui il y a une procédure judiciaire qui est en cours pour déterminer la garde des enfants. D'ici que le jugement soit prononcé, nous avons passé un accord avec mon ex-conjoint. Tous les dimanches, il peut venir et voir les enfants. Cette situation est compliquée car le dialogue entre nous est difficile. Il participe pratiquement jamais aux dépenses des garçons, c'est à moi seul de subvenir à leurs besoins. »

4) Aujourd'hui, comment est votre situation ? Avez-vous des enfants à charge ou vous êtes en garde alternée avec votre ex-conjoint(e) ? Est-ce que votre ex-conjoint(e) participe à l'éducation et subvient aux besoins de vos enfants ?

S : « Pour le moment, c'est moi qui ai la charge intégrale des enfants. Il reste à établir le paiement du crédit hypothécaire que nous avons fait avec mon ex-conjoint. Aujourd'hui ma situation est instable, j'espère avoir plus de visibilité en juillet 2023 avec une offre de logement. Ce qui permettrait d'avoir une stabilité et de se poser définitivement avec mes deux garçons. »

5) Suite à votre situation de monoparentalité, est-ce que votre situation professionnelle a-t-elle dû être aménagée, modifiée selon vos enfants ?

S : « Suite à la séparation, je suis allée dormir chez une amie avec mes enfants. Mon amie Katrien vit dans le projet d'habitat partagé CALICO qui avait sa chambre à louer disponible. J'y suis allée pendant plusieurs semaines. J'avais besoin de soutien pour tenir vis-à-vis de mes enfants et poursuivre ma formation professionnelle. Dans ce genre de situation, il est difficile de se tourner vers quelqu'un. Avoir un réseau d'amis permet de s'entraider et de faire face ensemble. »

6) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre habitat a-t-il dû être aménagé, modifié voir changé ?

S : « Au départ, c'est moi qui devait rester dans le logement et mon ex-conjoint devait trouver un logement. Mais rapidement j'ai pris conscience qu'il ne cherchait pas du coup c'est moi qui ai pris la décision de quitter l'habitat et d'aller ailleurs. Je n'avais pas d'autres choix à disposition, j'ai pris ce que je trouvais. La chambre en plus chez mon amie Katrien m'a permise de bénéficier d'un environnement sain et sécurisé pour mes enfants. »

7) Quelles étaient les importantes inquiétudes, craintes, difficultés vis-à-vis du logement ? (prix du loyer, localisation, le nombre de m2, le nombre de pièces)

S : « Après l'emménagement dans la chambre à CALICO, j'ai directement cherché un logement où je pourrai vivre. J'ai eu pas mal de difficultés à trouver un appartement qui soit disponible, accessible financièrement et adapté à mes besoins et ceux de mes enfants. Lorsqu'on est maman solo avec deux enfants à charge et qu'on est demandeuse de logement notre statut connaît une dégradation de la part des propriétaires. D'après eux, je n'étais pas une locataire qui allait rester longtemps car leur logement offrait qu'une chambre et ça ne semblait pas faisable pour eux que je puisse y vivre. J'ai eu beaucoup de refus. C'est assez discriminant de se voir refuser un appartement car on a deux enfants et que tout repose sur un seul revenu. De plus, les seuls logements qui correspondaient à mon budget étaient soit loin soit insalubres. Certains se trouvaient au rez-de-jardin d'une maison et étaient très sombres. Ce qui suscite un apport supplémentaire en lumière superficielle et une facture en électricité plus importante. »

8) Aujourd'hui vous décriviez encore être dans une phase transitoire ou bien vous avez retrouvé une certaine forme de stabilité (logement) ?

S : « Entre mai et juillet 2023, ça sera une phase transitoire. Je vais devoir jongler entre vivre chez mes parents, dans la chambre à CALICO ou bien encore une colocation de mamans solos à Bruxelles. Le projet FEM's me permettra de bénéficier d'une solution permanente et une expérience nouvelle de l'habitat collectif. Je pourrai disposer d'un plus grand choix d'espaces et d'interactions avec les habitants autour d'espaces communs. »

9) Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre quotidien, votre organisation journalière ? Quel est votre ressenti en tant que parent ?

S : « Ce n'est pas toujours évident d'alterner entre ma formation et les enfants. Mes journées sont rythmées entre les allers-retours entre l'école, la crèche et mon centre de formation. Tout est chronométré. Il faut aussi inclure les courses et les activités en dehors. Quand il faut intégrer un rendez-vous dans cet emploi du temps déjà bien plein, c'est un défi. Je perds énormément de temps entre les déplacements et les temps de sieste de mon dernier. Lorsque j'ai mes cours de 14h00 à 17h00 je dois partir plus tôt afin d'avoir le temps d'aller chercher mes deux garçons. »

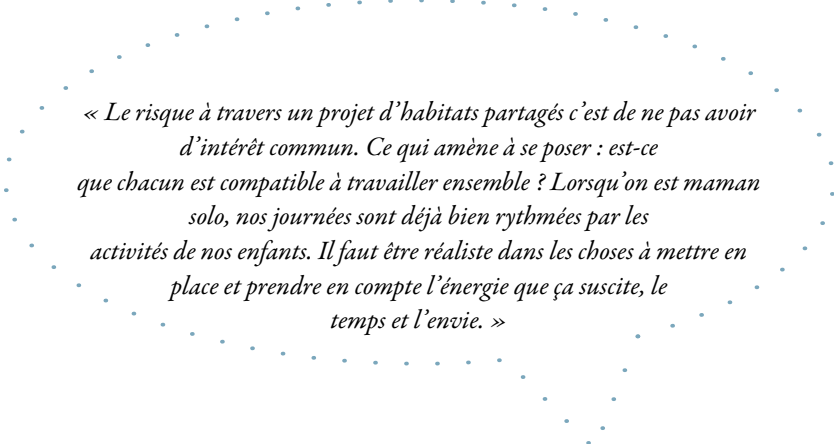
La distance entre la crèche et l'école est importante, l'un est à Simonis et l'autre à Anderlecht.»

**10) Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre logement ?
(aspects à changer, à modifier) Êtes-vous satisfait de votre logement actuel ?**

S : « Mon appartement actuel n'est pas adapté à mon ménage. La chambre est la première pièce dans laquelle on pénètre lorsqu'on entre dans l'habitat. Elle mène au séjour-salle à manger et à la salle de bain. Passer par la chambre pour passer d'une pièce à l'autre n'est pas pratique. La cuisine est fermée et ne me permet pas de voir les enfants joués dans le séjour en même temps que je cuisine, c'est un inconvénient. Si celle-ci était ouverte je pourrai dialoguer avec mes enfants et les surveiller en même temps. Ma cuisine s'arrête à un espace de préparation des repas uniquement, on mange tous ensemble dans le séjour, c'est dommage. Les enfants aiment bien regarder ce que je cuisine, ils sont curieux et aiment touiller, goûter. C'est toujours de bons moments ensemble. En revanche, les relations avec les voisins sont assez limitées. Dû à la mauvaise insonorisation, ils se plaignent souvent du bruit lorsque les enfants jouent tranquillement dans le séjour et descendent les escaliers. Les voisins sont peu compréhensibles et manifestent parfois un mécontentement vis-à-vis des enfants. Il est arrivé que le voisin de l'étage supérieur s'énervait violemment contre eux un matin lorsque je leur mettais leurs chaussures sur le palier.»

11) Par le projet FEM's, qu'est-ce que tu attends à travers l'habitat partagé ?

S : « Pouvoir vivre sous le même toit avec d'autres mamans solos ça permettra de s'entraider et de partager les tâches domestiques comme la garde des enfants, la lessive grâce à la mise en place du gestion commune. Disposer d'un plus grand choix d'espaces est satisfaisant, ça signifie sortir des schémas cantonnés des logements conventionnels. C'est une opportunité d'une pièce à soi et de se l'approprier librement. Il est important que la gouvernance mise en place prenne en considération le travail reproductif des femmes lorsqu'il s'agit d'accorder du temps pour le collectif. Le risque à travers un projet d'habitats partagés c'est de ne pas avoir d'intérêt commun. Ce qui amène à se poser : est-ce que chacun est compatible à travailler ensemble ? Lorsqu'on est maman solo, nos journées sont déjà bien rythmées par les activités de nos enfants. Il faut être réaliste dans les choses à mettre en place et prendre en compte l'énergie que ça suscite, le temps et l'envie.»



« Le risque à travers un projet d'habitats partagés c'est de ne pas avoir d'intérêt commun. Ce qui amène à se poser : est-ce que chacun est compatible à travailler ensemble ? Lorsqu'on est maman solo, nos journées sont déjà bien rythmées par les activités de nos enfants. Il faut être réaliste dans les choses à mettre en place et prendre en compte l'énergie que ça suscite, le temps et l'envie. »

- Entretien n° 3 , datant du 8 mai 2023

Nezha Moustoui (28 ans),



Maman solo depuis 4 ans



une fille (4 ans) ,



attente d'un jugement pour déterminer la garde ,



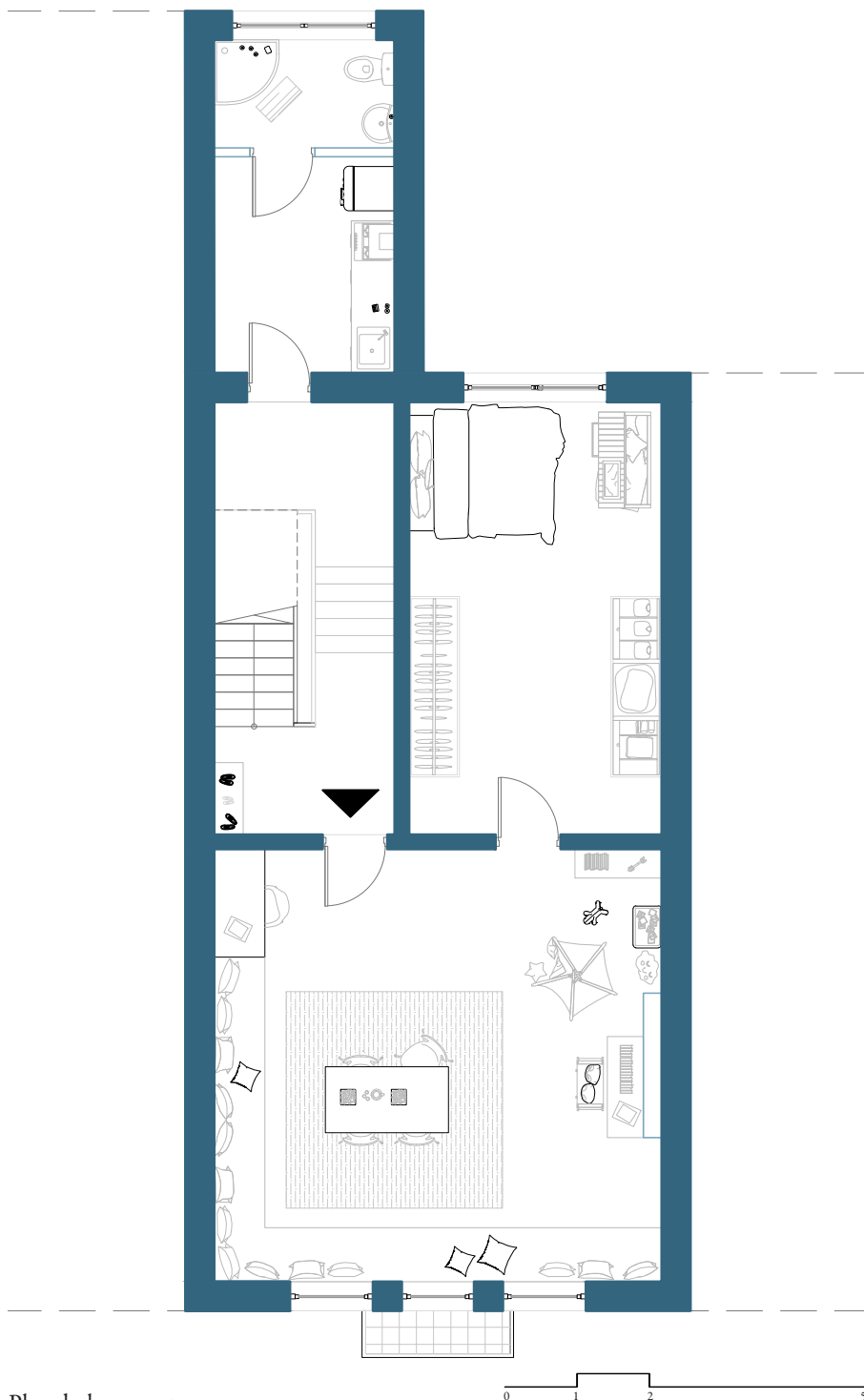
locataire d'un appartement de 62 m²,



maison bruxelloise (1er étage),



*cuisine et salle de bain en dehors du logement
et dans un état d'insalubrité*



Plan du logement

*Nezha Moustauoui, maman solo d'une petite fille et habitante de Saint Gilles
(entretien 21/04/23)*

1) Quel est votre nom, prénom, âge et situation professionnelle ?

Nezha : « Je m'appelle Nesha Moustauoui, j'ai 28 ans. Je suis actuellement sans emploi mais j'aimerais suivre une formation pour être puéricultrice pour travailler en contact d'enfants. J'espère que grâce à mon diplôme de Baccalauréat je pourrai poursuivre mon parcours professionnel. Pour le moment, je prends des cours de français à l'ECPS (école européenne d'études populaire). »

2) Combien d'enfants avez-vous ?

N : « Je suis maman d'une petite fille âgée de trois ans et demi. »

3) Avez-vous toujours vécu en situation de monoparentalité où il y a t-il eu un AVANT et un APRÈS ?

N : « Il n'y a jamais vraiment eu d'avant. J'étais enceinte lorsque j'ai décidé de me séparer de mon mari. Nous sommes tous deux marocains d'origine, nous sommes venus en Belgique pour le travail de mon ex-mari. Ce dernier avait le statut d'indépendant et la double nationalité ce qui a facilité notre emménagement à Bruxelles. J'avais juste le statut "conjointe suivant son mari pour son travail". Nous avons vécu ensemble à Laeken pendant quatre ans. Bien que nous allions vivre ensemble, mon mari n'a jamais déclaré notre union auprès de l'État belge et fait une demande de visa pour régulariser ma situation. Après notre arrivée en Belgique, l'attitude de mon mari a rapidement changé. Il m'interdisait beaucoup de choses, il ne me permettait pas de sortir seule. Il me dictait ce que je devais faire ou pas. Je ne me sentais plus libre de mes choix. Il contrôlait tout. Rapidement, je me suis coupée et éloignée du monde extérieur et de mes proches. Mais, lorsque je suis tombée enceinte, j'ai pris conscience que l'environnement dans lequel je vivais était malsain et dangereux pour mon futur enfant. C'est pourquoi je suis partie avec le peu d'économie que j'avais. »

4) Aujourd'hui, comment est votre situation ? Avez-vous des enfants à charge ou vous êtes en garde alternée avec votre ex-conjoint(e) ? Est-ce que votre ex-conjoint(e) participe à l'éducation et subvient aux besoins de vos enfants ?

N : « Aujourd'hui, je suis en attente d'un jugement pour déterminer la garde de ma fille. J'ai la garde intégrale. Je m'occupe essentiellement des dépenses de ma fille bien que mon ex-mari envoie de l'argent. Son apport financier est assez variable, ça varie entre 100 et 160 euros d'un mois à l'autre sans explication. Je ne peux vraiment pas compter sur lui. Heureusement, grâce aux allocations familiales que je touche chaque mois, je peux subvenir à mes besoins et ceux de ma fille. Les relations entre ma fille et son papa sont limitées à une journée par semaine.

Ils se voient dans un centre de visite pour parents séparés. Je suis rassurée que les rencontres aient lieu là-bas car je ne suis pas rassurée de laisser ma fille seule avec son papa. Deux ans après la naissance de Azia, son papa n'avait toujours pas entamé une procédure pour la reconnaître.»

5) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre situation professionnelle a-t-elle dû être aménagée, modifiée selon vos enfants ?

N : « J'étais femme au foyer et donc dépendante de mon ex-mari auparavant. Ça n'a donc pas suscité des modifications car j'étais sans emploi.»

6) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre habitat a-t-il dû être aménagé, modifié voir changé ?

N : « Suite à ma séparation, je suis allée d'un centre à un autre pour femmes. Le centre de la Croix rouge offrait de grandes chambres collectives avec un alignement de lits superposés. Nous étions une dizaine de femmes à vivre dans la même pièce. Nous n'avions pas d'espace qui garantissait une intimité. J'ai donc quitté cet endroit pour aller au centre Ariane. Je disposais d'une chambre à moi. Cet espace intérieur privatif était fermé par une clé que j'avais. Ça me permettait de me sentir en sécurité.»

7) Quelles étaient les importantes inquiétudes, craintes, difficultés vis-à-vis du logement ? (prix du loyer, localisation, le nombre de m2, le nombre de pièces)

N : « Lorsque je suis devenue maman, mes principales craintes ont été la recherche d'un logement sain et accessible pour moi et ma fille. Vivre dans un espace insalubre et non sécurisé m'inquiétait. Je n'avais pas beaucoup de ressources à la fois financières et humaines. J'avais toujours connu la culture nord africaine, je n'avais jamais entrepris quoi que ce soit avant.

On avait toujours décidé de tout pour moi. L'arrivée en Belgique a été une véritable découverte. C'est pourquoi, la recherche d'un logement était un défi pour moi ; c'était à la fois le début de l'indépendance et de l'autonomie. Ce ne fut pas une tâche facile car j'ai dû prendre ce que je trouvais.»

8) Aujourd'hui vous décriviez encore être dans une phase transitoire ou bien vous avez retrouvé une certaine forme de stabilité (logement) ?

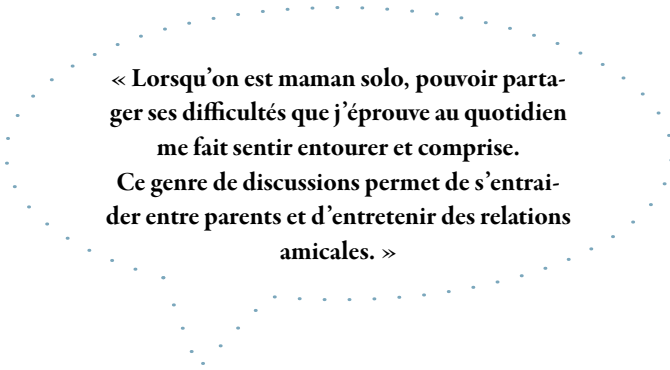
N : « Je vis dans mon appartement actuel depuis l'arrivée de ma fille, ça fait pratiquement quatre ans. J'ai eu beaucoup de chance de le trouver car j'étais à cours d'option.»

9)Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre quotidien, votre organisation journalière ? Quel est votre ressenti en tant que parent ?

N : « Malgré les tensions avec mon ex-mari, je fais en sorte d'offrir à ma fille un environnement loin des conflits en lui faisant faire une multitude de choses pour qu'elle dispose d'un cadre agréable, plaisant et propice à son apprentissage.

Mon quotidien est rythmé par la crèche, l'école et mes cours de langue française. Je fais de mon mieux chaque jour mais ce n'est pas toujours évident quand vous vivez dans un pays que vous ignorez tout. Je vis seule et je ne suis pas entourée.

Mes proches habitent au Maroc et en Italie. J'aimerais bien rencontrer plus de personnes, faire part de mes difficultés quotidiennes. En dehors de mon avocate qui s'occupe de ma situation, je ne dispose pas d'un grand réseau de connaissances. Je garde le sourire malgré les difficultés du quotidien. Ma fille est ma motivation, mon énergie au quotidien. Je pense à ma situation d'avant et à ce que je suis aujourd'hui. Je suis parvenue à trouver un logement seule et à faire en sorte que ma fille soit heureuse. »



**« Lorsqu'on est maman solo, pouvoir partager ses difficultés que j'éprouve au quotidien me fait sentir entourer et comprise.
Ce genre de discussions permet de s'entraider entre parents et d'entretenir des relations amicales. »**

10)Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre logement ?(aspects à changer, à modifier) Êtesvous satisfait de votre logement actuel ?

N : « Bien que l'appartement que j'ai actuellement soit une grande pièce à vivre lumineuse avec de grandes ouvertures et une grande chambre à coucher pour moi et ma fille, je ne pense pas rester indéfiniment ici. La cuisine et la salle de bain sont situées à l'écart à l'étage inférieur. Je dois emprunter la cage d'escalier de l'immeuble où j'habite pour cuisiner ou me laver. C'est en dehors de la sphère privative, ce n'est pas adapté à nos besoins. Je dois franchir le seuil de la porte, passer sur le palier de mon logement, descendre les escaliers (5 marches) pour accéder aux dernières pièces. La cuisine est isolée et sombre. L'état de cet espace et celui de la salle de bain est en mauvais état voir insalubre. Il y a eu un départ de feu avant mon emménagement dans la cuisine. Depuis une des portes d'un placard est restée noire et fondue. La propriétaire n'a jamais jugé bon de la faire changer depuis le temps. Récemment, il y a eut une fuite dans le plafond de la cuisine venant de la salle de bain du voisin de l'étage supérieur, malgré qu'ils aient réparé la fuite, le plafond reste endommagé. On y a ajouté du plâtre entre-temps pour recouvrir

le plafond mais ça n'a pas empêché l'apparition de moisissures. L'état de la salle de bain est similaire, il fait froid en hiver et chaud en été. On a un début d'infiltrations mais aucun travaux n'a été entrepris par la propriétaire. J'aimerais trouver un appartement sain à l'avenir.»

11) Si on vous permettait de vivre en habitats partagés est ce que vous accepteriez ?

(Avant que Nesha exprime son point de vue, j'ai pris le temps de lui expliquer le principe de l'habitat partagé et du cohabitat qu'elle ne connaissait pas.)

N : « L'habitat partagé apparaît comme une alternative envisageable pour moi et ma fille. Ça serait l'opportunité de rencontrer d'autres personnes autant des parents que des enfants. Lorsqu'on est maman solo, pouvoir partager ses difficultés au quotidien, me fait sentir entourée et comprise. Ce genre de discussions permet de s'entraider entre parents et d'entretenir des relations amicales. Ce serait aussi la possibilité de disposer d'espaces extérieurs collectifs comme un jardin où je pourrais cultiver des fruits et légumes. Pouvoir disposer de services mutualisés comme une laverie peut permettre de réduire les frais, de s'aider dans les tâches domestiques entre occupants. »

- Entretien n° 4, datant du 19 mai 2023

Karoline Deckers (28 ans),



Maman solo dès le départ



un garçon (2 ans),



pas de papa,



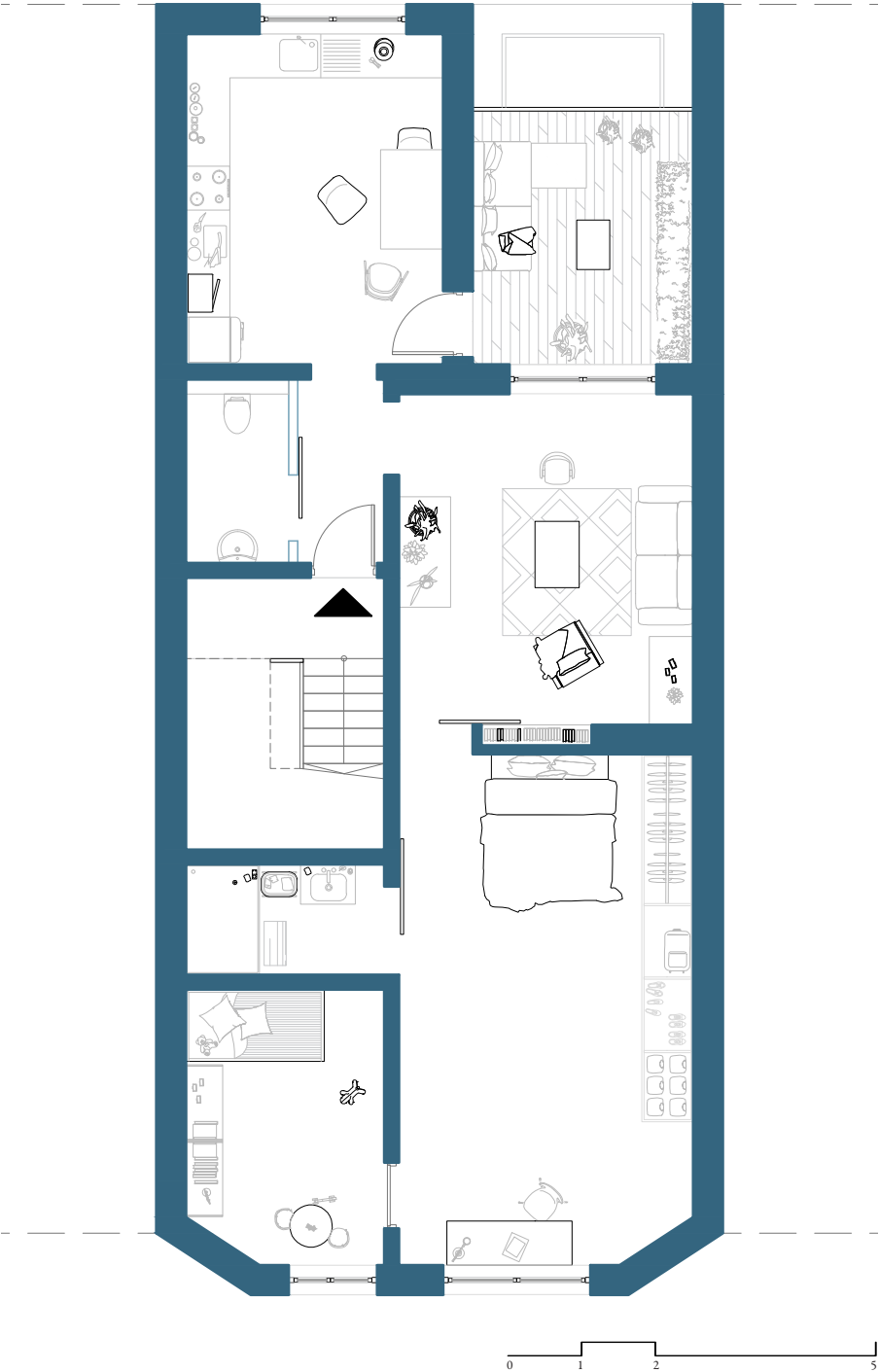
locataire d'un appartement de 81 m²,



maison bruxelloise (1er étage),



*chambre parentale surdimensionnée (23m²)
à la différence de celle de son enfant (9m²)*



Plan du logement

Karoline Deckers, maman solo d'un garçon, habite à Forest et est membre de la Maison des parents solos. (entretien 19/05/23)

1) Quel est votre nom, prénom, âge et situation professionnelle ?

Karoline : « Je m'appelle Karoline Deckers, j'ai 29 ans et je suis maman d'un garçon âgé de 2 ans. Je suis pédopsychiatre dans un hôpital à Bruxelles.

2) Combien d'enfants avez-vous ?

K : « Je suis maman depuis deux ans et j'ai toujours été maman solo depuis l'arrivée de mon fils. »

3) Aujourd'hui, comment est votre situation ? Avez-vous des enfants à charge ou vous êtes en garde alternée avec votre ex-conjoint(e) ? Est-ce que votre ex-conjoint(e) participe à l'éducation et subvient aux besoins de vos enfants ?

K : « Comme il n'y a jamais eu de papa, c'est moi qui gère l'ensemble des dépenses et l'éducation de mon fils. Je ne bénéficie pas d'allocation sociale car mon revenu est supérieur au seuil maximum du salaire pour toucher des aides. »

4) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre situation professionnelle a-t-elle dû être aménagée, modifiée selon vos enfants ?

K : « Suite à la naissance de mon fils, j'ai dû adapter mes horaires de travail. Au lieu de travailler à plein temps, j'en travaille en 4/5e ce qui représente 32 heures par semaine. Je travaille essentiellement en journée mais je suis amenée à travailler une nuit dans le weekend et une soirée dans le mois. Lorsque je travaille le soir, je peux compter sur ma mère pour garder mon fils. Ce n'est pas toujours évident car elle habite à Namur, à 70 kms de Bruxelles. Ça demande une organisation car cela représente un peu moins de deux heures aller-retour en voiture pour déposer mon enfant. Je demande à mes amis de bien vouloir me garder mon fils mais mon appartement est situé à Forest. Cette commune de la Région Bruxelles-Capitale est mal desservie en transport en commun. Mes amis prennent pratiquement une heure pour venir jusqu'ici. »

5) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre habitat a-t-il dû être aménagé, modifié voir changé ?

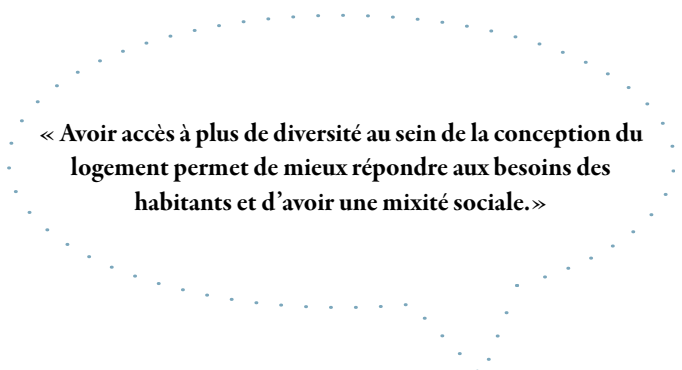
K : « Avant j'habitais à Saint Josse dans un appartement une pièce. A la naissance d'Hugo, j'ai dû impérativement trouver un logement qui réponde à nos besoins et offre un cadre sain pour y vivre. Je voulais un appartement en bon état, propre mais cette recherche s'est avérée être un véritable parcours du combattant. D'autre part, j'ai la sécurité de l'emploi car je travaille dans le domaine public. C'est un atout lorsqu'on est maman solo et en recherche de logement. »

6) Suite à votre situation de monoparentalité, est ce que votre habitat a-t-il dû être aménagé, modifié voir changé ?

K : « Avant j'habitais à Saint Josse dans un appartement une pièce. A la naissance d'Hugo, j'ai dû impérativement trouver un logement qui réponde à nos besoins et offre un cadre sain pour y vivre. Je voulais un appartement en bon état, propre mais cette recherche s'est avérée être un véritable parcours du combattant. D'autre part, j'ai la sécurité de l'emploi car je travaille dans le domaine public. C'est un atout lorsqu'on est maman solo et en recherche de logement. »

7) Quelles étaient les importantes inquiétudes, craintes, difficultés vis-à-vis du logement ? (prix du loyer, localisation, le nombre de m2, le nombre de pièces)

K : « Mes principales inquiétudes étaient le prix des loyers qui étaient trop élevés et la localisation du logement en fonction de la crèche et de l'école de mon fils. Dans mon cas, je devais faire une demande pratiquement 1 an avant l'entrée de mon fils à une école communale afin que je puisse le scolariser en temps voulu. L'inscription suscite une adresse de domicile alors que j'ignorais où nous allions habiter un an plus tard. Donc, ce fut une des conditions pour valider l'inscription. Finalement j'ai trouvé cet appartement. Même si le prix était 200 euros plus élevé que le budget que j'avais prévu, j'avais économisé suffisamment d'argent avant et après la naissance de mon fils. J'ai trouvé ce logement par l'intermédiaire de l'association "Mère veilleuse" qui avait posté une annonce. Puis, j'ai contacté directement la propriétaire par mail. »



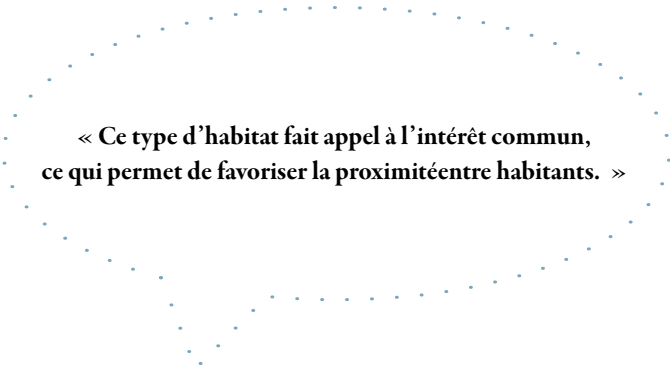
« Avoir accès à plus de diversité au sein de la conception du logement permet de mieux répondre aux besoins des habitants et d'avoir une mixité sociale. »

8) Aujourd'hui vous décriviez encore être dans une phase transitoire ou bien vous avez retrouvé une certaine forme de stabilité (logement) ?

K : « Aujourd'hui, je vis dans cet appartement depuis près d'un an. Je m'y plais beaucoup car chacun a son espace. On a même un espace extérieur privatif suffisamment grand pour y manger et recevoir des amis en été. »

9)Y-a-t-il des éléments que vous aimeriez partager sur votre logement ?(aspects à changer, à modifier) Êtes-vous satisfait de votre logement actuel ?

K : « Je pense que c'est idéal de disposer d'une place de parking à disposition notamment pour les courses, les amis. Lorsqu'on a un enfant de bas âge, c'est toujours plus pratique de mettre à proximité de chez soi la poussette, ça évite de la laisser au Rez-de-Chaussée ou au sous-sol et de risquer de se la faire voler. D'autre part, la question de la salle de bain est importante notamment la présence d'une baignoire. Ma salle de bain actuelle est minuscule, elle ne permet pas une bonne déambulation et d'y entreposer des affaires (linges de maison, produits). Quand je cuisine, j'aime bien avoir une bonne visibilité sur le séjour et avoir un oeil sur mon fils. Par ailleurs, l'accessibilité aux chambres ne doit pas se faire en enfilade comme dans mon appartement actuel. En grandissant, mon fils voudra accéder à sa chambre librement et ne pas devoir passer par la mienne. A la différence d'autres immeubles de logements, j'ai de bonnes relations avec les voisins. On se fait livrer des légumes ensemble et on se rend des services régulièrement. »



« Ce type d'habitat fait appel à l'intérêt commun, ce qui permet de favoriser la proximité entre habitants. »

10)Si on vous permettait de vivre en habitats partagés est-ce que vous accepteriez ?

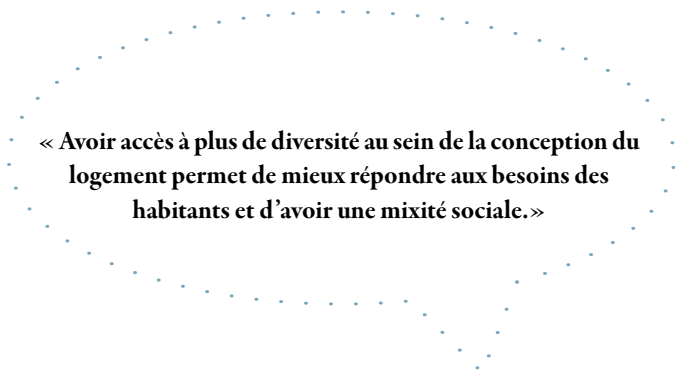
K : « A travers un projet d'habitats partagés, c'est une occasion d'apprendre à cohabiter avec d'autres occupants autour d'une gestion commune. A la différence d'un habitat collectif, on tisse des liens sociaux plus forts avec ceux qui vivent sous le même toit. Ça peut regrouper des familles et permettre de tisser des liens entre parents et enfants. Les enfants grandissent ensemble et apprennent l'un de l'autre. Autour du cohabitat, on peut mettre en place des co-gardes d'enfants : ce qui peut être un allègement des tâches domestiques pour les parents.

Ce type d'habitat fait appel à l'intérêt commun, ce qui permet de favoriser la proximité entre habitants. Ça offre aussi un accès à des services communs mutualisés où le coût est partagé et réduit comme une laverie avec machines à laver et sèche-linge ou encore une cuisine communautaire (électroménagers). Pouvoir accéder à une plus grande diversité d'électroménagers, c'est ne plus être limité à manger à cause des prix des machines. Ces espaces communs doivent permettre d'avoir de la solidarité entre habitants. Parallèlement, vivre dans un habitat partagé doit offrir un plus large choix de logements, il ne doit pas être limité à deux chambres.

Avoir accès à plus de diversité au sein de la conception du logement permet de mieux répondre aux besoins des habitants et d'avoir une mixité sociale.»

11) Qu'est ce que la Maison des parents solos vous apporte comme expérience(s) dans votre vie de maman ?

K : « La maison des parents solos organise des activités parents-enfants ; il peut s'agir d'une soirée au théâtre, une après-midi à la piscine. Elle met en place régulièrement des soirées entre parents qui s'occupent de faire garder les enfants. Ces rencontres me permettent d'échanger avec d'autres parents qui sont dans la même situation que moi. J'agrandis mon réseau de connaissances et tisse des liens amicaux. Mon fils peut lui aussi en profiter en jouant avec d'autres enfants et se faire des copains. Il prend conscience qu'avec le temps qu'il n'est pas le seul enfant à avoir une maman monoparentale. Pour moi, ces moments entre parents me font me sentir entourée et comprise. Durant ces soirées on fait une sorte de pause dans notre quotidien de parents autour d'une activité conviviale qui fait participer chaque membre. Ces rendez-vous me poussent à aller vers les autres et à sortir de ma routine.»



« Avoir accès à plus de diversité au sein de la conception du logement permet de mieux répondre aux besoins des habitants et d'avoir une mixité sociale.»

Annexe 2

Pour mieux cerner les enjeux autour du parc de Tour & Taxi, une étude préalable a été réalisée autour d'un relevé de bâtis aux abords d'un parc. Cet exercice a permis d'identifier la relation que pouvait avoir le bâti vis-à-vis d'un espace vert public. De là, douze exemples de bâti en lien avec un parc ont été représentés sous forme d'axonométrie coupe.

On compte huit exemples en Région bruxelles capitale :

- Maison quatre façades, Rouge Cloîtres, Chaussée de Tervueren, Auderghem
- Immeuble de logements, parc Tour & Taxi, rue Verhoeven, Bruxelles
- Immeuble, Parc Bucholtz, Ixelles
- Maison bruxelloise, Parc Faider, rue Faider, Ixelles
- Maison quatre façades, Parc Tenbosch, rue des Mèlèzes, Bruxelles
- Immeubles de logements, Parc Maximilien, Bruxelles
- Tour de logements, Anderlecht

On a aussi quatre exemples à l'international :

- Maison mitoyenne, Cours Cambronne, Nantes (France)
- Projet Spittelhof, Peter Zumthor, Bâle (Suisse)
- Immeuble de logements, URL, Amsterdam (Pays-Bas)
- Pavillon, Parc Lafayette, Detroit (Etats-Unis)

A travers cet exercice, nous avons identifié les différents leviers d'actions qui interviennent ou pas dans la mise en relation entre le bâti et le parc; la typographie, les vues, la relation avant/arrière, la surélévation, la sous élévation et la question des séquences spatiales.

De cette manière, nous avons constitué une boîte à outils pour concevoir notre projet final. Parmi ces éléments il y a l'importance des vues, la notion de proximité, d'usages, d'espaces, d'accès, projet d'antichambre, limites privés/publiques avec chacun d'entre eux des qualités spatiales bien spécifiques.

Ainsi le projet architectural va apporter une réponse concrète qui concilie le rapport à la rue et le rapport au parc tout en questionnant les liens possibles entre les habitants et le parc.

